



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 28 mars 2024

Publié le : 05/04/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City-4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h17.

Etaient présents :, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 25), Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n° 20), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Lorine GAGLIOLO, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME

Contrat de Ville 2024-2030 - Programmation Appel à Projets 2024

Rapporteur : Mme Marie ETEVENARD, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n° 3	13/03/2024	Favorable
Commission n° 2	13/03/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2029	
« Politique de la Ville »	Montant prévu au BP 2024 : 380 000 € Montant de l'opération : 256 700€
« Emploi insertion »	} Montant prévu au BP 2024 : 1 034 945 € Montant de l'opération : 560 060 €
« Soutien à l'entrepreneuriat »	
« Action en faveur de l'emploi »	
« ZFU Emergence »	
« Mission Locale »	

Résumé :

Le nouveau contrat de ville (2024-2030) de GBM est en cours de signature.

L'appel à projets 2024, lancé à l'automne 2023 ne s'inscrit donc pas encore totalement dans ses principes d'actions territorialisés.

271 dossiers ont été déposés.

Il est proposé que la délégation contrat de ville de GBM finance 119 dossiers pour un montant de 287 871 €.

De son côté, la délégation économie de GBM financerait 46 dossiers pour un montant de 560 060 €.

Le contrat de ville du Grand Besançon signé le 21 février 2015 a pris fin le 31 décembre 2023.

Un nouveau contrat de ville (2024-2030) est en cours de signature.

La géographie prioritaire compte désormais 6 quartiers prioritaires :

- Planoise (NPNRU d'intérêt national),
- Montrapon,
- Clairs-Soleils,
- Palente/Orchamps,
- Battant,
- Hauts de St Claude.

6 quartiers fragiles sont également intégrés dans le nouveau contrat de ville :

- Cité Curie-Pasteur à Novillars.
- Besançon : Cité Viotte, Cité des Vareilles, Cité de l'Amitié, Secteur Pesty et Cité de la Pelouse.

Pour rappel, le nouveau contrat de ville prévoit une approche territorialisée basée sur les projets de quartiers.

L'appel à projets est un des outils du contrat de ville. Il permet de mobiliser le réseau d'acteurs, notamment associatifs, qui s'inscrivent dans les objectifs du contrat de ville et interviennent dans les quartiers prioritaires ou fragiles.

L'appel à projets 2024 a été lancé à l'automne 2023. C'est la raison pour laquelle, il ne s'inscrit pas encore complètement dans la logique territoriale du nouveau contrat de ville. Il est toutefois structuré autour des axes suivants :

- Cadre de vie : Habitat-Logement
- Emancipation : Education, Sport, Jeunesse, Parentalité, Culture, Santé, Accès aux droits, participation des habitants, Citoyenneté
- Economie, Insertion, Emploi
- Prévention, Tranquillité et Sécurité publiques

Trois dimensions transversales sont également identifiées :

- Participation des habitants
- Lutte contre toutes les formes de discrimination et promotion de l'égalité femmes/hommes
- Valeurs de la République et citoyenneté

Des priorités ont été définies par l'ensemble des partenaires pour l'année 2024 et il a été demandé aux porteurs de projets :

D'inscrire leurs projets dans des dynamiques :

- fédérant plusieurs acteurs de terrain : promotion du faire ensemble, de la recherche de complémentarité et de la dimension territoriale des projets,
- d'essaimage de pratiques innovantes

En ayant une attention particulière sur :

- Le renforcement des animations sur l'espace public (été, petites vacances, soirées, week-end) ;
- L'éducation, la parentalité, le projet éducatif de territoire et la cité éducative : contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes et prévenir le décrochage scolaire 271des 11/16 ans ;
- La sécurité, la prévention, la médiation, l'amélioration du lien Police-Population ;
- La prévention santé : lutte contre les addictions/alimentation et santé/sport et santé ;
- La formation, l'insertion et l'emploi : agir plus en amont et « aller vers » les populations les plus éloignées, notamment les jeunes et les femmes seules avec enfants pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi ;
- La prévention de la radicalisation, la lutte contre les discriminations et la promotion des Valeurs de la République ;
- La co-construction et la mise en œuvre des projets avec les habitants.

L'instruction des dossiers des porteurs de projet a été effectuée conjointement par l'ensemble des partenaires signataires dont notamment l'Etat, la Région, le Département du Doubs, la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, GBM et la Ville de Besançon au cours de réunions thématiques et territoriales (ces dernières, en présence de représentants de Conseils Citoyens) dans une perspective de financements croisés des actions proposées.

Les partenaires délibéreront selon un calendrier qui leur est propre pour contribuer au financement de tout ou partie des actions figurant dans le présent rapport.

271 dossiers ont été déposés sur la plateforme Dauphin.

Il est proposé que la délégation contrat de ville de GBM finance 119 dossiers pour un montant de 287 871 € (114 dossiers pour 256 700 € au titre du présent rapport et 5 dossiers pour 31 171 € au titre du rapport suivant).

De son côté, la délégation économie de GBM financerait 46 dossiers pour un montant de 560 060 €.

Enfin, sous réserve du vote du Conseil Municipal, la Ville de Besançon financera 73 dossiers pour un montant de 259 511 €.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer les subventions de la CUGBM à intervenir dans le cadre de la 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024 du Contrat de ville pour un montant de 816 760 € (les subventions allouées à l'Antenne Petite Enfance et celle attribuée à Loge.GBM faisant l'objet d'une délibération spécifique).

A/ Volet Tranquillité Publique et Prévention de la délinquance

Ce volet comporte 3 actions :

N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV	CUGBM PROPOSE DEEES
9	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Contre le harcèlement de rue à Besançon – Demandez Angela		444
207	L'échiquier Bisontin	Projet Contrat de Ville - Jeu d'échecs et valeurs républicaines	1 500	
252	Planoise Valley	Mise en place du dispositif "Gilets roses" à Planoise	1 000	
TOTAL			2 944	

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 2 944 €, est financé comme suit :

- 2 500 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM).
- 444 € sur le budget de la Direction Economie Emploi Enseignement Supérieur Commerce (CUGBM).

B/ Volet Education, Parentalité, Jeunesse

Ce volet comporte 18 actions :

N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV
1	Eclaireuses et Eclaireurs laïques de Franche Comté	Du quartier à la forêt	2 500
59	MJC Palente Orchamps	Parlo'thé "ouvrir l'école aux parents"	1 000
86	MJC Palente Orchamps	Espaces jeunes	2 000
87	Union Dep des Associations Familiales (UDAF)	Stage de responsabilité parentale	700
130	Ligue de l'Enseignement - Fédération du Doubs	Ateliers sportifs à vivre en famille	4 000
139	Tinternet & Cie	Actions de sensibilisation, de prévention et d'éducation sur les usages numériques au service de la construction citoyenne des populations du quartier Clairs-Soleils	1 700
141	MJC Palente Orchamps	Loisirs en famille	1 000
156	Association des autistes de Besançon (AAB)	Acteurs et citoyens	1 000

N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV
162	Coccinelle	Projet PARTAGE (PARenTalité AccompaGnement Entraide)	1 000
166	Association départementale Doubs sauvegarde enfant à l'adulte (ADDSEA)	Action de groupe Saint Claude/SPS/CCUB	2 000
173	Compagnie un château en Espagne	A hauteur d'enfance	2500
178	Association départementale Doubs sauvegarde enfant à l'adulte (ADDSEA)	Lutte contre le décrochage scolaire Planoise	500
196	Centre Régional d'information jeunesse (CRIJ BFC)	Info Jeunes Planoise	1500
224	P.A.R.I. Accompagnement scolaire	Contrat de ville	17 000*
269	Association fondation étudiante pour la ville	Intervention d'étudiants bénévoles et de volontaires dans les quartiers prioritaires	10 000
111	Association de développement de la Neuropsychologie appliquée (ADNA)	Barouveau	4 000
220	Mission locale bassin emploi Besançon	Être parent et travailler à son insertion socio-professionnelle	2 000
222	Fabrique Numérique Besançon	Sensibilisation aux métiers du numérique	1 500
TOTAL			55 900

* Cette action a bénéficié d'une avance de 3 000 € en dernière programmation 2023.

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 55 900 €, est financé comme suit :

- 55 900 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)

C/ Volet Sport

Ce volet comporte 28 actions :

N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV
14	La Française de Besançon	Promotion de l'haltérophilie éducative au travers des gestes et postures à destination des jeunes pratiquants et non pratiquants	500
25	MJC Clairs Soleils	Club Multisports	2 500
41	Ippon Karaté Shotokan	Sport et cohésion sociale	1 000
47	Planoise Karaté Academy Besançon (PKA Besançon)	Sport Citoyen, Sport Santé	1 500
48	Planoise Karaté Academy Besançon (PKA Besançon)	Jeune ceinture noire Républicain	500
49	Planoise Karaté Academy Besançon (PKA Besançon)	Stop la violence "Sport de combat pour femmes"	2 000
61	Association sportive les Orchamps Palente (ASOP)	Ecole de Football	2 000
74	Groupement de jeunes Doubs centre foot (GJDCE)	Favoriser l'insertion des Jeunes sur le territoire via une offre sportive adaptée et de qualité	1 800
89	Société sportive La Saint Claude	Développement pratique sportive de loisirs enfants adultes (Quartier des Hauts de Saint Claude Besançon)	500
92	Comité Départemental UFOLEP 25	UFOSTREET League Besançon	1 000
100	Promo Sport Besançon Judo (PSB JUDO)	Renforcer le tissu social et culturel au sein des quartiers sensibles par le biais du Judo	2 000
105	Sporting Futsal Besançon (SFB)	futsal pour toutes et tous	1 500
125	Club sauvegarde Karaté	Combat de Dignité	3 000
128	Club sauvegarde Karaté	Les femmes d'abord	2 000
144	Besançon Université Club Escrime (BUC)	Escrime Planoise	750
151	Besançon Université Club Escrime (BUC)	Escrime-moi l'histoire	500

N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV
158	Le Volant Bisontin (VB)	Favoriser l'accès des jeunes du quartier de Clairs-Soleils à la pratique du badminton	1 000
159	Doubs Sud Athlétisme	Bes'Athlé Tour 2024	500
172	Association sportive des PTT (ASPTT)	Action de féminisation: intégration par le sport, réduction des inégalités et lutte contre les discriminations	500
175	Association sportive des PTT (ASPTT)	Intégration par le sport et développement du lien social pour le public jeune	500
184	Dojo Franc Comtois	SPORT APRES L'ECOLE - JUDO - Action spécifique aux enfants de Planoise/ Grette/ Pelouse/ Pesty/Amitié/Shlumberger	1 000
186	Besançon Boxe Anglaise (BBA)	Boxe quartier	1 000
191	Groupe PSL	Espace Sportif de Planoise	2 000
192	Palente Besançon Handball	Le sport pour tous	1 000
223	Association sportive Besançon patinage (ASBP)	Glisse pour tous	500
246	Besançon Club Planoise Lutte	Ramène ton pote	800
254	Squash Club Vesontio	Le Squash à la rencontre des jeunes	1 000
264	Club Pugilistique Bisontin (CPB)	Démocratisation de la pratique sportive	1 000
TOTAL			33 850

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 33 850 €, est financé comme suit :

- 33 850 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)

D/ Volet Culture et Expression artistique

Ce volet comporte 14 actions :

N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV
8	RB Entertainment	Initiation à la vidéo, Court Métrage Planoise	1 000
21	Passe-muraille Centre des Arts du Cirque	Du cirque pour tous, sous toutes ses formes	3 000
44	Côté cour	Le spectacle vivant au service des sujets de société	1 500
75	Association Na	Abracabaret	1 500
83	MOVO	La Block Party de Movo (Je bouge mon quartier)	4 000

N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV
119	Carrefour d'animation et d'expression musicale (CAEM)	Idencite 2024	4 500
120	Association Na	Fête-ci Fête-ça - 2ème édition	1 600
155	Porte-avions	Breakdance à Besançon	1 000
176	Association Juste ici	Les Ateliers Juste Ici à Clairs-Soleils	6 000
177	Association Juste ici	Les Ateliers Juste Ici à Planoise	10 000
179	Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté (OVHFC)	Rendez-vous conte	1 000
182	Association Supersenor	Valoriser la diversité du quartier de Clairs Soleils, à travers un projet photo au sein d'un club de sport	1 000
225	Studio composition immersion musicale éducative et scénique (S.C.I.M.E.S.)	La jeunesse vers les scènes	500
249	ASEP Besançon (ASEP)	Hop ! Besançon danse	2 000
TOTAL			38 600

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 38 600 €, est financé comme suit :

- 38 600 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)

E/ Volet Santé et accès aux soins

Ce volet comporte 2 actions :

N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV
43	La compagnie du Colibri	Spectacle "Lorsque les poules avaient des dents"/Prévention bucco-dentaire	3 000
138	Club Pugilistique Bisontin (CPB)	Actions santé et citoyenneté	1 000
TOTAL			4 000

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 4 000 €, est financé comme suit :

- 4 000 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)

F/ Volet Accès aux droits sociaux

Ce volet comporte 6 actions :

N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV
2	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Accès au droit - Permanences juridiques - QPV Besançon	2 000
20	MJC Clairs Soleils	Roulotte connecte	750
42	MJC Palente Orchamps	Accompagner les jeunes dans leur parcours de vie	1 500
68	AC Besançon	Accès aux droits sociaux	1 000
73	MJC Palente Orchamps	Accès aux droits	1 000
136	Les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active de Bourgogne Franche-Comté (CEMEA BFC)	Itinérances numériques et clé d'accès aux droits	1 500
TOTAL			7750

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 7 750 €, est financé comme suit :

- 7 750 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)

G/ Volet Accès à l'emploi, insertion, accès à la formation et Développement économique

Les 44 projets retenus au titre de cette 1ère programmation s'inscrivent dans 4 objectifs principaux apporter un soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (13 projets), consolider des permanences emploi dans les quartiers (2 projets), agir en faveur de l'accès à l'emploi des habitants des quartiers de la politique de la Ville de Besançon (25 projets), agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon (4 projets).

Sur ce volet la Direction Economie Emploi Enseignement Supérieur Commerce (CUGBM) se réserve la possibilité d'engager une seconde programmation au titre du Contrat de Ville dans l'hypothèse d'une reconduction des crédits par l'Etat dans le cadre de la Cité de l'Emploi.

1. Soutien aux SIAE

Soutien aux SIAE			
N°	Maître d'ouvrage	Projets	PROPOSE CUGBM DEEESC
6	BTS Blanchisserie Textiles Services	Entreprise insertion	11 100
10	Avili 25 Sinéo	Insertion par l'activité économique	4 626
12	Besançon tout travaux (BTT)	Accès à l'emploi et développement économique	20 543
16	Centre Omnisports Pierre Croppet	Le Pied à l'Etrier	9 212

32	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux	Atelier Chantier Insertion	5 000
54	Tri Quingey	Aide à l'insertion par l'activité économique	8 254
77	Association Jean Eudes	Atelier Chantier Insertion Blanchisserie du Refuge	9 445
80	CDEI	Mise en place de journées de recrutement sur le quartier de Planoise pour faciliter l'accès à l'emploi sous contrat aidé	14 869
84	Intermed'	Accompagnement vers et dans l'emploi	21 256
95	Limpio	Entreprise d'insertion	1 400
134	Julienne JAVEL	Atelier Chantier Insertion Jardins de Cocagne	10 872
214	Api 25	Chantier d'insertion Consolidation	8 135
216	Régie des Quartiers	Amélioration du cadre de vie dans les quartiers d'habitat social en intégrant les habitants	53 000
TOTAL			177 712

Le montant total de ce volet, qui s'élève à **177 712 €**, est financé sur le budget de la Direction Economie Emploi Enseignement Supérieur Commerce (CUGBM).

2. Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi

Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi			
N°	Maître d'ouvrage	Projets	PROPOSE CUGBM DEEESC
28	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux	Coordination des permanences emploi	18 617
30	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux	Ateliers de mobilisation vers l'emploi	5 000
TOTAL			23 617

Le montant total de ce volet, qui s'élève à **23 617 €**, est financé sur le budget de la Direction Economie Emploi-insertion Enseignement Supérieur Commerce (CUGBM).

3. Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville

N°	Maître d'ouvrage	Projets	PROPOSE CUGBM DEEESC
36	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux	Accompagnement de publics sortant de parcours d'insertion	3 000
40	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux	Atelier lutte contre l'illectronisme	3 500
56	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux	Accompagnement des personnes Ateliers Savoir de base	7 500
70	Réussite Emploi Franche Comté	Accompagnement individualisé vers l'emploi dans les quartiers	27 000
71	Réussite Emploi Franche Comté	Ateliers préparation Emploi	1 750
79	Réussite Emploi Franche Comté	Les rendez-vous de l'Emploi - Cap Vers l'Emploi	12 000
90	La Ligue de l'Enseignement - Fédération Doubs	E2C DOUBS	50 000
123	Panorama Etude Formations Conseils	Ateliers Découvertes des métiers de la restauration	15 000
124	Panorama Etude Formations Conseils	Cuisine Mode d'Emploi	10 000
164	Ecole de Production de Besançon	Formation Jeunes Décrocheurs	15 000
169	Indibat	Course d'orientation	1 915
194	Ariq Btp	Cross Job Afest	10 708
195	Caisse Solidaire de Franche Comté	Lutter contre l'exclusion bancaire et le surendettement	8 100
198	Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)	Un Job à la Clé	3 000
201	La Roue de Secours	Plateforme Mobilité solidarité	7 000
202	La Roue de Secours	Bourse aux permis sécurisés	2 500
203	La Roue de Secours	Garage Solidaire	12 500
204	La Roue de Secours	Location solidaire	4 000
213	Club Sauvegarde Karaté	Du Sport à l'Emploi	11 000
215	Miroir du Monde	Construire son devenir	9 000
218	Mission Locale Bassin d'emploi de Besançon	Accompagnement publics spécifiques jeunes sous mains de justice.	6 000
219	Mission Locale Bassin d'emploi de Besançon	Correspondant Emploi Formation Insertion	29 116(*)
229	FETE (Femmes Egalités Emploi)	Forum pour la mixité des formations	1 000
241	Réussite Emploi Franche Comté	Charte Paqte avec les Quartiers pour les Entreprises	10 000 (**)
242	Mission Locale Bassin d'emploi de Besançon	Job Run Montrapon	1 500
TOTAL			262 089

Le montant de ce volet qui s'élève à 262 089 € est financé comme suit :

- 262 089 € sur le budget de Direction de l'Economie, Emploi-Insertion, Enseignement supérieur Commerce (CUGBM).

(*)A noter que la subvention de 29 116 € est englobée dans le soutien financier alloué à la Mission Locale et a fait l'objet d'une délibération spécifique lors du Conseil de Communauté du 7 mars 2024.

(**) A noter que la subvention de 10 000 € est englobée dans le soutien financier alloué à Réussite Emploi Franche Comté et a fait l'objet d'une délibération spécifique lors du Conseil de Communauté du 7 mars 2024.

4. Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon

N°	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	PROPOSE CUGBM DEEESC
205	BGE Franche Comté	Cités Lab Emergence	77 198
230	BGE Franche Comté	Service d'animation du centre d'affaire des fabriques	10 000
231	BGE Franche Comté	Concours talents des cités	3 000
235	BGE Franche Comté	Les Audacieuses	3 000
TOTAL			93 198

Le montant total de ce volet, qui s'élève à **93 198 €**, est financé comme suit :

- 93 198 € sur le budget de Direction de l'Economie, Emploi-Insertion, Enseignement supérieur Commerce (CUGBM).

H/ Volet Logement, Habitat et Cadre de vie

Ce volet comporte 1 action :

N°	Projets	Maître d'ouvrage	PROPOSE CUGBM CDV
165	Association Julienne Javel	Auto Réhabilitation accompagnée dans les quartiers de Besançon	15 000
TOTAL			15 000

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 15 000 €, est financé comme suit :

- 15 000 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM).

I/ Volet Lutte contre les Discriminations et égalité femmes/hommes

Ce volet comporte 14 projets :

N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE	
			CDV	DEEESC
18	MJC Clairs Soleils	Form'Action Fem'Actuelles	1 500	
94	Solidarité Femmes	Respect dans les relations filles/garçons - prévention des comportements sexistes	1 500	
97	Solidarité Femmes	Stages d'auto-défense à destination des femmes hébergées et accompagnées	500	
99	Réseau Citoyenneté Développement (RéCiDev)	Mise en place du dispositif "Tables citoyennes"	1 000	
101	Solidarité Femmes	Actions collectives d'accès aux loisirs et à la culture, ateliers artistiques	500	

N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE	
			CDV	DEEESC
112	Association Croqu'livre	Pré aux histoires	2 000	
118	Association pour le lien l'entraide et le droit à la différence (ALEDD)	Vivre ensemble	1 000	
129	Les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active de Bourgogne Franche-Comté (CEMEA BFC)	Paroles Nomades la suite...	2 000	
142	MJC Palente Orchamps	Ateliers sociolinguistiques (ASL)	9 000	
146	Leo Lagrange Centre Est	Contrat de Ville Besançon - Volet Discriminations - 2024	5 100	
187	Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, section de Besançon (LICRA BESA)	Interventions en milieu scolaire, en milieu sportif, Conférences et Commémorations	800	
197	Centre Régional d'information jeunesse (CRIJ BFC)	Un stage sur mesure		3 000
255	Radio Sud Besançon	Semaine d'Education contre le Racisme et l'Antisémitisme	1 000	
256	Planoise Valley	Femmes à l'honneur	500	
TOTAL			26 400	3000
TOTAUX			29 400	

Le montant total de ce volet, qui s'élève 29 400 € est financé comme suit :

- 26 400 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM).
- 3 000 € sur le budget de la Direction de l'Economie, Emploi-Insertion, Enseignement supérieur Commerce (CUGBM).

J/ Volet Participation des habitants et lien social

Ce volet comporte 27 projets :

N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV
17	MJC Clairs Soleils	Café solidaire	1 500
23	MJC Clairs Soleils	Animation en Pied d'Immeuble	1 500
24	MJC Clairs Soleils	Espace de Vie sociale et d'Animation Vareilles	1 500
26	MJC Clairs Soleils	Raid Aventure des Clairs Soleils	2 000
58	Tambour Battant	Vivre ensemble à Battant	3 000
76	MJC Palente Orchamps	Animations en pied d'immeuble	3 000

N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV
96	Les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active de Bourgogne Franche-Comté (CEMEA BFC)	Un terrain d'aventure dans un quartier en renouvellement urbain étape 2	6 000
98	La Passerelle de Planoise	Journal de quartier	1 500
102	Association pour la promotion de l'information à Montrapon et quartiers attenants (APIM)	Animations festives et culturelles	500
104	Association pour la promotion de l'information à Montrapon et quartiers attenants (APIM)	Journal de quartier "Boulevard Nord "	2 500
109	Association Maison, Architecture Franche-Comté	Habiter la Ville	1 000
122	Club sauvegarde Karaté	Caravane des pieds d'immeuble : Jeux Olympiques 2024 (Février, Avril, été)	7 500*
132	Les Manivelles	Rendre accessible Les Manivelles aux publics des autres structures du quartier Battant	1 500
133	MJC Palente Orchamps	JARDIN PARTAGE-Un espace de médiation sociale et écologique	2 000
135	Association de Palente	Un jardin partagé éducatif, citoyen et convivial pour la mise en valeur du quartier de Palente et des Orchamps	1 200
137	Association de Palente	La Parenthèse, un journal de quartier au service des associations et des habitants pour la mise en valeur des actions et de la vie quotidienne du quartier de Palente et des Orchamps	1 200
140	M'Talents	Ma communication violente (non violente) dans la parentalité spectacle d'1h30	1 000
152	Réseau d'échanges réciproques de savoirs de Besançon - Clairs Soleils (R.E.R.S)	Réseau d'Echanges Réciproques des Savoirs Clairs Soleils	1 000
174	Les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active de Bourgogne Franche-Comté (CEMEA BFC)	« Et si on jouait... » pour garder sa place au sein de la cité et/ou du collectif	1 000
188	Association miroirs du monde	Voyage du monde au Café asso	5 000
189	Association miroirs du monde	VILLAGE DU MONDE en accord avec la musique	3 000
193	Radio Campus Besançon	Saison 4 Radio Montrapon	2 000
206	Reflét sur monde	Reflét sur le monde	2 000

N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV
208	Association du conseil citoyen de Besançon Planoise (ACCBP)	Aide à projets 2024: Forum des associations et concours photos et fonctionnement global	2 500
236	ASEP Besançon (ASEP)	Création et animation d'un « Terrain d'aventure » au coeur de la cité Viotte	1 800
250	Radio Sud Besançon	Projet Radio Cités 25	3 000
271	Arc-en-ciel	Mieux vivre ensemble dans le quartier Orchamps Palente	7 500
TOTAL			67 200

* Cette action a bénéficié d'une avance de 3 000 € en dernière programmation 2023.

Le montant total de ce volet, qui s'élève 67 200 €, est financé comme suit :

- 67 200 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM).

K/ Pilotage, Ingénierie, ressources et évaluations

Ce volet comporte 3 projets :

N°	Projets	Maître d'ouvrage	PROPOSE CUGBM CDV
22	MJC Clairs Soleils	Ingénierie du Contrat de Ville - Référent de Quartier	2 000
29	MJC Palente Orchamps	Ingénierie du Contrat de Ville - Référent de Quartier	2 000
248	ASEP Besançon (ASEP)	Ingénierie du Contrat de Ville - Référent de Quartier	1 500
TOTAL			5 500

Le montant de ce volet qui s'élève à 5 500 € est financé sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM).

Ces subventions seront versées en une seule fois après notification de la décision (ou signature de la convention le cas échéant et application des modalités de versement prévues, si elles sont différentes). Les porteurs de projets devront réaliser un bilan de l'action subventionnée et le transmettre au plus tard le 30 juin de l'année n + 1 (30 juin 2025 pour une action prenant fin au 31/12/2024).

Mme Marie ZEHAF (2) et MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Christian MAGNIN-FEYSOT (1) et Nathan SOURISSEAU (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 160 subventions pour les montants suivants :
 - o 1 500 € à l'échiquier Bisontin
 - o 1 000 €, 500 € à Planoise Valley
 - o 2 500 € à Eclaireuses et Eclaireurs laïques de Franche-Comté
 - o 1 000€, 2 000€, 1 000€, 1 500 €, 1 000€, 9 000 €, 3 000 €, 2 000 € et 2 000 € à la MJC de Palente
 - o 700 € à l'Union Départementale des associations familiales (UDAF)
 - o 4 000 € et 50 000 € à la Ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs
 - o 1 700 € à Tinternet et Cie
 - o 1 000 € à l'Association des autistes de Besançon (AAB)
 - o 1 000 € à Coccinelle
 - o 2 000 € et 500 € à l'Association Départementale Doubs sauvegarde enfant à l'adulte (ADDSEA)
 - o 2 500 € à la Compagnie un château en Espagne
 - o 1 500 €, 3 000 € et 3 000 € au Centre Régional d'information jeunesse (CRIJ)
 - o 17 000 € à P.A.R.I. Accompagnement scolaire
 - o 10 000 € à l'Association fondation étudiante pour la ville (AFEV)
 - o 4 000 € à l'Association de Développement de la Neuropsychologie Appliquée (ADNA)
 - o 1 500 € à la Fabrique Numérique Besançon
 - o 500 € à la Française de Besançon
 - o 2 500 €, 750 €, 1 500 €, 1 500 €, 1 500 €, 1 500 €, 2 000 € et 2 000 € à la MJC Clairs-Soleils
 - o 1 000 € à l'Ippon Karaté Shotokan
 - o 1 500 €, 500 € et 2 000 € à Planoise Karaté Academy Besançon (PKA)
 - o 2 000 € à l'Association sportive les Orchamps Palente (ASOP)
 - o 1 800 € à Groupement des jeunes Doubs centre foot (GJDCE)
 - o 500 € à la Société La Saint Claude
 - o 1 000 € au Comité Départemental UFOLEP 25
 - o 2 000 € à Promo Sport Judo (PSB)
 - o 1 500 € à Sporting Futsal Besançon (SFB)
 - o 3 000 €, 2 000 €, 7 500 € et 11 000 € pour le Club sauvegarde Karaté
 - o 750 € et 500 € pour le Besançon Université Club Escrime (BUC)
 - o 1 000 € pour le Volant Bisontin (VB)
 - o 500 € pour Doubs Sud Athlétisme
 - o 500 € et 500 € pour l'Association sportive des PTT (ASPTT)
 - o 1 000 € pour le DOJO Franc-Comtois
 - o 1 000 € pour la Besançon Boxe Anglaise (BBA)
 - o 2 000 € pour le Groupe PSL
 - o 1 000 € pour Palente Besançon Handball
 - o 500 € pour l'Association sportive Besançon patinage (ASBP)
 - o 800 € pour Besançon Club Planoise Lutte
 - o 1 000 € pour le Squash Club Vesontio
 - o 1 000 € et 1 000 € pour le Club pugilistique Besançon (CPB)
 - o 3 000 € pour Passe-Muraille centre des Arts du Cirque
 - o 1 500 € pour Côté cour
 - o 1 500 € et 1 600 € pour l'Association Na
 - o 4 000 € pour MOVO
 - o 4 500 € pour le Carrefour d'animations et d'expressions musicales (CAEM)
 - o 1 000 € sur Porte-avions
 - o 6 000 € et 10 000 € pour l'Association Juste ici
 - o 1 000 € pour le Syndicat mixte orchestre Victor Hugo Franche-Comté (OVHFC)
 - o 1 000 € sur l'Association Supersenor
 - o 500 € sur le Studio composition immersion musicale éducative et scénique (S.C.I.M.E.S.)
 - o 2 000 €, 1 800 € et 1 500 € sur l'ASEP Besançon

- 3 000 € sur la Compagnie du Colibri
- 2 000 € sur le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)
- 1 000 € sur l'AC Besançon
- 1 500 €, 2 000 €, 6 000 €, 1 000 € sur les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active de Bourgogne Franche-Comté (CEMEA BFC)
- 15 000 € et 10 872 € sur l'Association Julienne Javel
- 1 500 €, 500 € et 500 € sur Solidarité Femmes
- 1 000 € sur le Réseau Citoyenneté Développement (RéCiDev)
- 2 000 € sur l'Association Croqu'livre
- 1 000 € sur l'Association pour le lien l'entraide et le droit à la différence (ALEDD)
- 5 100 € sur Léo Lagrange Centre Est
- 800 € sur la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme section de Besançon (LICRA BESA)
- 1 000 € et 3 000 € sur radio Sud Besançon
- 3 000 € sur Tambour Battant
- 1 500 € sur la Passerelle de Planoise
- 500 € et 2 500 € pour l'Association pour la promotion de l'information à Montrapon et quartiers attenants (APIM)
- 1 000 € sur l'Association Maison, Architecture Franche-Comté
- 1 500 € sur Les Manivelles
- 1 200 € et 1 200 € sur l'Association de Palente
- 1 000 € sur M'Talents
- 1 000 € sur le réseau d'échanges réciproques de savoirs de Besançon (R.E.R.S)
- 5 000 €, 3 000 € et 9 000 € sur l'Association Miroirs du Monde
- 2 000 € sur Radio Campus Besançon
- 2 000 € sur Reflet sur le monde
- 2 500 € sur l'Association du Conseil Citoyen de Besançon Planoise (ACCBP)
- 77 198 €, 10 000 €, 3 000 € et 3 000 € sur BGE Franche-Comté
- 7 000 €, 2 500 €, 12 500 € et 4 000 € sur la Roue de Secours
- 11 100 € sur BTS Blanchisserie Textiles Services
- 4 626 € sur Avili 25 Sinéo
- 20 543 € sur Besançon Tout Travaux (BTT)
- 9 212 € sur Centre Omnisport Pierre Croppet
- 8 254 € sur Tri Quingey
- 9 445 € sur Association Jean Eudes
- 14 869 € sur CDEI
- 21 256 € sur Intermed
- 1 400 € sur Limpio
- 8 135 € sur API 25
- 53 000 € sur Régie des quartiers
- 5 000 €, 18 617 €, 5 000 €, 3 000 €, 3 500 € et 7 500 € sur le Comité de quartier Rosemont Saint Ferjeux
- 27 000 €, 1 750 €, 12 000 € et 10 000 € sur Réussite Emploi
- 15 000 € et 10 000 € sur Panorama, Etudes, Formations, Conseils
- 15 000 € sur Ecole de production de Besançon (EPB)
- 1 915 € sur Indibat
- 10 708 € sur Ariq BTP
- 8 100 € sur la Caisse Solidaire de Franche-Comté
- 2 000 €, 6 000 €, 29 116 € et 1 500 € sur la Mission locale bassin emploi Besançon
- 1 000 € sur FETE (Femmes, égalité, emploi)
- 7 500 € à Arc-en-ciel
- 444 € sur le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)
- 1 000 € sur RB Entertainment

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 8

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Mme Catherine BARTHELET
Vice-Présidente

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'Association Patrimoine Insertion - API 25

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

L'association Patrimoine Insertion - API 25, représentée par son Président, M. Denis DAUPHIN dûment habilité, dont le siège social est situé 62 rue de Trépillot 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

API 25 perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à API 25, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à API 25 pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive d'API 25.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

API 25, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande du GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **8 135 €** au titre de l'activité « **Mise en œuvre de chantiers d'insertion dans le bassin d'emploi de Besançon** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'Association Patrimoine Insertion 25
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Denis DAUPHIN

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'Association ARIQ BTP

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

L'ARIQ BTP, représentée par son directeur général, M. Pierre Yves JEANNIN, dûment habilitée, dont le siège social est situé Immeuble le CLOS DES DUCS 12 rue des grandes 21 121 AHUY

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

L'ARIQ BTP perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2024, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'ARIQ BTP pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

La structure a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'ARIQ BTP.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'ARIQ BTP, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **10 708 €** au titre de l'activité « **CROSS JOB AFEST** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'ARIQ BTP
Le Directeur Général,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Pierre Yves JEANNIN

Anne VIGNOT

Entre

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

AVILI 25, représentée par son gérant M. Fabrice CONSOLARO, dûment habilité, dont le siège social est situé 1 Rue Auguste Jouchoux 25 000 BESANCON

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville De Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre la SARL AVILI 25 et Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

La SARL AVILI 25 perçoit, pour son activité, une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Grand Besançon Métropole à la SARL AVILI 25, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier du Grand Besançon Métropole, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient la SARL AVILI 25 pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive d'AVILI 25.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

AVILI 25, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **4 626€** au titre de l'activité « **Insertion par l'activité économique** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour AVILI 25
Le Gérant,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Fabrice CONSOLARO

Anne VIGNOT



Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

L'association Jean Eudes, représentée par son Président M. Claude BARTHOD-MALAT dûment habilité, dont le siège social est situé 101 rue de Vesoul 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

L'association Jean Eudes perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à l'association Jean Eudes, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à l'association Jean Eudes pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association Jean Eudes.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association Jean Eudes, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation du GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Besançon.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **9 445 €** au titre de l'activité « **Blanchisserie du Refuge** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Jean Eudes
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Claude BARTHOD-MALAT

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

BGE Franche-Comté - BGE FC, représentée par son Président, Monsieur Bernard BELORGEY, dûment habilité, dont le siège social est situé 2 C chemin de Palente 25000 Besançon.

Contexte Général

L'Etat et la Caisse des Dépôts ont signé en 2001 un protocole national d'accord avec plusieurs réseaux d'appui à la création d'entreprises pour la mise en place d'un dispositif d'aide à l'émergence de projets de création d'entreprise dans les quartiers de la politique de la ville.

Après expérimentation, ce système a donné lieu à la mise en place de Services d'Amorçage de Projets (SAP), CitésLab à partir du 10 juillet 2005.

Au terme de ces années de fonctionnement GBM souhaite poursuivre son engagement aux côtés de BGE FC afin de soutenir les missions du service et de le renforcer.

Article 1 - Objet

Les parties souhaitent continuer leur soutien et définir leurs contributions à une intervention de proximité dans les quartiers prioritaires et les communes de GBM visant à développer le nombre des porteurs de projets de création, de reprise ou d'implantation d'entreprises ayant recours à l'accompagnement généraliste ou financier. Pour cela, les parties conviennent de se mobiliser par la mise en place d'un service d'émergence afin de permettre aux porteurs de projets issus des quartiers et des communes de GBM tels que définis à l'article 2 ou souhaitant s'y implanter d'accéder à une offre de services complète et de qualité.

Ce service d'émergence permettra de :

- déterminer les potentiels de projets en adéquation avec le territoire,
- contribuer à une plus grande lisibilité des dispositifs locaux d'accompagnement et de financement à la création d'entreprises,
- mettre en place des actions visant à éveiller l'intérêt de la population et des acteurs locaux pour la création d'entreprise, et à participer à toute initiative dans le cadre de l'émergence,
- informer la population et les acteurs locaux des services proposés,
- assurer un service au public permettant de :
 - faire s'exprimer sans les censurer des idées de création d'entreprises,
 - aider les personnes à formuler leur idée,
 - les faire entrer dans une démarche de construction de projet,
 - les orienter ensuite vers les services adaptés à leur besoin,
 - assurer, en tant que de besoin, une fonction d'intermédiation entre les porteurs de projets et les personnes ou institutions ressources.

Article 2 - Périmètre d'intervention

L'action des deux CitésLab concerne les quartiers de la politique de la ville (QPV) à Besançon (Planoise, pour Cité Lab 1, Clairs Soleils, Brûlard, Montrapon, Battant, Saint Claude et Palente pour Cité Lab 2) ainsi que les communes de Grand Besançon Métropole.

Article 3 - Engagements des parties

Les parties s'engagent à prendre toutes dispositions pour assurer les meilleures conditions de fonctionnement du Service d'Emergence.

3.1 - Engagements de BGE FC

BGE FC s'engage à :

- désigner en son sein deux personnes dédiées à ce service, dénommées «chef de projets émergence» (une personne pour chaque poste),
- fournir l'encadrement, la logistique, l'appui technique et méthodologique nécessaires à l'agent d'émergence dans le cadre de l'exercice de la mission et notamment les outils développés dans le réseau des Boutiques de Gestion,
- assurer la formation pour la réalisation des missions décrites à l'article 4,
- s'assurer du bon déroulement des missions du Service d'Emergence,
- contribuer à la professionnalisation des chefs de projets,
- s'assurer que l'agent d'émergence réalise un reporting d'activité et présente, à chaque réunion du comité de pilotage local, un tableau de bord issu de ce reporting, accompagné d'une note d'avancement,
- contribuer activement à toute démarche d'évaluation ou de capitalisation engagée par l'un des financeurs.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

3.2 - Engagements de GBM

GBM s'engage à :

- mettre à disposition des chefs de projets les locaux nécessaires à l'exercice de son activité, ainsi qu'à la tenue des permanences et ateliers,
- assurer l'accès aux informations, statistiques, études, diagnostics dont elle dispose concernant les quartiers,
- appuyer la démarche des chefs de projets auprès des différents organismes intervenant sur chaque quartier,
- apporter un financement (voir article 6),
- informer les acteurs de l'emploi et de la création d'entreprises de l'agglomération de la mission d'émergence confiée à BGE FC.

Article 4 - Missions des Cheffes de Projets (postes CitésLab 1 et 2)

- **Mission de sensibilisation - animation - détection** en lien avec le réseau de proximité en contribuant à une plus grande lisibilité du dispositif local d'accompagnement et de financement de la création d'entreprises :
 - mettre en place des actions visant à éveiller l'intérêt de la population et des acteurs locaux pour la création d'entreprises : ensemble les actions de promotion de l'entrepreneuriat sur les quartiers, essaimage et organisation du concours Talents des Cités, action en direction des publics scolarisés et étudiants,
 - détecter les personnes potentiellement créatrices d'entreprises.
- **Mission d'amorçage et orientation :**
 - travailler en individuel ou en collectif autour d'une envie, une idée ou un projet de création d'entreprises,
 - réaliser la mise en relation entre les porteurs de projets.
- **Mission de veille - diagnostic territorial :**
 - récolter et mettre à jour des informations sur le territoire d'intervention,
 - faire la veille, l'accompagnement et le suivi pour les TPE bénéficiaires du dispositif qui ne seraient pas accompagnées par un opérateur d'appui à la création.
- **Mission de maillage :**
 - créer des liens avec les acteurs du territoire pour que ceux-ci deviennent des

prescripteurs sur les actions du chef de projet et/ou des ressources pour les publics.

- **Mission de communication :**

- élaborer des outils de communication et en assurer une diffusion la plus large possible,
- informer la population et les acteurs locaux des services proposés (avec un accompagnement en amont et un suivi de création).

- **Mission de suivi et évaluation :**

- veiller à la traçabilité des parcours des porteurs de projets,
- mettre en œuvre des actions et des outils d'évaluation du dispositif.

Article 5 - Suivi - Evaluation

Des rencontres annuelles entre des représentants de GBM, BGE FC et BPI seront programmées à l'initiative de BGE et/BPI.

Ces rencontres se formaliseront au moins deux fois par an (Comités de Pilotage) et en tant que de besoin pour suivre l'avancement du projet. Des comités techniques (au moins deux par an) seront organisés pour suivre l'avancement des projets et seront programmés à l'initiative des parties prenantes de la présente convention.

Leur rôle est de :

- suivre la mise en œuvre de la mission et les résultats obtenus,
- valider le plan d'action de la période à venir,
- valider le budget annuel de la mission.

Un bilan sera établi chaque année pour chacun des postes.

Article 6 - Engagements financiers

6.1 - Evaluation du coût de la mission d'urgence

Le cout annuel de la mission est estimé à 154 396 € pour l'année 2024.

6.2 - Participation 2024 et modalités de versements

Le financement de cette mission sera assuré via une subvention à hauteur de 77 198 € de GBM conformément à la demande du porteur BGE FC.

La collectivité se libérera des sommes dues en procédant au versement sur le compte ouvert au nom de la BGE FC après signature de la présente convention par les deux parties.

Pour 2024 la participation de GBM s'effectue en deux versements :

- 61 758 euros (80%) à la signature de la présente convention,
- Le solde soit 15 440 euros (20%), sur présentation du bilan de l'année.

Article 7 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 8 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 9- Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 10 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 11 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 12 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la Boutique de Gestion de Franche-
Comté
Le Président,

Bernard BELORGEY

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention 2024 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à la BOUTIQUE DE GESTION DE FRANCHE-COMTE

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

La Boutique de Gestion de Franche-Comté - BGE FC, représentée par son Président, M. Bernard BELORGEY, dûment habilité, dont le siège social est situé 2 C chemin de Palente 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment dans le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

La BGE FC mène des activités d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise, de conseil, de formation, de services aux entreprises, d'études et de gestion des pépinières.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre à GBM de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 60 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2024, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'association BGE FC pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées à l'initiative et sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

Il est convenu que GBM verse à l'association BGE FC une subvention d'un montant de **16 000 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit ci-après. Cette subvention est versée au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion ».

Cette subvention est ventilée comme suit : **Animation du Centre d'affaire des Fabriques ; Talents des Cités 2024 ; Les audacieuses.**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **10 000 €** au titre de l'activité « **Animation du Centre d'affaire des Fabriques** » pour l'année 2024. Il est précisé que BGE développera dans le cadre de sa mission les outils nécessaires, notamment numériques, pour mettre à disposition des entreprises et des créateurs les lieux d'accueil disponibles sur son territoire d'intervention. Une attention particulière sera portée sur les territoires proches des QPV et des zones péri-urbaines.

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3 000 €** au titre de l'activité « **Talents des Cités 2024** » pour l'année 2024.

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3 000 €** au titre de l'activité « **Les Audacieuses** » pour l'année 2024.

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable, après signature, jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la Boutique de Gestion de Franche-Comté
Le Président,

Bernard BELORGEY

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

La SARL Blanchisserie Textile Services - BTS, représentée par son gérant M. Jean-Michel LAFORGE, dûment habilité, dont le siège social est situé ZA La Planche 25770 FRANOIS.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

BTS BLANCHISSERIE perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à BTS BLANCHISSERIE, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à BTS BLANCHISSERIE pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de BTS BLANCHISSERIE.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

BTS BLANCHISSERIE, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 11 100€ au titre de l'activité « **Insertion par l'activité économique de personnes en difficultés sur le bassin de Besançon** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la SARL Blanchisserie Textile Services
Le Gérant,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Jean-Michel LAFORGE

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention 2024 relative au soutien financier de Grand Besançon métropole à l'association GARE BTT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

L'association GARE BTT, représentée par son Président, M. Jean-Paul GAUME, dûment habilité, dont le siège social est situé 26 Rue de l'Eglise 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

Le GARE BTT perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM au GARE BTT, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien au GARE BTT pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive du GARE BTT.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Le GARE BTT, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **20 543 €** au titre de l'activité « **Accès à l'emploi et développement économique** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association GARE BTT
Le Président,

Jean-Paul GAUME

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville – Appel à projets 2024
Convention 2024 relative au soutien financier de Grand Besançon
Métropole à l'Association Franc-Comtoise de Financement Solidaire
– Caisse Solidaire

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

L'Association Franc-Comtoise de Financement Solidaire – Caisse Solidaire, représentée par sa Présidente, Mme Anne Paule ROBERT, dûment habilitée, dont le siège social est situé 6, rue de la Madeleine, 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

La Caisse Solidaire perçoit pour son activité générale, visant à favoriser l'insertion économique et sociale des publics les plus vulnérables qui n'ont pas accès au crédit dans le système bancaire classique, une aide au fonctionnement au titre de son activité de micro-crédit.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient la Caisse Solidaire pour la réalisation de ces actions d'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et notamment celles résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **8 100 €** au titre de l'activité « **Lutte contre l'exclusion bancaire et le surendettement** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable, après signature, jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Franc-Comtoise de
Financement Solidaire – Caisse Solidaire
La Présidente,

Anne Paule ROBERT

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention 2024 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'association Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion - CDEI

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024

Et :

L'association Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion - CDEI, représentée par son Président, M. Jacques MONIOTTE, dûment habilité, dont le siège social est situé 1, rue Belleville Z.A. La Planche, 25770 Franois.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

L'association CDEI perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM aux CDEI, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien aux CDEI pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive des CDEI.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Les CDEI, s'engagent par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **14 869€** au titre de l'activité « **Accompagnement vers mise en situation de travail** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Chantiers Départementaux
pour l'Emploi d'Insertion
Le Président,

Jacques MONIOTTE

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'association Club Sauvegarde de Besançon

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

L'association Club Sauvegarde de Besançon, représentée par son Président, M. Cherif Fadel Toure, dûment habilité, dont le siège social est situé 14 Rue Jacques Prévert 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

Le Club Sauvegarde de Besançon perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2024, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient au Club Sauvegarde de Besançon pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive du Club Sauvegarde de Besançon.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Le Club Sauvegarde de Besançon, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **11 000 €** au titre de l'activité «**Du Sport à l'Emploi** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Club Sauvegarde de Besançon
Le Président,

Cherif Fadel TOURE

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention 2024 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à Panorama Etudes Formations Conseils

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

L'association Panorama Etudes Formations Conseils, représentée par son Président, M. Marc FERRIE, dûment habilité, dont le siège social est situé 3-7 rue Albert Marquet 75020 Paris.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

L'association Panorama Etudes Formations Conseils mène des activités visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre à GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'association Panorama Etudes Formations Conseils pour la réalisation de ces actions d'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et notamment celles résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

Il est convenu que GBM verse à l'association une subvention d'un montant total de **25 000 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre du contrat de ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024 (cf. paragraphe « Contexte Général »).

Cette subvention est ventilée comme suit : « **Cuisine Mode D'emploi(s)** » ; « **Ateliers découverte métiers - Cuisine Mode d'Emploi(s) Besançon** »

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **10 000 €** au titre de l'activité « **Cuisine Mode D'emploi (s)** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **15 000 €** au titre de l'activité « **Ateliers découverte métiers - Cuisine Mode d'Emploi(s) Besançon** ».

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable, après signature, jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Panorama
Etudes Formations Conseils
Le Président,

Marc FERRIE

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

L'association Centre Omnisports Pierre Croppet, représentée par son Président, M. Alain BARBERON, dûment habilité, dont le siège social se situe 11, route de Gray 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

Le Centre Omnisport Pierre Croppet (COPC) perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM au COPC, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien au COPC pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive du COPC.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Le COPC, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM
- GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **9 212 €** au titre de l'activité « **Chantier d'insertion – le Pied à l'Etrier** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour le Centre Omnisports Pierre Croppet
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Alain BARBERON

Anne VIGNOT



Contrat de Ville – Appel à projets 2024

Avenant à la convention 2023, 2024, 2025 Entre Grand Besançon Métropole et le Comité de quartier Rosemont Saint Ferjeux

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

Le Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux (CQRSF), association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 1 avenue Ducat à Besançon, représentée par son Président, M. Denis POIGNANT, ci-après dénommée « Le Comité de Quartier Rosemont St Ferjeux ou l'association »

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville du Contrat de Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

Le CQRSF perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2024, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient au CQRSF dans le cadre de la première programmation du Contrat de Ville de Besançon pour l'année 2024

Article 2 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant total de **42 617€** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre du contrat de ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Cette subvention en 2024 est ventilée comme suit : **Coordination des permanences emploi ; Atelier Chantier d'Insertion ; Accompagnement vers l'acquisition des savoirs de base ; Atelier de lutte contre l'illectronisme; Animation Ateliers Mobilisation Emploi ; accompagnement des publics sortis de parcours d'insertion.**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 18 617 € au titre de l'activité « **Coordination des permanences emploi** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **5 000 €** au titre de l'activité « **Atelier Chantier d'Insertion** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **7 500 €** au titre de l'activité « **Accompagnement vers l'acquisition des savoirs de base** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3 500 €** au titre de l'activité « **Atelier de lutte contre l'illectronisme** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **5 000 €** au titre de l'activité « **Animation Ateliers Mobilisation vers l'emploi** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3000 €** au titre de l'activité « **Accompagnement des publics sortis de parcours d'insertion** ».

Article 3 - Versement de la subvention

A la date de la signature du présent avenant par les deux parties, GBM versera la subvention prévue.

Article 4 – Modalité d'exécution

Toutes les clauses de la convention citée dans le préambule s'appliquent au présent avenant dans la mesure où elles ne lui sont pas contraires.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour Le Comité de Quartier
Rosemont Saint- Ferjeux
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Denis POIGNANT

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole au Centre Régional d'Information Jeunesse - CRIJ

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

Le Centre Régional d'Information Jeunesse - CRIJ, représentée par son Président, M. Denis LAMARD dûment habilité, dont le siège social est situé 27 rue de la République, 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

Le CRIJ de Besançon perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2024, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient le CRIJ pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive du CRIJ.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Le CRIJ, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Besançon.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant de **6 000 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit ci-après. Cette subvention est versée au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volets « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion » et « Lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes ») pour l'année 2024.

Cette subvention est ventilée comme suit : **Un job à la clef ! ; Un stage sur mesure**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3 000 €** au titre de l'activité « Un job à la clé ! ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3 000 €** au titre de l'activité « Un stage sur mesure ».

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour le CRIJ
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Denis LAMARD

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention 2024 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'Ecole de Production de Besançon

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

L'Ecole de production de Besançon, représentée par son Président, M. Michel GOETZ, dûment habilité, dont le siège social est situé 4, rue Sophie Germain 25043 BESANÇON Cedex.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

L'Ecole de production de Besançon perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2024, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient à l'Ecole de production de Besançon pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'Ecole de production de Besançon.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'Ecole de production de Besançon, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'Ecole de production, (notamment administration ou direction de l'Ecole de production, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **15 000 €** au titre de l'activité « **Formation de jeunes décrocheurs** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'Ecole de production de Besançon,
Le Président,

Michel GOETZ

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'Association FETE – Femmes Egalité Emploi

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

L'Association, FETE – Femmes Egalité Emploi (FETE) représentée par sa Présidente, Mme. MARTINEZ Karla, dûment habilitée, dont le siège social est situé 10 RUE JEAN RENOIR, 21000 DIJON

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

FETE perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2024, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient FETE pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de FETE.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

FETE, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1 000 €** au titre de l'activité «**FORUM POUR LA MIXITE DES FORMATIONS**» pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour FETE
La Présidente,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

MARTINEZ Karla

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention 2024 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à INDIBAT de Besançon

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

INDIBAT, représentée par sa gérante Sophie BRUNSMANN, dûment habilitée, dont le siège social est **situé au 17 E Rue Alain Savary à BESANÇON (25000).**

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

INDIBAT perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2024, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient à INDIBAT pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive d'INDIBAT.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

INDIBAT de Besançon, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement d'INDIBAT, (notamment administration ou direction d'INDIBAT, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1 915 €** au titre de l'activité « **Course d'orientation – Découverte des métiers du BTP** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour INDIBAT de Besançon,
La Gérante,

Sophie BRUNSMANN

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

L'Association INTERMED, représentée par sa Présidente, Mme Marion STREICHER, dûment habilitée, dont le siège social est situé 121 grande Rue 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

INTERMED perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à INTERMED et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à INTERMED pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive d'INTERMED.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

INTERMED, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),

- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 21 256 € au titre de l'activité « **Accueillir, accompagner vers et dans l'emploi** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association INTERMED
La Présidente,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Marion STREICHER

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention 2024 relative au soutien de Grand Besançon Métropole à l'Association Julienne Javel

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

L'association Julienne Javel, représentée par son Président, M. Philippe MONRIBOT, dûment habilité, dont le siège social est situé 2 Grande Rue, 25220 Chalezeule.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin :

1. de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

L'association Julienne Javel perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à l'association Julienne Javel et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

2. d'organiser une action d'Auto-Réhabilitation Accompagnée dans les QPV de Planoise et d'Orchamps-Palente

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à l'association Julienne Javel :

1. pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024
2. pour l'organisation d'une action d'Auto-Réhabilitation accompagnée sur les quartiers de Planoise et d'Orchamps-Palente

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association Julienne Javel.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association Julienne Javel, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser :

- une subvention d'un montant de **10 872 €** au titre de l'activité « **Jardins de Cocagne** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »)
- une subvention d'un montant de **15 000 €** au titre de l'action d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (Direction Contrat de Ville)

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera les subventions prévues.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation des subventions ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Concernant l'action d'Auto-Réhabilitation Accompagnée, l'association organisera annuellement un comité de pilotage auquel elle conviera chaque financeur.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut

d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Julienne Javel
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Philippe MONRIBOT

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à la ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2024,

Et :

À la ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs, représentée par son Président, M. Philippe CLAUS, dûment habilité, dont le siège social est situé 14 Rue Violet, 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

La ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs de Besançon perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2024, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient la ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive à la ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

La ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Besançon.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 – Engagement de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Article 4.1 – Les objectifs 2024

GBM fixe à la ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs des objectifs associés à un ou plusieurs indicateurs de suivi afin de mesurer l'efficacité de l'E2C au regard des attentes de Grand Besançon Métropole.

Ces indicateurs de suivi ont vocation à se transformer en indicateurs de performance. Un travail sera mené sur l'année 2024 avec les services de l'Etat et l'E2C dans cette optique.

Objectifs	Indicateur
Objectif 1 : Mobiliser les structures de formation présentes sur GBM	Nombre de jeunes orientés vers des dispositifs de formation type Région ou spécifiques
Objectif 2 : Accueillir des jeunes éloignés de l'emploi	Nombre de jeunes repérés par l'E2C/ jeunes intégrés en parcours à l'E2C. (Mesure de la capacité d'aller vers)
Objectif 3 : Etablir un partenariat avec les entreprises du territoire	Nombre de périodes d'immersion réalisées dans des entreprises y celles signataires du PAQTE Et nombre de jeunes concernés.
Objectif 4 : Accompagner des Jeunes éloignés de l'emploi	Nombre de jeunes accompagnés issus des QPV / nombre de Jeunes entrées à l'E2C.

Article 4.2 – Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **50 000 €** au titre de l'activité « **E2C du DOUBS** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion).

Article 5 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 6 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 7 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 9 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 10 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 11 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la Ligue de l'Enseignement Bourgogne
Franche Comté,
Le Président,

Philippe CLAUS

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention 2024 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'association LIMPIO

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

L'association LIMPIO, représentée par sa Présidente Mme Mathilde HUOT-MARCHAND, dûment habilitée, dont le siège social est situé 121 Grande Rue 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

INTERMED perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à l'association LIMPIO et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à l'association LIMPIO pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association LIMPIO.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

LIMPIO, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1 400 €** au titre de l'activité « **Accompagner Vers et dans l'Emploi** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association LIMPIO
La Présidente,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Mathilde HUOT-MARCHAND

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'association Miroirs du Monde

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

L'association Miroirs du Monde, représentée par son Président, M. Surender VERMA, dûment habilité, dont le siège social est situé 13 Avenue Ile de France 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

Miroirs du Monde perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2024, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient à Miroirs du Monde pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de Miroirs du Monde.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Miroirs du Monde s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant de **9 000 €** au titre de l'activité «**Construire son devenir**» pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Miroirs du Monde
Le Président,

Surender VERMA

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention 2024 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à la MISSION LOCALE

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du bureau du 30 mars 2024,

Et :

La Mission Locale Bassin d'emploi de Besançon représentée par son Président, M. Didier PAINEAU, dûment habilité, dont le siège social est situé 10 C rue Midol 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre la Mission Locale et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour l'année 2024.

GBM apporte une contribution significative au financement de la Mission Locale en supportant des charges de différente nature.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre à GBM de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à la structure, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2024, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient la Mission Locale pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de la structure

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de la structure.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association

- (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
 - faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
 - faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
 - Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
 - Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **7 500 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre du contrat de ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Cette subvention en 2024 est ventilée comme suit : **Accompagnement publics spécifiques Jeunes Sous-main de Justice ; Job Run Montrapon**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **6 000 €** au titre de l'activité «**Accompagnement publics spécifiques Jeunes Sous-main de Justice**».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1 500 €** au titre de l'activité « **Job Run Montrapon** ».

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de la structure et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par la structure et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, la structure s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par la structure, GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un

avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable, après signature, jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la Mission Locale – Bassin d'emploi de
Besançon,
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Didier PAINEAU

Anne VIGNOT



Contrat de Ville – Appel à projets 2024

Avenant à la convention 2023, 2024, 2025
Entre Grand Besançon Métropole et l'Association Roue de Secours

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

L'association Roue de Secours, représentée par son Président, M. Jean-Jacques BRETILLOT, dûment habilité, dont le siège social est 13 rue Krug, 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville du Contrat de Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

L'association Roue de Secours perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2024, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient à l'association Roue de Secours dans le cadre de la première programmation du Contrat de Ville de Besançon pour l'année 2024

Article 2 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant total de **26 000 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre du contrat de ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Cette subvention est ventilée comme suit : **Bourse au permis sécurisé ; Garage Solidaire ; Location Solidaire ; Plateforme mobilité solidaire ;**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **2 500 €** au titre de l'activité « **Bourse au permis sécurisé** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **12 500 €** au titre de l'activité « **Garage Solidaire** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **4 000 €** au titre de l'activité « **Location solidaire** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **7 000 €** au titre de l'activité « **Plateforme mobilité solidaire** ».

Article 3 - Versement de la subvention

A la date de la signature du présent avenant par les deux parties, GBM versera la subvention prévue.

Article 4 – Modalité d'exécution

Toutes les clauses de la convention citée dans le préambule s'appliquent au présent avenant dans la mesure où elles ne lui sont pas contraires.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Roue de Secours
Le Président,

Jean-Jacques BRETILLOT

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville – Appel à projets 2024

Avenant à la convention 2023, 2024, 2025 Entre Grand Besançon Métropole et l'Association Réussite Emploi Franche Comté

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

L'association Réussite Emploi Franche Comté (REFC), représentée par son Président, M. Jean Charles THOULOZE, dûment habilité, dont le siège social est situé 12 Rue Léonard de Vinci, 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville du Contrat de Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

REFC perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2024, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient à REFC dans le cadre de la première programmation du Contrat de Ville de Besançon pour l'année 2024

Article 2 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant total de **40 750 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre du contrat de ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Cette subvention en 2024 est ventilée comme suit : **Ateliers de préparation à l'emploi ; Cap Vers l'Emploi ; Accompagnement individualisé vers l'emploi ;**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **12 000 €** au titre de l'activité « **Cap Vers l'Emploi** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1 750 €** au titre de l'activité « **Les p'tits déj' de l'emploi** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **27 000 €** au titre de l'activité « **Accompagnement individualisé vers l'emploi** ».

Article 3 - Versement de la subvention

A la date de la signature du présent avenant par les deux parties, GBM versera la subvention prévue.

Article 4 – Modalité d'exécution

Toutes les clauses de la convention citée dans le préambule s'appliquent au présent avenant dans la mesure où elles ne lui sont pas contraires.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Réussite Emploi Franche Comté
Le Président,

Jean Charles THOULOZE

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention 2024 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'association TRI

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024

Et :

L'association TRI, représentée par son Président, M. Luc SCHIFFMANN, dûment habilité, dont le siège social est situé ZA la Blanchotte 25440 QUINGEY.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

L'association TRI perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM aux TRI, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à l'association TRI pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association TRI

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association TRI, s'engageant par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **8 254 €** au titre de l'activité « **Aide à l'insertion par l'activité économique des personnes habitant les QPV** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association TRI
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Luc SCHIFFMANN

Anne VIGNOT



Ville de
Besançon



JUSTE ICI

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS et de MOYENS

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, représentée par son premier Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par la délibération du Bureau de la CU-GBM du 28 mars 2024,

N° de Siret : 242500361 00017

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024,

N° de Siret : 212500565 00016

Et :

L'Association Juste Ici, représentée par sa Présidente, Annaïck LE SCOUEZEC dûment habilitée, dont le siège social est situé 10 avenue de Chardonnet 25 000 Besançon.

N° de Siret : 533304994 00023

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le Contrat de Ville de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole 2024-2030 (Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Loi Lamy du 21 février 2014, circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains), et sur ses orientations stratégiques :

- faire système autour de l'éducation et de la parentalité ;
- renforcer et articuler les actions de médiation ;
- renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles ;
- porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité ;
- mettre la transition écologique au cœur des investissements des institutions et des pratiques des habitants ;
- travailler les parcours d'insertion vers l'emploi ;
- renforcer la prévention et la tranquillité publique ;
- renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions.

Ces orientations stratégiques visent à terme à opérer un rééquilibrage entre les territoires de la CU-GBM, en concentrant les actions sur ceux se trouvant le plus en difficulté.

La convention thématique « Culture et Territoires » signée, le 21 février 2015, entre la Ville de

Besançon et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et qui rappelle ces objectifs communs, sera reconduite dans le Contrat de Ville 2024-2030.

Dans ce contexte, la structure Juste Ici, par son implication dans le quartier de Planoise et de Clairs Soleils, participe pleinement à la réalisation de ces objectifs.

La présente convention fixe les engagements des trois parties et le montant des subventions allouées annuellement par la Ville et la CU-GBM à l'association Juste Ici.

La présente convention s'inscrit dans le cadre d'un projet triennal (2018 - 2019 - 2020), porté par Juste Ici qui a déjà donné lieu à l'établissement de premières conventions en 2018 et 2019. Elles furent reconduites en 2020, 2021, 2022 et 2023 pour le projet d'origine à Planoise, Clairs Soleils ayant été intégré pour la première année en 2021. Elle est reconduite d'une année supplémentaire en 2024.

Ces subventions ne sont pas des subventions de fonctionnement général. Elles sont le reflet d'une volonté politique partagée par la Ville de Besançon, la CU-GBM et Juste Ici de travailler à l'amélioration de la situation des publics issus des quartiers prioritaires. De plus, l'association Juste Ici, par son action, a choisi d'installer un lieu identifié par les habitants dans le quartier de Planoise, permettant de favoriser, notamment, le lien social.

Les subventions allouées dans le cadre de la présente convention doivent à ce titre exclusivement être employées au financement des projets « *Les ateliers Juste Ici à Planoise* » et « *Les ateliers Juste Ici à Clairs Soleils* ».

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la CU-GBM soutiennent l'association Juste Ici pour la réalisation de ces actions culturelles au bénéfice principalement des personnes résidant dans le quartier de Planoise et de Clairs Soleils.

Article 2 - Le projet

Les projets visent à améliorer le cadre de vie par l'accès à la culture, le développement du lien social et par la valorisation des initiatives locales. De façon plus spécifique, les actions ont ici pour objectifs de :

- ré-activer la capacité citoyenne, d'agir sur l'utilisation et l'aménagement des espaces communs du quartier,
- révéler le potentiel fédérateur des espaces publics à Planoise et à Clairs Soleils avec des leviers qui permettent d'aller vers une occupation collective de la place publique, en « valorisant le faire-ensemble ».

Pour atteindre ces objectifs, l'association s'appuie sur la mise en place d'animations, d'ateliers mobiles de pratique artistique et de création graphique avec les acteurs du territoire (Maison de Quartier, MJC, association, groupe d'habitants,...), qui donneront lieu notamment à la réalisation de mobiliers urbains ou encore de différentes créations présentées lors d'évènements festifs (comme Bol Bol Bol à Planoise).

Article 3 - Engagements de la structure

La structure déclare être en mesure d'organiser et de réaliser l'action ou les actions prévues au

titre de la présente convention.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de la structure.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de son ou ses projet(s).

La structure s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide financière au profit d'un autre organisme ou d'une autre action ;
- reverser à la Ville de Besançon ou/et à la CU-GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées ;
- justifier à tout moment, à la demande de la Ville de Besançon ou de la CU-GBM, de l'utilisation des subventions reçues ;
- informer la Ville de Besançon et la CU-GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure (notamment administration ou direction de la structure, statuts...);
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles ;
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de la Ville de Besançon et de la CU-GBM à la réalisation des actions de la structure ;
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de la CU-GBM ;
- tout mettre en œuvre pour ancrer les projets dans le territoire, notamment en associant les habitants, le Conseil Citoyen et la structure territoriale du quartier prioritaire dans lequel se déroulera le projet ;
- à diversifier les financements de ses actions. La Ville, la CU-BGM n'ont pas vocation à compenser une éventuelle baisse de subvention d'un ou de plusieurs financeurs ;
- à prendre en charge la location du matériel de sonorisation pour les restitutions prévues dans le cadre des projets.

Article 4 - Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire de l'aide de la Ville de Besançon et de la CU-GBM s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République dans l'action mise en œuvre, objet de la présente convention.

Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.

Article 5 - Engagements financiers

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser à Juste Ici la somme de 14 000 € pour l'année 2024 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions (Direction Action Culturelle : 4 000 € pour le projet de Clairs Soleils, 10 000 € pour le projet de Planoise).

La CU-GBM s'engage à verser, après délibération de son bureau, à Juste Ici la somme de 16 000 € pour l'année 2024 (6 000 € pour le projet de Clairs Soleils, 10 000 € pour le projet de Planoise) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions.

Les deux projets sont donc soutenus pour un montant total de 30 000 € en 2024 (20 000 € pour le projet de Planoise et 10 000 € pour le projet de Clairs-Soleils).

Article 6 - Durée

La présente convention est conclue pour une période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Article 7 - Pilotage et suivi des actions

La structure signataire s'engage à participer aux différentes instances de pilotage et de suivi des actions menées au titre de la présente convention.

Article 7-1 : Le Comité Technique

Cette instance évaluera l'avancée du programme d'actions, son ancrage dans les quartiers prioritaires, son impact sur le public visé et, en lien avec la structure, entérinera les ajustements rendus nécessaires pour le bon déroulement du projet et en rendra compte au Comité de Pilotage. Ce groupe technique sera composé de techniciens de la Ville (Direction de l'Action Culturelle et Direction de la Vie des Quartiers) et de la CU-GBM (Direction Contrat de Ville), de l'Etat (Préfecture, DRAC).

Cette instance de travail pourra être élargie à d'autres partenaires en fonction du projet.

Ce Comité technique de suivi se réunira au minimum deux fois par an :

- avant fin septembre pour réaliser une pré-évaluation du projet et décider de sa mise en œuvre pour l'année suivante (bilan et perspectives) ;
- en fin d'année civile pour établir le programme du projet qui sera déposé dans le cadre du Contrat de ville.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, un compte rendu sur le fonctionnement de la structure et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions soutenues par la Ville de Besançon et la CU-GBM dans le cadre de la présente convention seront établis par la structure et transmis à la Ville de Besançon et à la CU-GBM au plus tôt à la fin de la réalisation du programme d'actions décrit ci-avant, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Article 8 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par la structure, la Ville de Besançon peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

En cas de non-exécution de la convention par la structure, la CU-GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 9 - Clauses résolutoires

Article 9-1 : Résiliation amiable

Les parties signataires peuvent, à tout moment et d'un commun accord, décider par écrit de résilier la présente convention. Cette résiliation pure et simple ne donne lieu à aucun dédommagement.

Article 9-2 : Résiliation de plein droit à l'initiative de la Ville de Besançon et de la CU-GBM

En cas de non-respect par la structure de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave, la Ville de Besançon et la CU-GBM pourront résilier de plein droit la présente convention après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la structure restée sans effet pendant trois mois.

Article 10 - Litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux de Besançon seuls compétents.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour Juste Ici
La Présidente,

Pour la Ville de Besançon,
la Maire,

Pour la Communauté Urbaine
du Grand Besançon
Métropole,
Le Vice-Président,

Annaïck LE SCOUEZEC

Anne VIGNOT

Gabriel BAULIEU



CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS et de MOYENS

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, représentée par son premier Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par la délibération du Bureau de la CU-GBM du 28 mars 2024,
N° de Siret : 242500361 00017

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024,
N° de Siret : 212500565 00016

Et :

La structure Carrefour d'Animation et d'expressions Musicales (CAEM), représentée par sa Présidente, Géraldine GOBET BOILLON dûment habilitée, dont le siège social est situé 13A Avenue d'Ile de France 25 000 Besançon.
N° de Siret : 389117425 00022

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le Contrat de Ville de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole 2024-2030 (Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Loi Lamy du 21 février 2014, circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains), et sur ses orientations stratégiques :

- faire système autour de l'éducation et de la parentalité ;
- renforcer et articuler les actions de médiation ;
- renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles ;
- porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité ;
- mettre la transition écologique au cœur des investissements des institutions et des pratiques des habitants ;
- travailler les parcours d'insertion vers l'emploi ;
- renforcer la prévention et la tranquillité publique ;
- renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions.

Ces orientations stratégiques visent à terme à opérer un rééquilibrage entre les territoires de la CU-GBM, en concentrant les actions sur ceux se trouvant le plus en difficulté.

La convention thématique « Culture et Territoires » signée, le 21 février 2015, entre la Ville de Besançon et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et qui rappelle ces objectifs communs, sera reconduite dans le Contrat de Ville 2024-2030.

Dans ce contexte, la structure CAEM, par son implication dans le quartier de Planoise, participe pleinement à la réalisation de ces objectifs.

La présente convention fixe les engagements des trois parties et le montant des subventions allouées annuellement par la Ville et la CU-GBM à la structure CAEM.

Ces subventions ne sont pas des subventions de fonctionnement général. Elles sont le reflet d'une volonté politique partagée par la Ville de Besançon, la CU-GBM et le CAEM de travailler à l'amélioration de la situation des publics issus des quartiers prioritaires.

La subvention allouée dans le cadre de la présente convention doit à ce titre exclusivement être employée au financement du projet « *Idencité* ».

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la CU-GBM soutiennent le CAEM pour la réalisation de cette action culturelle au bénéfice principalement des personnes résidant dans le quartier de Planoise (avec possibilité d'ouvrir sur les autres quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole).

Article 2 - Le projet

Le projet est constitué de 3 stages, d'une semaine pendant les vacances (d'octobre, février et avril), d'initiation aux pratiques musicales et de danse, avec un apprentissage du jeu en groupe, la participation à la création, à la réalisation et à la mise en scène de concert. Des ateliers (d'écritures, musique) sont prévus et encadrés. La restitution des stages est prévue au Bastion (avril) et à la Rodia (juin).

Un accueil hebdomadaire est assuré par le CAEM tous les mardis de 17h à 18h30 de janvier à décembre.

Cette action est à destination des jeunes de 12 à 17 ans des quartiers prioritaires de la ville de Besançon.

Article 3 - Engagements de la structure

La structure déclare être en mesure d'organiser et de réaliser l'action ou les actions prévues au titre de la présente convention.

Cette activité est réalisée sous la responsabilité exclusive de la structure.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de son ou ses projet(s).

La structure s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide financière au profit d'un autre organisme ou d'une autre action ;
- reverser à la Ville de Besançon ou/et à la CU-GBM les sommes trop perçues et/ou non

- utilisées ;
- justifier à tout moment, à la demande de la Ville de Besançon ou de la CU-GBM, de l'utilisation de la subvention reçue ;
 - informer la Ville de Besançon et la CU-GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure (notamment administration ou direction de la structure, statuts...) ;
 - tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles ;
 - faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de la Ville de Besançon et de la CU-GBM à la réalisation des actions de la structure ;
 - faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de la CU-GBM ;
 - tout mettre en œuvre pour ancrer le projet dans le territoire, notamment en associant les habitants, le Conseil Citoyen et la structure territoriale du quartier prioritaire dans lequel se déroulera le projet ;
 - à diversifier les financements de son action. La Ville, la CU-GBM n'ont pas vocation à compenser une éventuelle baisse de subvention d'un ou de plusieurs financeurs ;
 - à prendre en charge la location du matériel de sonorisation pour les restitutions prévues dans le cadre du projet.

Article 4 – Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire de l'aide de la Ville de Besançon et de la CU-GBM s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République dans l'action mise en œuvre, objet de la présente convention.

Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.

Article 5 – Engagements financiers

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser au CAEM la somme de 6 000 € (4 500 € Direction de l'Action Culturelle, 1 500 € Direction de la Vie des Quartiers) pour l'année 2024 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du projet.

La CU-GBM s'engage à verser, après délibération de son bureau, au CAEM la somme de 4500 € pour l'année 2024 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du projet pour l'année 2024.

Article 6 - Durée

La présente convention est conclue pour une période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Article 7 - Pilotage et suivi des actions

La structure signataire s'engage à participer aux différentes instances de pilotage et de suivi des actions menées au titre de la présente convention, et notamment le comité technique.

Cette instance évaluera l'avancée du programme d'actions, son ancrage dans le quartier prioritaire, son impact sur le public visé et, en lien avec la structure, entérinera les ajustements

rendus nécessaires pour le bon déroulement du projet

Ce groupe technique sera composé de techniciens de la Ville (Direction de l'Action Culturelle et Direction de la Vie des Quartiers) et de la CU-GBM (Direction Contrat de Ville), de l'Etat (Préfecture, DRAC).

Cette instance de travail pourra être élargie à d'autres partenaires en fonction du projet (Rodia, Bastion...).

Ce Comité technique de suivi se réunira deux fois par an :

- avant fin mai pour réaliser l'évaluation du projet et décider de sa mise en œuvre pour l'année suivante (bilan et perspectives)
- en fin d'année civile pour établir le programme du projet qui sera déposé dans le cadre du Contrat de ville.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, un compte rendu sur le fonctionnement de la structure et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par la Ville de Besançon et la CU-GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par la structure et transmis à la Ville de Besançon et à la CU-GBM au plus tôt à la fin de la réalisation du programme d'actions décrit ci-avant, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Article 8 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par la structure, la Ville de Besançon peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

En cas de non-exécution de la convention par la structure, la CU-GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 9 - Clauses résolutoires

Article 9-1 : Résiliation amiable

Les parties signataires peuvent, à tout moment et d'un commun accord, décider par écrit de résilier la présente convention. Cette résiliation pure et simple ne donne lieu à aucun dédommagement.

Article 9-2 : Résiliation de plein droit à l'initiative de la Ville de Besançon et de la CU-GBM

En cas de non-respect par la structure de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave, la Ville de Besançon et la CU-GBM pourront résilier de plein droit la présente convention après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la structure restée sans effet pendant trois mois.

Article 10 - Litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux de Besançon seuls compétents.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour le CAEM
La Présidente,

Pour la Ville de
Besançon,
la Maire,

Pour la
Communauté
Urbaine du Grand
Besançon
Métropole,
Le Vice-Président,

Géraldine GOBET
BOILLON

Anne VIGNOT

Gabriel BAULIEU



Ville de
Besançon

CONTRAT
DEVILLE



Passe-Muraille
CENTRE DES ARTS DU CIRQUE



CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS et de MOYENS

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, représentée par son premier Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par la délibération du Bureau de la CU-GBM du 28 mars 2024,
N° de Siret : 242500361 00017

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024,
N° de Siret : 212500565 00016

Et :

L'Association Passe Muraille, Centre des arts du cirque, représentée par sa Présidente Caroline BESSERO, dûment habilitée, dont le siège social est situé 2E rue du Barlot 25 000 Besançon.
N° de Siret : 432843670 00022

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le Contrat de Ville de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole 2024-2030 (Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Loi Lamy du 21 février 2014, circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains), et sur ses orientations stratégiques :

- faire système autour de l'éducation et de la parentalité ;
- renforcer et articuler les actions de médiation ;
- renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles ;
- porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité ;
- mettre la transition écologique au cœur des investissements des institutions et des pratiques des habitants ;
- travailler les parcours d'insertion vers l'emploi ;
- renforcer la prévention et la tranquillité publique ;
- renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions.

Ces orientations stratégiques visent à terme à opérer un rééquilibrage entre les territoires de la CU-GBM, en concentrant les actions sur ceux se trouvant le plus en difficulté.

La convention thématique « Culture et Territoires » signée, le 21 février 2015, entre la Ville de Besançon et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et qui rappelle ces objectifs communs, sera reconduite dans le Contrat de Ville 2024-2030.

Dans ce contexte, l'association Passe Muraille, Centre des arts du cirque, par son implication dans le quartier de Palente-Orchamps, participe pleinement à la réalisation de ces objectifs.

La présente convention fixe les engagements des 3 parties et le montant des subventions allouées annuellement par la Ville et la CU-GBM à l'association Passe Muraille.

Ces subventions ne sont pas des subventions de fonctionnement général. Elles sont le reflet d'une volonté politique partagée par la Ville de Besançon, la CU-GBM et l'association Passe Muraille de travailler à l'amélioration de la situation des publics issus des quartiers prioritaires.

La subvention allouée dans le cadre de la présente convention doit à ce titre exclusivement être employée au financement du projet « *Palente fait son cirque* ».

La présente convention s'inscrit dans le cadre d'un projet triennal (2019 – 2020 – 2021) prolongé en 2022 et 2023 et reconduit d'une année supplémentaire en 2024.

Article 1- Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la CU-GBM soutiennent l'association Passe Muraille pour la réalisation de cette action culturelle au bénéfice principalement des personnes résidant dans les quartiers de Palente-Orchamps et de Clairs Soleils.

Article 2 - Le projet

Le projet est constitué de 3 axes :

- faire le cirque à l'école : des ateliers « découverte des arts du cirque » pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles et un accompagnement pédagogique des enseignants, si nécessaire, pour que le projet s'élargisse à une réflexion et une découverte globale du monde circassien sur les quartiers de Clairs Soleils et Palente ;
- organisation de 3 spectacles en juin et décembre 2024 accompagnés de médiation culturelle (dont 1 ouvert à tous) ;
- ateliers cirque en pieds d'immeuble dans le cadre du dispositif « Quartiers d'été ».

Article 3 - Engagements de l'association

L'association déclare être en mesure d'organiser et de réaliser l'action ou les actions prévues au titre de la présente convention.

Cette activité est réalisée sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de son ou ses projet(s).

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide financière au profit d'un autre organisme ou d'une autre action ;
- reverser à la Ville de Besançon ou/et à la CU-GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées ;
- justifier à tout moment, à la demande de la Ville de Besançon ou de la CU-GBM, de

- l'utilisation de la subvention reçue ;
- informer la Ville de Besançon et la CU-GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...) ;
 - tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles ;
 - faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de la Ville de Besançon et de la CU-GBM à la réalisation des actions de l'association ;
 - faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de la CU-GBM ;
 - tout mettre en œuvre pour ancrer le projet dans le territoire, notamment en associant les habitants, le Conseil Citoyen et la structure territoriale du quartier prioritaire dans lequel se déroulera le projet ;
 - à diversifier les financements de son action. La Ville, la CU-GBM n'ont pas vocation à compenser une éventuelle baisse de subvention d'un ou de plusieurs financeurs ;
 - à prendre en charge la location du matériel de sonorisation ou autre, pour les restitutions prévues dans le cadre du projet.

Article 4 – Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire de l'aide de la Ville de Besançon et de la CU-GBM s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République dans l'action mise en œuvre, objet de la présente convention.

Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.

Article 5 – Engagements financiers

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser à l'association Passe Muraille la somme de 4 686 € pour l'année 2024 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2024.

La CU-GBM s'engage à verser, à Passe Muraille la somme de 3 000 € pour l'année 2024, ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions.

Article 6 - Durée

La présente convention est conclue pour une période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Article 7 - Pilotage et suivi des actions

L'association signataire s'engage à participer aux différentes instances de pilotage et de suivi des actions menées au titre de la présente convention, et notamment le comité technique.

Cette instance évaluera l'avancée du programme d'actions, son ancrage dans le quartier prioritaire, son impact sur le public visé et, en lien avec l'association, entérinera les ajustements rendus nécessaires pour le bon déroulement du projet.

Ce groupe technique sera composé de techniciens de la Ville (Direction de l'Action Culturelle) et de la CU-GBM (Direction Contrat de Ville), de l'Etat (Préfecture, DRAC).

Cette instance de travail pourra être élargie à d'autres partenaires en fonction du projet (MJC Palente,...).

Ce Comité technique de suivi se réunira deux fois par an :

- avant fin mai pour réaliser l'évaluation du projet et décider de sa mise en œuvre pour l'année suivante (bilan et perspectives) ;
- en fin d'année civile pour établir le programme du projet qui sera déposé dans le cadre du Contrat de ville.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par la Ville de Besançon et la CU-GBM dans le cadre de la présente convention seront établis par l'association et transmis à la Ville de Besançon et à la CU-GBM au plus tôt à la fin de la réalisation du programme d'actions décrit ci-avant, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Article 8 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par l'association, la Ville de Besançon peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

En cas de non-exécution de la convention par l'association, la CU-GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 9 - Clauses résolutoires

Article 9-1 : Résiliation amiable

Les parties signataires peuvent, à tout moment et d'un commun accord, décider par écrit de résilier la présente convention. Cette résiliation pure et simple ne donne lieu à aucun dédommagement.

Article 9-2 : Résiliation de plein droit à l'initiative de la Ville de Besançon et de la CU-GBM

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave, la Ville de Besançon et la CU-GBM pourront résilier de plein droit la présente convention après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'association restée sans effet pendant trois mois.

Article 10 - Litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux de Besançon seuls compétents.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour Passe Muraille
La Présidente,

Pour la Ville de Besançon,
la Maire,

Pour la Communauté Urbaine
du Grand Besançon
Métropole,
Le Vice-Président,

Caroline BESSERO

Anne VIGNOT

Gabriel BAULIEU

Structure	Projet	N° Projet	Nouveau ou Renouvellement	Thématique	Quartier(s)	Coût total du projet	Etat Total demandé 2024	Région Total demandé 2024	Département Total demandé 2024	VILLE-GBM Total demandé 2024	RAPPEL VILLE-GBM Alloué 2023	GBM Total proposé 4 ^{ème} année 2024	Ville Total proposé 4 ^{ème} année 2024	Retenu 5ème Prog Ville-GBM 2024
AC Besançon	Accès aux droits sociaux	68	R	Accès aux droits sociaux	Tous quartiers	17563	1000	1000	2000	2000	1000	1000	0	OUI
Antenne Petite Enfance (APE)	Soutien individuel à la parentalité 2024	167	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise Montrapon Clairs-Soleils	5075	1692	0	1692	1700	1700	1700	0	OUI
	Cercle d'échange et d'entraide entre parents	168	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Montrapon	2667	1067	0	0	800	1000	800	0	OUI
	Groupe parents-enfants berceuses et bercements	170	N	Education, Parentalité, Jeunesse	Clairs-Soleils	4344	1448	0	0	1448	0	1400	0	OUI
	Atelier de soutien à la parentalité à destination des parents déficients intellectuels	181	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous quartiers	3642	1214	0	0	1214	0	0	0	NON
	Ateliers Parentalité Scolarisation 2-3 ans	253	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	43423	6430	0	0	6429	3350	3500	2900	OUI
Arc en ciel	Mieux vivre ensemble dans le quartier Orchamps palente	271	R	Participation des habitants et lien social	Palente-Orchamps					7500	7500	0	0	OUI
ARIQ BTP BFC	Cross job BTP AFEST	194	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	22750	11375	0	0	11375	19361	10708	0	OUI
ASEP Besançon (ASEP)	Création et animation d'un « Terrain d'aventure » au cœur de la cité Viotte	236	N	Participation des habitants et lien social	Viotte	14134	1884	1884	0	1884	0	1800	0	OUI
	Ingénierie Contrat de Ville - Référent de quartier	248	R	Pilotage, ingénierie, ressources, évaluation	Viotte	7663	0	0	0	2500	1500	1500	0	OUI
	Hop 1 Besançon danse	249	N	Culture et Expression artistique	Tous quartiers	21750	7000	0	0	4000	0	2000	1000	OUI
Association Croqui'ère	Pré aux histoires	112	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Planoise Montrapon	30500	13500	0	2000	4000	3700	2000	2000	OUI
	Des livres au service d'actions de soutien à la parentalité	117	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise Montrapon	38500	13000	3000	2500	8000	0	0	0	NON
Association d'aide aux détenus	Prévention de la récidive - Actions citoyennes et culturelles en détention	91	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	Tous quartiers	105550	35000	0	19000	10000	9000	0	7500	OUI
Association de développement de la Neuropsychologie appliquée (ADNA)	Barouveau (anciennement bivouac)	111	N	Education, Parentalité, Jeunesse	Clairs-Soleils	16350	5000	0	2000	5000	0	4000	0	OUI
	Bousole	161	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	16730	8000	0	0	6000	0	0	0	NON
Association de Palente	Un jardin partagé éducatif, citoyen et convivial pour la mise en valeur du quartier de palente et des Orchamps	135	R	Participation des habitants et lien social	Palente-Orchamps	103772	1000	2500	0	1600	1600	1200	0	OUI
	La Parentéité, un journal de quartier au service des associations et des habitants pour la mise en valeur des actions et de la vie quotidienne du quartier de Palente et des Orchamps	137	R	Participation des habitants et lien social	Palente-Orchamps	15312	1500	0	0	1200	1200	1200	0	OUI
Association départementale Doubs sauvegarde enfant à l'adulte (ADDESA)	Action de groupe Saint-Claude/SPS/CCJB	166	N	Education, Parentalité, Jeunesse	Hauts de Saint-Claude	8892	0	0	0	2994	0	2000	0	OUI
	Explore tes possibles	171	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	9632	0	0	0	1446	0	0	0	NON
	Lutte contre le décrochage scolaire Planoise	178	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	30260	1782	0	0	1202	0	500	0	OUI
	Line porte sur le monde	180	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous quartiers	50186	8068	0	0	0	0	0	0	NON
Association des autistes de Besançon (AAB)	Acteurs et citoyens	156	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	5650	1000	0	0	1000	1000	1000	0	OUI
Association du conseil citoyen de Besançon Planoise (ACCBP)	Aide à projets 2024: Forum des associations et concours photos et fonctionnement global	208	R	Participation des habitants et lien social	Planoise	5600	2800	0	0	2800	1800	2500	0	OUI
Association fondation étudiante pour la Ville (AFEV)	Intervention de bénévoles et volontaires (SC) dans la Cité Éducative de Planoise	154	R	Cité éducative	Planoise	197684	48107	0	2000	9000	0	0	0	NON
	Intervention d'étudiants bénévoles et de volontaires dans les quartiers prioritaires	269	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous quartiers	436880	40607	0	7000	20000	19495	10000	5000	OUI
Association Julienne Javel	Jardins de Cogne	134	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	1648680	650448	0	294404	16300	12789	10872	0	OUI
	Auto Réhabilitation Accompagnée dans les quartiers de Besançon	165	R	Logement, habitat et cadre de vie	Planoise Palente-Orchamps	143580	12500	24000	20000	15000	17000	15000	0	OUI
Association Juste Ici	Les Ateliers Juste Ici à Clairs-Soleils	176	R	Culture et Expression artistique	Clairs-Soleils	34500	8000	8000	0	12000	7000	6000	4000	OUI
	Les Ateliers Juste Ici à Planoise	177	R	Culture et Expression artistique	Planoise	72500	16500	15000	0	25000	24000	10000	10000	OUI
Association Maison, Architecture Franche-Comté	Habiter la Ville	109	R	Participation des habitants et lien social	Tous quartiers	15000	7000	0	0	5000	1500	1000	0	OUI
Association miroirs du monde	Voyage du monde au Café asso	188	N	Participation des habitants et lien social	Planoise	70600	7000	0	0	7000	0	5000	0	OUI
	VILLAGE DU MONDE en accord avec la musique	189	R	Participation des habitants et lien social	Planoise	57350	6000	0	0	6000	3000	3000	0	OUI
	"Construire son devenir"	215	R	Cité de l'emploi	Planoise	55100	10000	0	0	10000	0	9000	0	OUI
Association Na	Abracabaret	75	N	Culture et Expression artistique	Montrapon	6002	3000	1	0	3000	0	1500	0	OUI
	Fête-ci Fête-ça - 2ème édition	120	R	Culture et Expression artistique	Palente-Orchamps	11009	3200	0	0	3200	1500	1600	1000	OUI
Association Patrimoine Insertion 25 (API 25)	Mise en oeuvre de chantiers d'insertion dans le bassin d'emploi de Besançon	214	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	1069769	0	0	165861	9000	9008	8135	0	OUI
Association pour la promotion de l'information à Montrapon et quartiers attenants (APIM)	Animations festives et culturelles	102	R	Participation des habitants et lien social	Montrapon	2400	1000	0	0	500	500	500	0	OUI
	Journal de quartier "Boulevard Nord"	104	R	Participation des habitants et lien social	Montrapon	36220	5500	1300	0	5000	2000	2500	0	OUI
Association pour le lien l'entraide et le droit à la différence (ALEDD)	Vivre ensemble	118	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Palente-Orchamps	11780	2000	0	1500	3000	2000	1000	1000	OUI
Association sportive Besançon patinage (ASBP)	Glisse pour tous	223	R	Sport	Planoise	8360	2800	0	0	2000	1000	500	1000	OUI
Association sportive des PTT (ASPTT)	Action de féminisation: intégration par le sport, réduction des inégalités et lutte contre les discriminations	172	R	Sport	Tous quartiers	15700	4500	1000	1000	3000	1500	500	1000	OUI
	Intégration par le sport et développement du lien social pour le public jeune	175	R	Sport	Planoise Montrapon St-Ferdinand	18300	4000	1000	1000	3000	1000	500	500	OUI
Association sportive les Orchamps Palente (ASOP)	Ecole de Football	61	R	Sport	Palente-Orchamps	55040	1750	1600	1800	11800	4000	2000	2000	OUI
Association Supersenor	Valoriser la diversité du quartier de Clairs Soleils, à travers un projet photo au sein d'un club de sport	182	R	Culture et Expression artistique	Clairs-Soleils	5500	1500	0	0	4000	2000	1000	500	OUI
Association Trablère	"Le Monstrueux Cabaret", stage de création musicale sur le thème d'Halloween	185	N	Culture et Expression artistique	Planoise	9850	5000	0	0	3500	0	0	0	NON
Association Tri	Accompagner, à travers l'organisation d'activités au sein d'ACI et d'EI, les personnes en situation de grande difficulté résidant dans les QPV, vers le retour à l'emploi	54	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	4104073	1019192	97000	82000	15000	11442	8254	0	OUI
At reche spectacles intention scolaires (ARISIS)	Pop the Opera - Travail préparatoire	15	N	Culture et Expression artistique	Planoise	14550	0	0	5000	2100	0	0	0	NON
Aux Arts Etc	CONTRAT DE VILLE 2024 - SPECTACLE FLEUR DE JADE ET ATELIERS - MAISON DE QUARTIER PLANOISE - Collège Diderot	163	R	Culture et Expression artistique	Planoise	3005	0	0	0	2525	0	0	0	NON
Besançon Académie Futsal	"Futsal Académie", "Passerelle Académie Futsal", "Collège Académie Futsal" et "Lycée Académie Futsal"	160	R	Sport	Planoise Palente-Orchamps Montrapon	14670	4235	0	0	4235	3000	0	0	NON
Besançon Boxe Anglaise (BBA)	Boxe quartier	186	R	Sport	Palente-Orchamps	10500	4800	0	0	3000	2500	1000	1500	OUI
Besançon Club Planoise Lutte	Ramèhes ton pote	246	N	Sport	Planoise	4600	1600	0	0	1600	0	800	800	OUI
Besançon Football (BF)	Actions éducatives et sportives	103	R	Sport	Planoise	20000	6000	3000	4000	6000	0	0	0	NON
Besançon tout travaux (BTT)	Accès à l'emploi - Insertion - Accès à la formation	12	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	3812363	786022	122300	58300	20543	20543	20543	0	OUI
Besançon Université Club Escrime (BUIC)	Escrime Planoise	144	R	Sport	Planoise	3834	0	0	0	750	2000	750	750	OUI
	Escrime moi l'histoire	151	R	Sport	Montrapon	2600	0	0	0	1500	1000	500	500	OUI

BGE Franche-Comté	Service Emergence - Citéslab	205	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	154396	0	0	0	77198	90500	77198	0	OUI
	Animation du centre d'Affaires des Fabriques	230	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Planoise	96450	10000	0	0	25000	10000	10000	0	OUI
	TALENTS DES CITES 2024 - Edition Locale - Organisation BFC	231	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	15500	2000	4000	0	5000	4000	3000	1000	OUI
	Action 'Boot Camp du créateur'	232	N	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	9100	4000	0	0	2000	0	0	0	NON
	Devenir entrepreneur - Accélérateur emergence	233	N	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	56627	3300	9500	0	3300	0	0	0	NON
	Action 'LES AUDACEUSES'	235	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	18358	5500	3000	0	3000	0	3000	0	OUI
Blanchisserie du refuge - Association Jean Eudes	Chantier d'insertion "Blanchisserie du Refuge"	77	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	1752000	0	0	40000	10000	0	9445	0	OUI
	Soutien psychologique à l'insertion professionnelle	262	R	Cité de l'emploi	Tous quartiers	35228	8962	0	9000	9000	0	0	0	NON
	Insertion par l'activité économique de personnes en difficultés sur le bassin de Besançon	6	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	62645	15000	12000	0	12000	11326	11100	0	OUI
Bouge +	Licences sportives USEP cité éducative	7	R	Cité éducative	Planoise	39540	39540	0	0	0	0	0	0	NON
Calisse des écoles	PRE	270	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous quartiers						50000	0	10000	OUI
Carrefour d'animation et d'expression musicales (CAEM)	Idemité 2024	119	R	Culture et Expression artistique	Planoise	47450	9000	0	5875	21650	11000	4500	6000	OUI
Centre Communal d'Action sociale de Besançon (CCAS)	Accompagnement psychologique transitoire habitants QPV	247	R	Santé, accès aux soins	Tous quartiers	19358	10000	0	0	0	0	0	0	NON
Centre de loisirs du Barboux (CLB)	ALSH Centre de Loisirs du Barboux	143	N	Contrat, enfance, jeunesse	Hauts de Saint-Claude	237470	0	0	0	3937	0	0	0	NON
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Accès au droit - Permanences juridiques - QPV Besançon	2	R	Accès aux droits sociaux	Tous quartiers	19906	11296	570	1710	5000	5000	2000	3000	OUI
	Egalité filles garçons Besançon quartiers Politique de la ville	3	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Tous quartiers	6600	5000	0	0	1600	1600	0	1600	OUI
	Classe ambassadrice de l'égalité cadre cité éducative	4	R	Cité éducative	Planoise	3500	3500	0	0	0	0	0	0	NON
	Lutter contre les violences et promouvoir l'égalité toute l'année	5	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Tous quartiers	3000	1000	0	0	1000	1500	0	1000	OUI
	Contre le harcèlement de rue à Besançon - Demandez Angela	9	N	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	Tous quartiers	3000	1000	0	0	2000	0	444	1555	OUI
	Escape Game sur l'égalité Femme Homme	114	N	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Tous quartiers	6000	6000	0	0	0	0	0	0	NON
Centre Omnisports Pierre Croppet (COPC)	Atelier Chantier d'insertion "Le Pied à l'Etrier"	16	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	256024	0	10000	41224	10000	9212	9212	0	OUI
Centre Régional d'information jeunesse (CRU BFC)	Info Jeunes Planoise	196	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	38207	6542	0	0	8500	5910	1500	4410	OUI
	Un stage sur mesure	197	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Tous quartiers	25825	6021	0	2000	9000	5000	3000	2000	OUI
	Un job à la clé	198	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	6416	1757	0	0	4250	3000	3000	0	OUI
Chantiers départementaux pour l'emploi d'insertion (CDEI)	Accompagnement avec mise en situation de travail de personnes des quartiers prioritaires de la Ville	80	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	1621895	515232,46	0	185840,66	20000	19446	14869	0	OUI
CHU Novillars-Maison de l'adolescent	Paroles en tête	65	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	Tous quartiers	103320	5000	0	20000	20000	15000	0	17000	OUI
Club d'échecs de Besançon "Tour, prends garde !"	Promotion du jeu d'échecs en relation avec les maisons de quartier et les écoles de la ville	81	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	20000	10000	0	0	6000	3500	0	0	NON
Club Pictologique Bisontin (CPB)	Actions santé et citoyenneté	138	N	Santé, accès aux soins	Planoise	6897	2200	1000	0	1000	0	1000	0	OUI
	Démocratisation de la pratique sportive	264	N	Sport	Planoise	25325	9500	0	0	2000	0	1000	0	OUI
Club sauvegarde Karaté	Caravane des pieds d'immeuble : Jeu Olympiques 2024 (Février, Avril, été)	122	R	Participation des habitants et lien social	Tous quartiers	160000	60000	10000	25000	40000	8500	10500	0	OUI
	Combat de Dignité	125	R	Sport	Planoise	63500	5000	5000	4500	7500	3500	3000	1000	OUI
	Arbre à palabre	127	N	Participation des habitants et lien social	Planoise	40000	25000	3000	2000	10000	0	0	0	NON
	Les femmes d'abord	128	R	Sport	Planoise	66000	5000	5000	5000	10000	2000	2000	1000	OUI
	Du sport à l'emploi	213	R	Cité de l'emploi	Planoise	31420	11000	0	0	11000	0	11000	0	OUI
Cocoonelle	Projet PARTAGE (PARENTalité Accompagnement Entraide)	162	N	Education, Parentalité, Jeunesse	Battant	7780	1000	0	0	1000	0	1000	0	OUI
Collège Diderot	Internat éducatif au sein de la cité éducative du quartier de Planoise Besançon (complément)	106	R	Cité éducative	Planoise	30000	30000	0	0	0	0	0	0	NON
	Fonds de la Cité éducative	107	R	Cité éducative	Planoise	70500	55500	0	0	0	0	0	0	NON
	Fonds de la Cité éducative destiné aux transports	110	R	Cité éducative	Planoise	17800	17800	0	0	0	0	0	0	NON
	Cordées de la réussite	113	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	9000	9000	0	0	0	0	0	0	NON
	Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants	115	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	13000	13000	0	0	0	0	0	0	NON
	Demande de subvention de l'opération "Café des parents"	116	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	1500	1500	0	0	0	0	0	0	NON
	Opération petits-déjeuners en REP+	121	N	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	10000	10000	0	0	0	0	0	0	NON
Comité de Quartier de Rosemont Saint Ferjeux	Coordination des permanences emploi	28	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	43617	20000	5000	0	18617	16500	18617	0	OUI
	Atelier de mobilisation vers l'emploi	30	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	15413	4500	0	4000	5000	5000	5000	0	OUI
	Animation Groupe Solidarité Emploi (GSE)	31	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	St-Ferjeux	5006	3000	0	0	1000	0	0	0	NON
	Atelier Chantier d'insertion	32	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	365993	145015	0	22650	5000	5174	5000	0	OUI
	Accompagnement de publics sortant de parcours d'insertion	36	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	5006	0	1000	1000	3000	3000	3000	0	OUI
	Accueil de Loisirs sans hébergement	39	R	Contrat, enfance, jeunesse	St-Ferjeux	122834	0	0	0	10000	0	0	0	NON
	Atelier de lutte contre l'illectronisme	40	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	9458	3000	0	0	3500	2500	3500	0	OUI
	Accès aux droits	53	R	Accès aux droits sociaux	St-Ferjeux	1542	1500	0	0	0	0	0	0	NON
	Ingénierie Contrat de Ville - Référent de quartier	55	R	Pilotage, ingénierie, ressources, évaluation	St-Ferjeux	7551	0	0	0	2500	1500	0	0	NON
	Accompagnement vers l'acquisition des savoirs de base	56	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	159130	8000	7000	0	7500	7500	7500	0	OUI
	Réveil solidaire	78	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	St-Ferjeux	2398	0	0	0	1000	0	0	0	NON
Comité Départemental UFOLEP 25	Création d'une école multisports en lien avec la MDQ de Montrapon	60	N	Sport	Montrapon	6400	2500	0	0	1500	0	0	0	NON
	UFOSTREET League Besançon	92	R	Sport	Tous quartiers	6500	1000	0	2000	1000	3500	1000	0	OUI
Compagnie un château en Espagne	A hauteur d'enfance	173	N	Education, Parentalité, Jeunesse	Montrapon	10000	5000	0	0	5000	0	2500	0	OUI

Cité cour	Le spectacle vivant au service des sujets de société	44	N	Culture et Expression artistique	Clairs-Soleils	6620	2800	0	0	3000	0	1500	1500	OUI
CSAPA SOLEA	Réduction des risques en milieu étudiant et pratiques festives	199	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	Tous quartiers	7100	0	0	0	7100	7000	0	7100	OUI
	Intervention précoce et actions de prévention	200	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	Tous quartiers	128990	26498	0	0	11000	11000	0	11000	OUI
Dojo Franc Comtois	SPORT APRES L'ECOLE - JUDO - Action spécifique aux enfants de Planoise/ Grette/ Pelouse/ Pesty/Amié/Thumberger	184	R	Sport	Planoise Grette St-Ferjeux Planoise Montrapon	22145	2000	0	0	4000	2000	1000	1000	OUI
Doubs Sud Athlétisme	Res'Altié Tour 2024	159	R	Sport	Montrapon Hauts de Saint-Claude	13970	2750	3500	0	1500	1000	500	750	OUI
Eclaireuses et Eclaireurs laïques de Franche Comté	Du quartier à la forêt	1	N	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	98000	2500	3000	0	2500	0	2500	0	OUI
Ecole de production de Besançon (EPB)	Formation de jeunes microcheurs	164	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	861323	244420	168000	45000	20000	15000	15000	0	OUI
Etoile Saint Ferjeux - Centres de vacances	Séjours de vacances enfants et adolescents	19	R	Contrat, enfance, jeunesse	Tous quartiers	103875	0	0	0	1500	0	0	0	NON
Fabrique Numérique Besançon	Sensibilisation aux métiers du Numérique	222	N	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	4000	1500	1000	0	1500	0	1500	0	OUI
FETE (Femmes, égalité, emploi)	Forum de la mixité des formations	229	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Montrapon	9500	3000	2500	0	1800	1800	1000	800	OUI
Franc Comtoise financement solidaire	Lutter contre l'exclusion bancaire et le surendettement des habitants des quartiers prioritaires	195	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	26600	5000	2000	7000	8000	8100	8100	0	OUI
France Victimes 25 Besançon (FV25 BESANCON)	Actions en direction des populations victimes d'actes de délinquance (quartiers prioritaires et en veille ville de Besançon-victimologie-commissariat de police)	85	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	Tous quartiers	93240	40000	0	0	53000	52500	0	52500	OUI
	Action : Accès au Droit et à la Citoyenneté- égalité des chances	108	R	Accès aux droits sociaux	Tous quartiers	3000	0	0	0	3000	3000	0	0	NON
Grand Besançon métropole	Pilotage et ingénierie du Contrat de Ville et du NPREU	257	R	Pilotage, ingénierie, ressources, évaluation	Tous quartiers	536712	35000	0	0	501712	0	0	0	NON
	Cité de l'emploi de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole	258	R	Cité de l'emploi	Tous quartiers	65000	50000	0	0	0	0	0	0	NON
Groupe PSL	ALSH - Espace Sportif de Planoise	190	R	Contrat, enfance, jeunesse	Planoise	154813	1500	0	6250	7500	0	0	0	NON
	Espace Sportif de Planoise	191	R	Sport	Planoise	91142	7000	0	0	4000	3750	2000	1750	OUI
Groupe de jeunes Doubs centre foot (GJDCF)	Favoriser l'insertion des Jeunes sur le territoire via une offre sportive adaptée et de qualité	74	R	Sport	Palente-Orchamps Clairs-Soleils Novillars	60610	1710	0	0	1800	2500	1800	0	OUI
Improvisation/Ailes	Pratique de l'improvisation théâtrale au collège Didierot	157	R	Culture et Expression artistique	Planoise	5000	5000	0	0	0	0	0	0	NON
Indibat travail temporaire - Indibat inclusive	Cours d'Orientation "DECOUVERTE DES METIERS DU BTP"	169	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	3915	2000	0	0	1915	1858	1915	0	OUI
Intermed	Accompagnement vers et dans l'emploi	84	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	1572656	0	13000	36000	23000	21256	21256	0	OUI
Ippon Karaté Shotokan	Sport et cohésion sociale	41	R	Sport	Clairs-Soleils	36100	3000	1000	1000	2000	1000	1000	1000	OUI
La compagnie du Colibri	Spectacle "Lorsque les poules avaient des dents"/Prévention bucco-dentaire	43	R	Santé, accès aux soins	Tous quartiers	14200	9940	0	0	4260	3000	3000	0	OUI
La Française de Besançon	Promotion de l'athlétisme éducative au travers des gestes et postures à destination des jeunes pratiquants et non pratiquants	14	R	Sport	Planoise	11680	0	0	800	4400	1000	500	800	OUI
La Passerelle de Planoise	Journal de quartier	98	N	Participation des habitants et lien social	Planoise	28700	3000	0	0	6000	0	1500	0	OUI
La roue de Secours	Plateforme mobilité solidaire GBM	201	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	129516	8000	7000	6000	7000	7000	7000	0	OUI
	Bourse au permis GBM	202	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	8409	2500	2500	0	2500	2500	2500	0	OUI
	Garage Solidaire GBM	203	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	186228	12500	18000	12500	12500	12500	12500	0	OUI
	Location solidaire GBM	204	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	97675	10000	14500	14500	4000	4000	4000	0	OUI
Le Volant Bisontin (VB)	Favoriser l'accès des jeunes du quartier de Clairs-Soleils à la pratique du badminton	158	N	Sport	Clairs-Soleils	34766	5200	0	0	4500	0	1000	1000	OUI
L'échiquier Bisontin	Projet Contrat de Ville - Jeu d'échecs et valeurs républicaines	207	N	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	Planoise Montrapon	19700	7000	0	0	3000	0	1500	1500	OUI
Leo Lagrange Centre Est	Contrat de Ville Besançon - Violet Discriminations - 2024	146	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Tous quartiers	28000	10000	0	0	18000	10100	5100	6000	OUI
	Contrat de Ville Besançon - Violet Violences - 2024	147	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	Tous quartiers	21000	7000	0	0	14000	10000	0	11000	OUI
	Contrat de Ville Besançon - Violet Carcéral - 2024	148	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	Tous quartiers	9500	5800	0	0	3700	3000	0	3700	OUI
	Contrat de Ville Besançon - Violet Périscolaire - 2024	149	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous quartiers	14000	3000	0	0	11000	8000	0	8000	OUI
Les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active de Bourgogne Franche-Comté (CEMEA BFC)	Un terrain d'aventure dans un quartier en renouvellement urbain étape 2	96	R	Participation des habitants et lien social	Planoise	65190	21500	5000	3000	14000	6000	6000	0	OUI
	Paroles Nomades la suite...	129	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Planoise	37500	10000	8000	2000	6000	2500	2000	0	OUI
	Bénéficiaires numériques et clé d'accès aux droits	136	R	Accès aux droits sociaux	Tous quartiers	31400	5000	3000	1500	4500	1500	1500	0	OUI
	"Et si on jouait..." pour garder sa place au sein de la cité et/ou du collectif	174	N	Participation des habitants et lien social	Planoise	28080	3500	0	4000	4000	0	1000	0	OUI
Les Francas du Doubs	Accueil de loisirs inclusif et accompagnement des familles	50	R	Contrat, enfance, jeunesse	Planoise Palente-Orchamps	53003	5000	0	5000	5000	0	0	0	NON
	Parents solo accompagnement parentalité "Pour elle, pour lui avec eux"	51	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	7522	3000	0	0	3622	1000	0	0	NON
	Favoriser l'accès aux ALSH sur le quartier de Planoise	52	R	Contrat, enfance, jeunesse	Planoise	444081	5000	0	3000	202358	0	0	0	NON
	Animation espace Pitchouns Ludothèque hors les murs	66	N	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous quartiers	26105	5659	0	0	18446	0	0	0	NON
	Développement Lieu parents enfants Ludothèque Palente	67	N	Contrat, enfance, jeunesse	Palente-Orchamps	51400	5000	0	0	25000	0	0	0	NON
Les Manivelles	Rendre accessible Les Manivelles aux publics des autres structures du quartier Battant	132	R	Participation des habitants et lien social	Battant	6011	2000	0	0	2000	0	1500	0	OUI
Ligue de l'Enseignement - Fédération du Doubs	Aide au fonctionnement de l'école de la deuxième chance du Doubs	90	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Planoise	582620	194265	128176	30000	52500	50000	50000	0	OUI
	Ateliers sportifs à vivre en famille	130	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	10500	4500	0	0	4000	4000	4000	0	OUI
	Sensibiliser, former, mobiliser autour des Valeurs de la République et de la lutte contre les discriminations	131	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Hauts de Saint-Claude Tous quartiers	36500	8000	0	3500	15000	3000	0	0	NON
	Soutien aux enseignants des écoles primaires de la Cité éducative de Planoise	263	R	Cité éducative	Planoise	182350	69450	0	0	0	0	0	0	NON
Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, section de Besançon (LICRA BESA)	Interventions en milieu scolaire, en milieu sportif, Conférences et Commémorations	187	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Planoise Hauts de Saint-Claude	10600	2700	800	0	1800	1200	800	400	OUI
LIMPIO	Accompagnement vers et dans l'emploi	95	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	214013	0	8600	4000	1400	1500	1400	0	OUI
Loge GBM	Dispositif de Tranquillité Résidentielle et de Médiation Sociale	265	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	Tous quartiers	145535	23771	0	0	47542	114100	23771	23771	OUI
Mission locale bassin emploi Besançon	Action santé	217	N	Santé, accès aux soins	Tous quartiers	27000	9000	0	0	9000	0	0	0	NON
	Accompagnement des personnes placées sous main de justice	218	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	56277	46250	0	0	8000	6000	6000	0	OUI
	Permanences de proximité dans les quartiers prioritaires de la ville	219	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	242476	113680	89712	9968	29116	29116	29116	0	OUI
	Etre parent et travailler à son insertion socio-professionnelle	220	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous quartiers	17000	6000	0	0	6000	0	2000	0	OUI
	Repérage/Remobilisation 2024	221	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	105560	0	0	0	3560	0	0	0	NON
	Job Run Montrapon	242	N	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Montrapon	3000	1500	0	0	1500	0	1500	0	OUI

MIC Clairs Soleils	Café solidaire	17	N	Participation des habitants et lien social	Clairs-Soleils	13000	3000	3000	2000	5000	0	1500	0	OUI
	Form'Action Fem'Actuelles	18	N	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Clairs-Soleils	6000	1500	1500	1500	1500	0	1500	0	OUI
	Roulotte connecte	20	R	Accès aux droits sociaux	Clairs-Soleils	9000	1500	1500	1500	4500	750	750	0	OUI
	Ingénierie Contrat de Ville - Référent de Quartier	22	R	Pilotage, ingénierie, ressources, évaluation	Clairs-Soleils	8500	2500	0	2000	4000	2000	2000	0	OUI
	Animation en Pied d'Immeuble	23	R	Participation des habitants et lien social	Clairs-Soleils	20500	15000	1500	1000	3000	1500	1500	0	OUI
	Espace de Vie sociale et d'Animation	24	R	Participation des habitants et lien social	Clairs-Soleils	29500	3000	2000	2500	3000	1500	1500	0	OUI
	Club Multiports	25	R	Sport	Clairs-Soleils	47500	5000	3000	3000	8000	3500	2500	1000	OUI
	Raid Aventure des Clairs Soleils	26	R	Participation des habitants et lien social	Clairs-Soleils	13600	2000	3000	2000	4500	3000	2000	1000	OUI
	Séjours pour les jeunes des Clairs Soleils	27	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Clairs-Soleils	18000	1500	0	1500	1500	0	0	0	NON
	Collectif familles	33	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Clairs-Soleils	33750	4000	0	3000	3000	0	0	0	NON
	Groupe Solidarité Emploi MIC/CS Clairs Soleils	34	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Clairs-Soleils	10650	3000	0	1500	2000	0	0	0	NON
	Actions Culturelles MIC/CS Clairs Soleils	35	R	Culture et Expression artistique	Clairs-Soleils	24500	5000	5000	3000	8000	0	0	0	NON
	Accompagnement à la Scolarité Clairs Soleils et les Varelles	37	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Clairs-Soleils	28850	5000	0	5000	5000	0	0	0	NON
	Accueil de loisirs 13/17 ans MIC/CS Clairs Soleils	38	R	Contrat, enfance, jeunesse	Clairs-Soleils	123892	4000	0	4000	62392	0	0	0	NON
MIC Palente Orchamps	Ingénierie Contrat de Ville - Référent de Quartier	29	R	Pilotage, ingénierie, ressources, évaluation	Palente-Orchamps	6482	2000	0	0	2500	2000	2000	0	OUI
	Accompagner les jeunes dans leur parcours de vie	42	N	Accès aux droits sociaux	Palente-Orchamps	19700	2500	2000	0	2500	0	1500	0	OUI
	sortie marché de Noël et repas solidaire partagé	57	N	Participation des habitants et lien social	Palente-Orchamps	4310	2000	0	0	0	0	0	0	NON
	Parlo'rhé "ouvrir l'école aux parents"	59	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Palente-Orchamps	7800	2500	0	0	1500	1000	1000	0	OUI
	Accompagnement à la scolarité (CLAS)	72	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Palente-Orchamps	104250	6000	0	1000	0	0	0	0	NON
	Accès aux droits	73	R	Accès aux droits sociaux	Palente-Orchamps	20500	4500	0	1000	1500	1000	1000	0	OUI
	Animations en pied d'immeuble	76	R	Participation des habitants et lien social	Palente-Orchamps	31475	11000	2500	1500	3000	3000	3000	0	OUI
	Projet jeune	82	N	Contrat, enfance, jeunesse	Palente-Orchamps	3299	1000	500	0	500	0	0	0	NON
	Espaces jeunes	86	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Palente-Orchamps	42520	2000	0	2500	2000	2000	2000	0	OUI
	JARDIN PARTAGE-Un espace de médiation sociale et écologique	133	R	Participation des habitants et lien social	Palente-Orchamps	57700	1000	6000	0	2500	2000	2000	0	OUI
	Loisirs en famille	141	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Palente-Orchamps	48442	2500	0	0	1500	1000	1000	0	OUI
Ateliers sociolinguistiques (ASL)	142	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Palente-Orchamps	84640	38160	5000	0	18000	18000	9000	0	OUI	
MOVO	La Block Party de Movo (Je bouge mon quartier)	83	R	Culture et Expression artistique	Palente-Orchamps	31659	4000	5000	0	12000	7000	4000	4000	OUI
MTalents	Ma communication violente (non violente) dans la parentalité spectacle d'1h30	140	N	Participation des habitants et lien social	Planoise	2998	500	0	0	1008	0	1000	0	OUI
Olympique de Besançon	Rugby et multiports	209	N	Sport	Clairs-Soleils	3000	1000	0	1000	1000	0	0	1000	OUI
P.A.R.I. Accompagnement scolaire	Contrat de ville	224	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	783325	88000	8000	10000	38000	19900	20000	1900	OUI
Palente Besançon Handball	Le sport pour tous	192	N	Sport	Palente-Orchamps	7102	1500	0	0	3000	0	1000	0	OUI
Panorama Etudes Formations Conseils	Ateliers découverte métiers restauration - Cuisine mode d'emploi(s) Besançon	123	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	16800	0	0	0	15000	15000	15000	0	OUI
	Cuisine Mode d'emploi(s) Besançon	124	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	379613	20000	0	0	10000	10000	10000	0	OUI
	POP'UP STORY by Cuisine Mode d'emploi(s) à Besançon	126	N	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	12350	0	0	0	10000	0	0	0	NON
Passé-muraille Centre des Arts du Cirque	Du cirque pour tous, sous toutes ses formes	21	R	Culture et Expression artistique	Palente-Orchamps Clairs-Soleils	18743	9371,4	0	0	9371,4	6500	3000	4686	OUI
Planoise Karaté Academy Besançon (PKA Besançon)	Sport Citoyen, Sport Santé	47	R	Sport	Planoise	34000	9000	0	0	11000	2050	1500	500	OUI
	Jeune ceinture noire Républicain	48	R	Sport	Planoise	21000	3000	0	0	10000	2000	500	1500	OUI
	Stop la violence "Sport de combat pour femmes"	49	R	Sport	Planoise	12000	0	0	0	4000	1500	2000	500	OUI
Planoise Valley	Mise en place du dispositif "Gilets roses" à Planoise	252	N	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	Planoise	18700	3500	0	0	1500	0	1000	0	OUI
	Femmes à l'honneur	256	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Planoise	5400	1000	0	0	1000	0	500	500	OUI
	Tous ensemble pour Planoise	260	R	Participation des habitants et lien social	Planoise	4830	1630	1600	0	1600	1500	0	0	NON
Pôle emploi Bourgogne Franche-Comté	Orientation et insertion professionnelle des collégiens et lycées	259	N	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Planoise	36166	29166	0	0	0	0	0	0	NON
Porte-avions	Breakdance à Besançon	155	N	Culture et Expression artistique	Planoise Montrapon	13150	6000	3000	0	4000	0	1000	3000	OUI
Promo Sport Besançon Judo (PSB JUDO)	Renforcer le tissu social et culturel au sein des quartiers sensibles par le biais du Judo	100	R	Sport	Planoise Montrapon	142300	12822	5000	3000	14450	2000	2000	2000	OUI
Racing Besançon (RB)	Ecole de la vie - Le sport après l'école	11	R	Sport	Planoise	35360	5000	0	5000	10000	0	0	0	NON
Radio Campus Besançon	Radio Diderot Saison 4	145	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	6750	1750	0	0	1750	0	0	0	NON
	La voix est libre	150	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	Tous quartiers	6500	2000	0	0	2000	2000	0	2000	OUI
	Saison 4 Radio Montrapon	193	R	Participation des habitants et lien social	Montrapon	8000	2000	0	0	2000	2000	2000	0	OUI
Radio Sud Besançon	Projet Radio Cités 25	250	R	Participation des habitants et lien social	Planoise	12530	4500	3530	0	3000	4500	3000	0	OUI
	Projet Vision Cités 25	251	N	Participation des habitants et lien social	Planoise	24275	5000	4500	0	4975	0	0	0	NON
	Semaine d'Education contre le Racisme et l'Antisémitisme	255	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Planoise	2739	0	0	0	2089	1000	1000	1089	OUI
RB Entertainment	Initiation à la vidéo, Court métrage Planoise	8	R	Culture et Expression artistique	Planoise	6000	0	0	1000	4000	0	1000	0	OUI
Reflet sur le monde	Reflet sur le monde	206	R	Participation des habitants et lien social	Montrapon	13850	1500	0	0	2275	2000	2000	0	OUI
Régie des quartiers de Besançon	Amélioration du cadre de vie dans les quartiers de la Ville de Besançon en favorisant l'insertion	216	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	2369300	0	0	240000	63000	63000	53000	0	OUI
Réseau Citoyenneté Développement (R&CDev)	Mise en place du dispositif "Tables citoyennes"	99	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Planoise	19395	6500	0	0	2500	1200	1000	1500	OUI
Réseau d'échanges réciproques de savoirs de Besançon - Clairs Soleils (R.E.R.S)	Réseau d'échanges Réciproques de Savoirs Clairs Soleils	152	N	Participation des habitants et lien social	Clairs-Soleils	2250	1000	0	0	1000	0	1000	0	OUI

Réussite Emploi	Groupe Solidarité Emploi de Besançon Planoise	69	N	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Planoise	5000	5000	0	0	0	0	0	0	NON
	Accompagnement individualisé dans les quartiers	70	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	60000	23000	10000	0	27000	26800	27000	0	OUI
	Ateliers de préparation mobilisation vers l'emploi	71	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	4425	1750	0	0	1750	1750	1750	0	OUI
	Cap vers l'emploi	79	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	46810	15000	5000	0	12000	12000	12000	0	OUI
	CHARTRE PAQTE Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises	241	N	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	25000	15000	0	0	10000	0	10000	0	OUI
Secours Populaire Français	Aide aux plus démunis	45	N	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Planoise	1893892	20000	0	20000	7000	0	0	0	NON
Sineo - AvilizS	Insertion par l'activité économique	10	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Tous quartiers	776000	220000	20000	6000	10000	4626	4626	0	OUI
Société sportive La Saint Claude	Développement de la pratique gymnique masculine accessible à tous	88	N	Sport	Planoise	27250	6000	0	6000	6000	0	0	0	NON
	Développement pratique sportive de loisirs enfants adultes (Quartier des Hauts de Saint Claude Besançon)	89	N	Sport	Hauts de Saint-Claude	18500	4000	0	3000	1500	0	500	750	OUI
Solidarité Femmes	Action de soutien à la parentalité	93	N	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous quartiers	6100	1500	0	1300	0	0	0	0	NON
	Respect dans les relations filles/garçons - prévention des comportements sexistes	94	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Tous quartiers	8350	2500	0	0	4350	2500	1500	1000	OUI
	Stages d'auto-défense à destination des femmes hébergées et accompagnées	97	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Tous quartiers	4150	1000	0	0	2950	1000	500	1000	OUI
	Actions collectives d'accès aux loisirs et à la culture, ateliers artistiques	101	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Tous quartiers	6500	500	0	0	1500	2000	500	1000	OUI
Sporting Futsal Besançon (SFB)	Futsal pour toutes et tous	105	R	Sport	Planoise	16500	4000	0	0	4000	1500	1500	1000	OUI
	Futsal en pied d'immeuble	183	N	Sport	Planoise	8200	3000	0	0	3000	0	0	1000	OUI
Squash Club Vesontio	Le Squash à la rencontre des jeunes	254	N	Sport	Palenrte-Orchamps Clairs-Soleils Battant	8061	2000	0	0	2000	0	1000	500	OUI
Studio composition immersion musicale éducative et scénique (S.C.I.M.E.S.)	La jeunesse vers les scènes	225	N	Culture et Expression artistique	Montrapon	8350	750	0	0	2750	0	500	1500	OUI
Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté (OVHFC)	Rendez-vous conte	179	R	Culture et Expression artistique	Planoise Montrapon Battant	12857	5000	0	0	2010	2000	1000	1000	OUI
Tambour Battant	Jardin partage de Battant	46	R	Participation des habitants et lien social	Battant	22500	0	2000	1000	1000	400	0	0	NON
	Vivre ensemble à Battant	58	R	Participation des habitants et lien social	Battant	76500	3000	3000	1000	4500	3000	3000	0	OUI
	Fête de quartier à Battant	62	N	Participation des habitants et lien social	Battant	22300	0	0	1000	5000	0	0	0	NON
Tinternet & Cie	Actions de sensibilisation, de prévention et d'éducation sur les usages numériques au service de la construction citoyenne des populations du quartier Clairs-Soleils	139	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Clairs-Soleils	1400	1700	0	0	1700	1300	1700	0	OUI
Union Dep des Associations Familiales (UDAF)	Stage de responsabilité parentale	87	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous quartiers	19990	8000	0	1500	2000	1200	700	500	OUI
Union des RROMS de l'ex-Yougoslavie de Doubs	Rencontres multiculturelles RROMS	261	N	Culture et Expression artistique	Planoise	8488	8962	0	9000	9000	0	0	0	NON
VDB	RAID Terre de jeux	227	N	Participation des habitants et lien social	Planoise	15070	5000	1000	1000	6700	0	0	0	NON
VDB - Bains douches Battant	Accompagnement à la scolarité 2024 - MQ Bains-Douches Battant	244	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Battant	70850	2500	0	1000	41000	0	0	0	NON
VDB - Direction Action Culturelle	Parcours culturels Maternels	153	R	Culture et Expression artistique	Planoise Palenrte-Orchamps Montrapon	115000	32000	0	0	5000	2000	0	0	NON
VDB - Direction Vie des Quartiers	Quartier d'été - Animations familiales	239	R	Participation des habitants et lien social	Planoise Montrapon	102850	5000	5000	5000	5000	0	0	0	NON
	Ludothèques et EPE des MQ Municipales	240	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise Montrapon	194920	6000	0	2000	147104	0	0	0	NON
VDB - Maison de Quartier et centre social	Contrat local d'accompagnement à la scolarité - Montrapon Fontaine Ecu	237	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Montrapon	91400	2500	0	1000	0	0	0	0	NON
VDB - Maison de Quartier Montrapon	Aide aux démarches administratives (ADA) - Accès aux droits	238	R	Accès aux droits sociaux	Montrapon	16600	3000	0	1000	1000	0	0	0	NON
	Espace jeunesse Montrapon	243	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Montrapon	116000	4000	0	2000	3000	0	0	0	NON
	Groupe Solidarité Emploi Montrapon Fontaine Ecu	245	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Montrapon	8000	1200	0	0	800	0	0	0	NON
VDB - Maison de Quartier Planoise	Espace jeunesse Planoise	226	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	164450	4000	0	1500	129200	0	0	0	NON
	Contrat local d'accompagnement à la scolarité - Planoise	228	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	87030	2000	0	2000	56530	0	0	0	NON
	Ateliers linguistiques	234	R	Accès aux droits sociaux	Planoise Montrapon Battant	90450	5000	0	5000	49500	4000	0	0	NON
VDB - MQ Grette-Butte	Séjours familles	210	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Grette	46750	10000	2500	2500	21500	0	0	0	NON
	Sorties familiales	211	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Grette	42350	2500	2500	2500	24000	0	0	0	NON
	CLAS	212	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Grette	79650	2500	0	1000	55500	0	0	0	NON
VDB-Direction actions culturelles	Parcours culturels élémentaires	13	R	Culture et Expression artistique	Tous quartiers	200590	35000	0	0	10000	10000	0	0	NON
VDB-Direction Hygiène Santé	Atelier Santé Ville	63	R	Santé, accès aux soins	Tous quartiers	104000	87000	0	0	17000	0	0	0	NON
	De la fourche à la fourchette, la Santé en cuisinant	64	R	Santé, accès aux soins	Tous quartiers	37410	6800	0	0	30610	2500	0	0	NON



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024

Convention 2024 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'association Régie des quartiers

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 28 mars 2024,

Et :

L'association Régie des Quartiers, représentée par son Président, M. Jean-Luc BOYER, dûment habilité, dont le siège social se situe 24 rue de Chalezeule 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2024.

La Régie des Quartiers perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à la Régie des Quartiers, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à la Régie des Quartiers pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2024.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2024.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de la Régie des Quartiers.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

La Régie des Quartiers, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,

- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **53 000 €** au titre de l'activité « **Amélioration du Cadre de Vie dans les quartiers d'habitat social** » pour l'année 2024, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Régie des Quartiers
Le Président,

Jean-Luc BOYER

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Quartier(s)	Structure	Projet	N° Projet	Nouveau ou Renouvellement	Thématique	Description action	Retenu Ville-GEM 1ère Prog 2024	Commentaire
Battant	Tambour Battant	Jardin partagé de Battant	46	R	Participation des habitants et lien social	Réunir des habitants et acteurs du quartier dans un jardin partagé. Lieu de vie ouvert à tous pour apprendre, échanger, partager, découvrir, s'amuser.	NON	Projet non abouti et à examiner, le cas échéant, en programmation complémentaire
	Tambour Battant	Vivre ensemble à Battant	58	R	Participation des habitants et lien social	Vivre à Battant, ce sont des activités régulières (quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles) ainsi que des événements organisés tout au long de l'année par des bénévoles qui mettent au service de l'Association leurs compétences, leurs connaissances et leur temps.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Tambour Battant	Fête de quartier à Battant	62	N	Participation des habitants et lien social	Associer l'ensemble des associations, des structures et autres organismes ou professionnels du quartier Battant ainsi que les Bains Douches en vue d'organiser une grande fête de quartier annuelle festive et culturelle.	NON	Projet non abouti et à examiner, le cas échéant, en programmation complémentaire
	Les Manivelles	Rendre accessible Les Manivelles aux publics des autres structures du quartier Battant	132	R	Participation des habitants et lien social	Ce projet est en construction avec 5 structures : le service de prévention, le GEM les Amis de Marulaz, la Boutique Jeanne Antide, la Maison des seniors et les écoles. 1-Proposer les activités des Manivelles aux publics de ces structures pour leur faciliter l'accès à l'atelier et leur faire connaître nos activités. 2- Les inviter à l'auto-réparation et/ou les sensibiliser à la mobilité cyclable. 3- leur faciliter l'achat d'un vélo auto-réparé.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Coccinelle	Projet PARTAGE (PARENtalité Accompagnement Entraide)	162	N	Education, Parentalité, Jeunesse	Reactiver dans les locaux des Bains Douches et en lien avec la Référente Famille un espace régulier d'accueil des Parents et des Enfants du quartier Battant. Proposer des cycles de rencontres thématiques pour organiser des temps d'échanges et de questionnements autour des pratiques parentales : "trucs et astuces au quotidien", "tendre les enfants plus fort et...", "1123...".	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	VDB - Bains douches Battant	Accompagnement à la scolarité 2024 - MQ Bains-Douches Battant	244	R	Education, Parentalité, Jeunesse	La Maison de quartier municipale Bains-Douches Battant propose de l'accompagnement à la scolarité sous forme de petits collectifs (12 bénéficiaires) avec des séances de 2 heures pendant la période scolaire en fin de journée afin de susciter chez chaque élève l'envie d'apprendre et de développer l'estime de soi. Des activités complémentaires à celles purement scolaire (culturelles, artistiques, scientifiques et sportives) sont par ailleurs proposées pour faciliter l'apprentissage scolaire, élargir les centres d'intérêt et éveiller la curiosité.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
Clairs-Soileis	MIC Clairs Soileis	Café solidaire	17	N	Participation des habitants et lien social	Ouverture d'un café solidaire qui proposera aux habitants un lieu convivial de proximité où l'on peut boire un verre, manger et participer ponctuellement à des animations diverses et variées.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	MIC Clairs Soileis	Form'Action Fem/Actuelles	18	N	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Proposer, à une quinzaine de femmes isolées, une action d'accompagnement vers plus de bien être et d'autonomie en leur permettant de travailler leurs capacités et de reprendre confiance en elles : obtention du permis de conduire, accès à un emploi ou une formation, sensibilisation à la santé.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	MIC Clairs Soileis	Roulotte connecte	20	R	Accès aux droits sociaux	Déployer une roulotte équipée d'outils numériques (ordinateurs, accès internet, tablettes, smartphones, ...) afin d'aller à la rencontre des habitants du quartier pour les informer, les orienter et les aider dans leurs démarches administratives en ligne dans des domaines divers (emploi, santé, social, etc...)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	MIC Clairs Soileis	Ingenierie Contrat de Ville - Référent de Quartier	22	R	Pilotage, Ingénierie, ressources, évaluation	Valorisation du rôle ressource de la MIC Clairs Soileis, et notamment de son Directeur, dans l'élaboration, la mise en place et l'évaluation des actions inscrites dans le cadre de la programmation territoriale du Contrat de Ville.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	MIC Clairs Soileis	Animation en Pied d'Immeuble	23	R	Participation des habitants et lien social	Aller vers la population et investir les espaces publics en proposant une large palette d'animations et d'activités en faveur des enfants et des familles durant les vacances d'été. Présence 3 fois / semaine en alternance sur les secteurs de Varelles, Les Luminières, Les Vieux et de la rue de la Chapelle. Par semaine alternativement sur chacun des secteurs concernés.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	MIC Clairs Soileis	Espace de Vie sociale et d'Animation	24	R	Participation des habitants et lien social	Poursuivre le développement de l'EVS sur le quartier des Varelles en renforçant l'offre d'actions, notamment autour de : l'accompagnement scolaire, le journal de quartier « Les Echos des Varelles », les cafés pédagogiques, les événements communautaires, les festivals et ateliers familiaux.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	MIC Clairs Soileis	Club Multisports	25	R	Sport	Structurer une offre d'activités sportives de découverte et d'initiation en faveur des 6 / 17 ans mais pour les publics adultes et personnes du 3ème âge (cardio, fitness, gym douce, ...)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	MIC Clairs Soileis	Raid Aventure des Clairs Soileis	26	R	Participation des habitants et lien social	Reconstruire le Raid Aventure structuré autour d'épreuves sportives [course à pied et VTT] et ludiques à vivre en équipe et/ou en familles afin de promouvoir et valoriser le cadre naturel du quartier.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	MIC Clairs Soileis	Séjours pour les jeunes des Clairs Soileis	27	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Organiser plusieurs séjours à destination des enfants et des jeunes dans le cadre de l'accueil de loisirs maternel (3 / 11 ans) et de l'accueil jeunes (12/17 ans).	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	MIC Clairs Soileis	Collectif familles	33	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Mobiliser et impliquer les parents et les familles dans des projets familiaux développés par la MIC, notamment les familles en difficulté, afin de les soutenir dans les relations éducatives avec leurs enfants. Plusieurs actions supports pour mener ce travail : Accueil de loisirs maternel, accueil de jeunes, CLAS, sorties culturelles, jeux en famille, atelier cuisine parents enfants, l'organisation de séjours familiaux ...	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	MIC Clairs Soileis	Groupe Solidarité Emploi MIC/CS Clairs Soileis	34	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Valoriser la participation et l'implication active de la MIC dans les dispositifs et actions de proximité d'aide à la recherche d'emploi en faveur des habitants du quartier.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	MIC Clairs Soileis	Actions Culturelles MIC/CS Clairs Soileis	35	R	Culture et Expression artistique	Mener un travail de médiation culturelle autour des trois logiques d'intervention : 1) Atelier de pratiques culturelles et artistiques à destination des enfants et des jeunes dans le cadre des ALSH, accompagnement scolaire, ... 2) Sorties culturelles dans les lieux de diffusion 3) Programmation lors des manifestations	NON	Projet non abouti et à examiner, le cas échéant, en programmation complémentaire
	MIC Clairs Soileis	Accompagnement à la Sclolarité Clairs Soileis et les Varelles	37	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Favoriser l'accompagnement des enfants et des jeunes dans la réalisation de leurs devoirs mais aussi dans la mobilisation et le soutien des parents pour la réussite éducative et scolaire de leurs enfants. Tous les jours de 16h30 à 19h30 dans les locaux scolaires à l'école élémentaire et pour les collèges.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	MIC Clairs Soileis	Accueil de loisirs 13/17 ans MIC/CS Clairs Soileis	38	R	Contrat, enfance, jeunesse	Mettre en place le PLE jeunesse organisé autour des deux tranches d'âge suivantes : 11-13 ans et 14-17 ans en déployant des accueils et des programmes d'activités : le mercredi, certains week-ends, toutes les périodes de vacances scolaires.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	Ippon Karaté Shotokan	Sport et cohésion sociale	41	R	Sport	Proposer une activité de pratique de karaté aux enfants et jeunes du quartier de Clairs Soileis, en lien avec la MIC. Participer aux manifestations organisées par la MIC sur le quartier	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Côté cour	Le spectacle vivant au service des sujets de société	44	N	Culture et Expression artistique	Proposer aux publics du quartier Clairs soileis le spectacle "Renversante" qui déconstruit ironiquement les clichés de l'ingénierie homme / femme. Mise en place de 4 représentations artistiques autour de débats et d'ateliers d'écriture en partenariat avec les acteurs du quartier : Médiathèque, MC (secteur jeune, CLAS), Service de prévention spécialisée et collège Clairs Soileis.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Association de développement de la Neuropsychologie appliquée (ADNA)	Barouloz (anciennement bivouac)	111	N	Education, Parentalité, Jeunesse	Intervenir dès les premiers signaux d'alerte et réaliser des bilans cognitifs pour venir en appui aux parents et aux enseignants pour certains de leurs élèves en difficulté d'apprentissage, de concentration ou d'agitation comportementale.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Tinternet & Cie	Actions de sensibilisation, de prévention et d'éducation sur les usages numériques au service de la construction citoyenne des populations du quartier Clairs-Soileis	139	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Dans le cadre d'un projet partenarial de quartier, proposer aux habitants les clés de compréhension de l'outil numérique afin de prévenir les potentiels dérèglements à risques ou réphésibles dans son usage : interventions auprès des élèves du collège et de l'école Maté, auprès des parents, des deux écoles maternelles, une conférence débat à la Médiathèque.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Réseau d'échanges réciproques de savoirs de Besançon - Clairs Soileis (R.E.S)	Réseau d'Echanges Réciproques des Savoirs Clairs Soileis	152	N	Participation des habitants et lien social	L'action se déroule dans les locaux du Centre Martin Luther King et elle est un espace de rencontre où l'on agit ensemble à faire échanger des savoirs entre habitants. L'association participe autant que possible aux animations ou événements déployés sur le quartier.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Le Volant Bisontin (VB)	Favoriser l'accès des jeunes du quartier de Clairs-Soileis à la pratique du badminton	158	N	Sport	Favoriser l'inclusion des jeunes du quartier de Clairs-Soileis dans la pratique du sport et du badminton par le biais de plusieurs actions : - Portes ouvertes du club en lien avec la MIC Clairs Soileis - Stages jeunes vacances de découverte ou de perfectionnement au gymnase durant les vacances (tarifs accessibles) - intervention badminton découverte tous les jeudis de 16h45 à 17h45 auprès des jeunes Club Multisports de la MIC (cycles renouvelables d'environ 3 mois)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Antenne Petite Enfance (APE)	Groupe parents-enfants berceuses et bercements	170	N	Education, Parentalité, Jeunesse	Favoriser l'ouverture à la culture, la musique, les livres, le langage avant l'entrée à l'école maternelle des enfants de 0 à 3 ans (correspondant à la période des 1000 premiers jours). Action portée en étroite collaboration avec la Médiathèque autour de 9 interventions d'1H00 où il sera proposé notamment de chanter des berceuses et découvrir des livres CD de berceuses.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
Association Juste ici	Les Ateliers Juste Ici à Clairs-Soileis	176	R	Culture et Expression artistique	Pour 2024, l'association continuera d'accompagner le développement du Jardin des Luminières en lien avec la MIC de Clairs-Soileis et prévoit des interventions artistiques complémentaires à l'échelle du quartier : - entretien de la sculpture Bibiche on fire et de la table/pégola - intervention de création d'un jeu pour enfants faisant le lien avec l'espace naturel autour - refaïence de 2 peintures murales, l'une co-portée avec la MIC et l'autre avec Loge-GEM et un groupe de jeunes	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
Association Supersenor	Valoriser la diversité du quartier de Clairs Soileis, à travers un projet photo au sein d'un club de sport	182	R	Culture et Expression artistique	Ce projet est l'occasion de déconstruire des clichés sur le sport dans les quartiers et mettre en valeur la diversité et la limite sociale à travers la pratique du sport au sein du club de boxe à la réputation grandissante. Cette ouverture permettra de poursuivre et finir le projet qui a déjà été soutenu de 2000 euros en 2023 sur les 5500 demandés. Il s'agit ici de faire appel à un graphiste pour la conception et diffusion du projet, de faire des tirages de bonnes qualités.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
Olympique de Besançon	Rugby et multisports	209	N	Sport	Poursuivre et renforcer le partenariat avec la MIC Clairs Soileis autour d'activité multisport sur le temps participatoire et sur les périodes de vacances scolaires.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
Grette	VDB - MQ Grette-Butte	Séjours familles	210	R	Education, Parentalité, Jeunesse	5 structures municipales aide à l'instruction des dossiers de départ en vacances coordonne directement l'organisation de 2 types de séjours pour les familles les moins autonomes : séjours accompagnés de 3 jours pour des premiers départs en vacances ou pour des familles en manque d'accompagnement ou séjours de 5 jours pour des seconds départs ou des familles plus autonomes s'adresse aux familles principalement issues des QPV et aux revenus modestes identifiées au sein des MQ municipales et associatives	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	VDB - MQ Grette-Butte	Sorties familiales	211	R	Education, Parentalité, Jeunesse	5 structures municipales programme de sorties à la journée ou en soirée : découverte de sites touristiques, patrimoniaux, de loisirs ou de propositions culturelles telles que les spectacles ou les concerts. En 2024, des sorties seront orientées sur les Jeux Olympiques, dans le cadre du label « Terre de jeux ».	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	VDB - MQ Grette-Butte	CLAS	212	R	Education, Parentalité, Jeunesse	- Accompagnement des enfants/jeunes dans la réalisation des devoirs et des leçons. - Aide méthodologique autour du travail scolaire - Ateliers savoir-faire aux devoirs - Soutien des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant/jeune	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	Hauts de Saint-Claude	Société sportive La Saint Claude	89	N	Sport	Favoriser la pratique de loisirs gymnique pour les enfants, adultes du quartier des Hauts de Saint Claude Aider les familles à financer la cotisation dont sport : 100 bénéficiaires attendus	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Centre de loisirs du Barbouz (CLB)	ALSH Centre de Loisirs du Barbouz	143	N	Contrat, enfance, jeunesse	Accueil des enfants du quartier St Claude mais également d'autre quartier de Besançon, ce qui permet le développement d'une plus grande mixité sociale. L'accueil d'enfant en situation de handicap est en augmentation au sein de l'ALSH.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville	
Association départementale Doubs sauvegarder enfant à l'adulte (ADDESA)	Action de groupe Saint Claude/SPS/CCUB	166	N	Education, Parentalité, Jeunesse	Travail de rue Présence au CCUB de 1,2 ou 3 éducateurs, chaque mercredi de 14 à 16h Accueil inconditionnel des jeunes (sans inscription) sur les horaires d'ouverture à d'autres associations Aménagement plus adapté et confortables au CCUB et à l'extérieur Organisation de sorties éducatives information et/ou accompagnement des jeunes sur les événements au sein du CCUB Chantiers éducatifs sur le territoire Etablissement de cadre de règles de vivre ensemble communes avec les jeunes invitation des familles à un temps de présentation	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
Hauts de Saint-Claude Tous quartiers	Ligue de l'Enseignement - Fédération du Doubs	Sensibiliser, former, mobiliser autour des Valeurs de la République et de la lutte contre les discriminations	131	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Renforcement de l'ancrage quartier Hauts de Saint-Claude et étendre les actions engagées avec le collège Carnus en 2023/2024 aux écoles environnantes et aux actions mises en place sur le quartier hors temps scolaire (thématiques laïcité, discriminations, harcèlement, numérique, etc.) avec des supports variés : expositions, formations des adultes, outils pédagogiques, etc. - Coordonner le collectif d'associations dans le cadre de la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme (21 mars) et participer au collectif laïcité (9 décembre) : - De septembre 2023 à juin 2024 : la coordination d'un collectif d'une dizaine d'associations de Besançon unies dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (réunions mensuelles pour préparer les actions de la semaine) - 21/04 événement éplanché des droits de l'Homme - De février jusqu'au 31 mars 2024 : Jouons la carte de la fraternité : ateliers d'éducation à l'image et d'écriture sur le thème de la fraternité Jeunes âgés entre 8 et 11 ans : 1 séance de 1h30 sera proposée chaque mercredi hors période de vacances. Découverte de diverses activités sportives souvent méconnues (boccia, badminton, football, etc.). Avec comme enjeu d'en faire un tremplin vers les clubs sportifs du quartier : une session Gestes Qui Savent.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projets
	Montzapon	Création d'une école multisports en lien avec la MDQ de Montzapon	60	N	Sport	Récente expérience dans le quartier Palente : l'association NA/compagnie Permette propose un nouveau parcours dans celui de Montzapon. Trois phases : - saison/année scolaire 2023-2024 : Prise de contacts, rendez-vous et construction du projet avec différents partenaires du quartier - saison/année scolaire 2024-2025 : juin 2025, déambulation dans le quartier permettant la découverte d'espaces inconnus et de lieux de médiation chorégraphique de musique avec en clôture un bal - saison/année scolaire 2025-2026 : en poursuite de la dynamique engagée construire un Cabaret Vert Cerve 1 Celui-ci proposera une série de numéros savamment décalés, en musique, danse, magie, jeux, sans oublier l'indispensable restauration à la table. Dans un désir de collaboration avec la Rodia, l'ensemble du Cabaret pourrait se déplacer fin juin 2026 sur la terrasse de la Scène de Musiques Actuelles bisontine.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
Association Na	Abrazabares	75	N	Culture et Expression artistique	Répond aux critères de l'Appel à projets	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	

	Association pour la promotion de l'information à Montrapon et quartiers attenants (APMI)	Animations festives et culturelles	102	R	Participation des habitants et lien social	Balades patrimoniales / Montrapon ; participer aux animations et événements du quartier ; les 40 ans de l'association	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Association pour la promotion de l'information à Montrapon et quartiers attenants (APMI)	Journal de quartier "Boulevard Nord"	104	R	Participation des habitants et lien social	4 numéros par an, au rythme des saisons, 40 pages A5, tirage 3000 exemplaires papier et lecture en ligne sur le site. 40 ans d'existence de l'association	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Besançon Université Club Escrime (BUC)	Escrime moi l'histoire	151	R	Sport	Création d'un parcours culturel de découverte de l'habitat des écoliers résidents dans le quartier de Montrapon au travers d'un conducteur L'ESCRIME !	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Antenne Petite Enfance (APE)	Cercle d'échange et d'entraide entre parents	168	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Le Vendredi Sophrologie - groupe fermé de 12 pers max ; 4 séances par semestre ; parents adhérents de la MAJ ou pas encore, ce qui permet de faire découvrir le lieu à de nouvelles familles. Dans l'espace parent-entend de la MAJ	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Compagnie un château en Espagne	A hauteur d'enfance	173	N	Education, Parentalité, Jeunesse	Proposition artistique et poétique pour la petite enfance sur le quartier de Montrapon à Besançon qui se déroule de septembre 2024 à juin 2025. Il s'adressera aux enfants de moins de 6 ans et aux adultes qui les accompagnent. Il permettra de travailler avec les crèches, RPE, écoles maternelles, LAEP et familles du quartier ; rencontres théâtrales, rencontres et d'échanges avec l'équipe artistique, ateliers de pratique artistiques : théâtre, gravures, fabrication d'objets, écriture, jardinage... ateliers « philo » avec les classes de maternelles, installations poétiques, jeu de piste urbain et sonore.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Radio Campus Besançon	Saison - Radio Montrapon	193	R	Participation des habitants et lien social	3 ateliers de 1 à 2 h chacun seront proposés en amont de l'émission. 4 émissions en direct en 2024.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Reflet sur monde	Reflet sur le monde	206	R	Participation des habitants et lien social	Plusieurs activités proposées au cours de l'année : cuisine, couture, tricot, sorties (marché de Noël, parc d'attraction, voyage pour les familles en difficulté, spectacles) ; café associatif ; présence sur les animations du quartier ; intervention au temps de dialogue avec les jeunes en lien avec le quartier sur les thèmes liés à la citoyenneté et aux valeurs républicaines.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Studio composition immersion musicale éducative et scénique [S.C.I.M.E.S.]	La jeunesse vers les scènes	225	N	Culture et Expression artistique	Studio son à un moment du quartier de Montrapon ; accompagnement des projets de jeunes ; Découverte des établissements culturels associés - Ateliers Djing et composition musicale (écriture, beatmaking, arrangement) au Bastion et à la Bodai ; Accès à la scène.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	FETE (Femmes, égalité, emploi)	Forum de la mixité des formations	229	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	36 édition - faire connaître et élargir le choix de formation des femmes (des quartiers prioritaires, quartiers en veille et quartiers en observation) du Grand Besançon, qui sont en construction de projet professionnel. 13 organismes de formation et acteurs.trices de la formation sur des secteurs peu féminisés.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	VDB - Maison de Quartier et centre social	Contrat local d'accompagnement à la scolarité - Montrapon Fontaine Ecu	237	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Accompagnement à la scolarité sous forme de petits collectifs (12 bénéficiaires) avec des séances de 1 à 3 heures pendant la période scolaire en fin de journée, le mercredi et le samedi. Elles poursuivent le dispositif pendant les vacances scolaires, sous forme de stage, afin de lutter contre le décrochage et maintenir le lien.	NON	Ville/GBM non sollicités
	VDB - Maison de Quartier Montrapon	Aide aux démarches administratives (ADA) - Accès aux droits	238	R	Accès aux droits sociaux	Espaces publics numériques (EPN) ouverts à tous en accès libre en présence d'un animateur informatique / conseiller numérique ; permanences régulières sont organisées pour proposer un accompagnement individualisé assuré par un travailleur social. Ateliers de découverte / apprentissage des outils informatiques complémentaires (accès au plan d'accès travaux) ; Action d'expérimentation, événement emploi sur le quartier de Montrapon	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	Mission locale bassin emploi Besançon	Job Run Montrapon	242	N	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Avec les entreprises du territoire et les OJD dans le cadre de la dynamique BESANCON TERRE DE JEUX/Jeux Olympiques. L'idée est de faire découvrir à des demandeurs sportifs pour les jeunes et leurs familles, des ateliers et événements en lien avec la santé, l'insertion et l'emploi, et la citoyenneté, en soirée ou en weekend	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	VDB - Maison de Quartier Montrapon	Espace jeunesse Montrapon	243	R	Education, Parentalité, Jeunesse	24 jeunes maximum de 12 à 17 ans ; le CLAS fait partie de l'offre complétée par un dispositif "studio son musique et enregistrement", un dispositif d'accompagnement en séjour de vacances (hiver, printemps, été), un dispositif d'accès à la culture et aux événements sportifs pour les jeunes et leurs familles, des ateliers et événements en lien avec la santé, l'insertion et l'emploi, et la citoyenneté, en soirée ou en weekend	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	VDB - Maison de Quartier Montrapon	Groupe Solidarité Emploi Montrapon Fontaine-Ecu	245	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	GE est une instance partenariale territoriale de la politique de l'emploi permettant la proximité entre les acteurs institutionnels et associatifs du quartier, les professionnels de l'accompagnement social et les acteurs de l'emploi dans une approche cohérente qui positionne l'emploi au cœur du quartier. Maison de quartier est un animateur du quartier et agit en lien avec les jeunes et leurs familles, des ateliers et événements en lien avec la santé, l'insertion et l'emploi, et la citoyenneté, en soirée ou en weekend	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
Palente-Orchamps	MIC Palente Orchamps	Ingenierie Contrat de Ville - Référent de Quartier	29	R	Pilotage, Ingénierie, ressources, évaluation	GE est une instance partenariale territoriale de la politique de l'emploi permettant la proximité entre les acteurs institutionnels et associatifs du quartier, les professionnels de l'accompagnement social et les acteurs de l'emploi dans une approche cohérente qui positionne l'emploi au cœur du quartier. Maison de quartier est un animateur du quartier et agit en lien avec les jeunes et leurs familles, des ateliers et événements en lien avec la santé, l'insertion et l'emploi, et la citoyenneté, en soirée ou en weekend	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	MIC Palente Orchamps	Accompagner les jeunes dans leur parcours de vie	42	N	Accès aux droits sociaux	Mise en place d'un parcours favorisant l'accès aux droits et l'émancipation des jeunes autour d'actions thématiques liées à la prévention des risques (conduites addictives, prévention routière, ...) ; Education à l'outil numérique (désinformation, harcèlement, plateformes d'accès aux droits, ...) ; l'engagement citoyen (rencontres avec les acteurs associatifs bénévoles du quartier, le développement de projets sur le quartier, ...)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	MIC Palente Orchamps	sortie marché de Noël et repas solidaire partagé	57	N	Participation des habitants et lien social	Organisation d'une sortie au marché de Noël et d'un repas solidaire en fin d'année en faveur des familles, des personnes isolées, des apprenants de l'action sociologique et des jeunes.	NON	Ville/GBM non sollicités
	MIC Palente Orchamps	Parl'ôhè "ouvrir l'école aux parents"	59	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Renforcer et dynamiser le lien entre l'école, le collège et la famille en proposant dans des établissements scolaires des rencontres conviviales, d'échanges entre les parents, professeurs et professionnels autour de thèmes relevant de la parentalité et de l'éducation.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Association sportive les Orchamps Palente (ASOP)	Ecole de Football	61	R	Sport	L'action ECAD DE FOOTBALL accueille des enfants, garçons et filles de 5 ans à 14 ans. Elle cherche à transmettre des valeurs éducatives et sportives aux enfants et aux filles et à contribuer à l'apprentissage des règles de vie en groupe.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Les Francas du Doubs	Développement Lieu parents enfants Ludothèque Palente	67	N	Contrat, enfance, jeunesse	Proposition d'une offre ludique correspondant aux besoins et attentes variées du plus grand nombre de famille contribuant au développement des sens de l'enfant (0/7 ans), ses connaissances, ses habiletés sociales et langagières en s'appuyant sur le jeu et l'activité manuelle et/ou artistique. De plus, développement d'autres actions éducatives dans les murs (accueil de TSP, éducateurs spécialisés, animateurs périscolaires) et hors les murs (animations au pied d'immeuble, fête de quartier, ...)	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	MIC Palente Orchamps	Accompagnement à la scolarité (CLAS)	72	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Offre, aux côtés des enseignants, un appui et des ressources dans les enfants et les jeunes ont besoin pour réussir à l'école en mettant en place des séances d'accompagnement à la scolarité	NON	Ville/GBM non sollicités
	MIC Palente Orchamps	Accès aux droits	73	R	Accès aux droits sociaux	Aider et/ou accompagner les personnes en difficulté dans leurs démarches administratives par le biais de 2 actions hebdomadaires : les permanences d'écrans publiques et l'atelier informatique pour former les personnes aux démarches administratives en ligne. Une nouvelle permanence supplémentaire d'accès aux droits sera mise en place à destination des publics de l'association ALEDO (familles ayant un enfant en situation de handicap)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	MIC Palente Orchamps	Animations en pied d'immeuble	76	R	Participation des habitants et lien social	Diverses activités socio-culturelles et sportives sont proposées au cours des mois de juillet et août, place Olof Palme et au jardin partagé (Jeu Berlioz). Mises en œuvre pour les concours des acteurs du quartier, ces activités s'adressent aux enfants, adolescents, mais aussi adultes.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	MIC Palente Orchamps	Projet jeune	82	N	Contrat, enfance, jeunesse	Proposer la réalisation d'un projet pluridisciplinaire à un groupe de jeunes du quartier vivant la création d'un livre-jeu combinant ateliers de cuisine, de captation sonore, de photo et d'écriture. Le livre-jeu sera présenté et distribué par les jeunes lors de la Journée festive autour des pratiques de l'écriture Au Quatre Coins des Mots portée par la MIC.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	MOVO	La Block Party de Movo (le bouge non quartier)	83	R	Culture et Expression artistique	Organiser la 3ème édition de la Block Party structurée durant 2 jours autour d'activités culturelles et sportives mises en place aux pieds des immeubles : initiations danses hip hop, football freestyle et basket pour tous, battle de danse hip hop, DJ set et jam session, exposition de l'atelier de bricolage Kanti et atelier de bricolage peinture, stands de partenaires, ...)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	MIC Palente Orchamps	Espaces jeunes	86	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Il s'agit, en lien avec les jeunes suivants l'accompagnement à la scolarité de proposer des temps d'accueil les mercredis et samedis et durant les vacances scolaires. Ces espaces doivent permettre aux jeunes de mettre en place des projets collectifs, d'organiser des sorties à la journée.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Association pour le lien l'entraide et le droit à la différence (ALEDD)	Vivre ensemble	118	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Créer du lien avec les associations et les acteurs publics du quartier Palente/Orchamps en développant des actions communes favorisant l'inclusion commun en situation de handicap et leur famille (jeux Carnaval, ateliers de la MIC, et ateliers socioculturels au handicap encore renforcés avec l'association Palente, ...)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	Association Na	Fête-ci Fête-ça - 2ème édition	120	R	Culture et Expression artistique	Recommencer en avril 2024 un événement commun et festif sur la place Olof Palme, "Fête-ci, Fête-ça" pour lancer saison culturelle	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
	MIC Palente Orchamps	JARDIN PARTAGE - Un espace de médiation sociale et écologique	133	R	Participation des habitants et lien social	Encourager l'implication des habitants pour faire vivre le jardin partagé et réaménager un espace naturel et convivial qui leur sera accessible en permanence : - poursuite de la mise à disposition des parcelles collectives ou individuelles - développement du partenariat avec des structures diverses pour accueillir et mettre en place des actions collectives - Organisation des actions collectives ponctuelles théoriques ou pratiques (jardinage, visite de fermes pédagogiques, atelier bricolage, films, conférences, observation des insectes, ...) - Organisation d'une fête du jardin partagée sur une semaine en juin.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Association de Palente	Un jardin partagé éducatif, citoyen et convivial pour la mise en valeur du quartier de Palente et des Orchamps	135	R	Participation des habitants et lien social	Faire vivre un jardin ouvert aux classes de l'école Condorcet et enfants inscrits au périscolaire (2h/semaine) ainsi qu'aux enfants de l'association ALEDO (mercredi et petites vacances). Une volonté forte de s'ouvrir et d'adresser aux habitants du quartier (Maison de Quartier / Maison de Quartier) ; Organisation de la "Fête du Jardin", événement qui durera une semaine sur le thème de la "Biodiversité" et comprenant de nombreuses animations ludiques et pédagogiques.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
Association de Palente	La Parenthèse, un journal de quartier au service des associations et des habitants pour la mise en valeur des actions et de la vie quotidienne du quartier de Palente et des Orchamps	137	R	Participation des habitants et lien social	Réaliser un journal de quartier de 8 pages diffusé 3 fois / an avec une parution à 4000 exemplaires afin de promouvoir le quartier et les initiatives menées sur le territoire, notamment celles financées dans le cadre du CDV. Constitution d'un comité de rédaction et de lecture ouvert aux acteurs associatifs du quartier ainsi que les enfants et les jeunes.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
MIC Palente Orchamps	Loisirs en famille	141	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Loisirs en famille regroupes des actions collectives parents/enfants, sous forme de sorties (sortie neige, visite d'une chocolaterie, cinéma, etc.), participation à des événements conviviaux (Festival Bol Bol), repas en soirée à la MIC, et ateliers socioculturels (jeu de société, création de bouges, cuisine, etc.)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
MIC Palente Orchamps	Ateliers sociolinguistiques (ASL)	142	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	* Proposer 40h d'ateliers sociolinguistiques hebdomadaires, de quatre niveaux différents, répartis dans trois quartiers bisontins : Palente, Clairs-Soleils et Rosemont-Saint-Ferjus * Promouvoir le vivre ensemble et la socialisation des personnes d'origine étrangère grâce à des actions collectives socioculturelles d'insertion professionnelle et d'accès aux droits	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
Besançon Boxe Anglaise (BBA)	Boxe quartier	186	R	Sport	Rendre accessible la pratique de la boxe en participant aux différentes événements organisés dans les quartiers, notamment de Palente / Orchamps (fête du sport, fêtes de quartier, animations en pied d'immeuble, ...) en mettant en place des soirées portes ouvertes.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
Palente Besançon Handball	Le sport pour tous	192	N	Sport	Permettre l'accès au club du Palente Besançon Handball à un public défavorisé issu des quartiers prioritaires de la ville (Palente-Orchamps / Clairs-Soleils / Flanoise) en développant des actions telles que : - Baby-Hand dans des écoles maternelles. - cycle de handball avec les structures de quartiers (MIC, Bouge *, ...) - Le dispositif Hand Pass avec les collèges Clairs-Soleils - Organisation d'un grand tournoi des écoles	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
Arc en ciel	Mieux vivre ensemble dans le quartier Orchamps palente	271	R	Participation des habitants et lien social	Favoriser le lien social et intergénérationnel en proposant mensuellement des sorties et des animations (oto gourmand, canari, accès aux arts d'attraction, ateliers thématiques)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
Palente-Orchamps Clairs-Soleils	Passé-muraille Centre des Arts du Cirque	21	R	Culture et Expression artistique	Projet de pratique avec les écoles : Atelier avec 3 classes maternelles de Tristan Bernard ; 3 classes de Jean Macé ; atelier avec les CM1 de Jean Zay ; spectacles ; pieds d'immeubles.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
Palente-Orchamps Clairs-Soleils Battant	Squash Club Vesontio	254	N	Sport	- Rencontre avec les acteurs de quartiers, Clairs-Soleils, Palente-Orchamps et Battant pour organiser des moments de découverte de la pratique du squash dans nos locaux avec une moyenne de 12 personnes. - Organiser une pratique adaptée au public et les amener progressivement vers les règles du squash - Organiser des événements sous forme de tournoi en incluant si possible les parents tout en conservant un esprit ludique. - installer un court de squash extérieur dans le cadre des animations de quartier	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
Palente-Orchamps Clairs-Soleils Noillards	Groupe de jeunes Doubs centre foot (GIDCF)	74	R	Sport	Proposer à des jeunes issus de quartiers relevant de la politique de la ville (Orchamps, Clairs-Soleils et Curie / Pasteur de Novillars) un accompagnement dans leurs parcours de vie via la pratique sportive (culture, sport, citoyenneté) ; aide aux devoirs et accompagnement à la scolarité, implication dans la vie de l'association (arbitrage), lien et petites actions avec les structures de quartiers MIC, Clairs-Soleils et Palente, EVS de Novillars.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
Flanoise	Eclaireuses et Eclaireurs laïques de Franche Comté	1	N	Education, Parentalité, Jeunesse	Proposer aux enfants et jeunes du quartier de Flanoise des activités régulières dans la nature et des séjours tournés autour de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Activités tous les 15 jours ; séjours en avril 2024 et en été 2024. Projet sur 3ans.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Classe ambassadrice de l'égalité cadre cité éducative	4	R	Cité éducative	Concerner un suivi des CLAS/CM1/CM2 - 2ème phase en 2024 pour 15 classes de CM1 (ex classes CE2) ; Faire réfléchir les élèves des classes primaires, sur les représentations sexuées et d'égalité de genre, en les accompagnant sur 3 ans afin de faire évoluer leurs conceptions, acquises et saines, dans un cadre familial, scolaire ou médiatique.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Bouge +	Licences sportives USEP cité éducative	7	R	Cité éducative	Permettre aux élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires du REP de Flanoise, de bénéficier de la gratuité de la licence USEP et de pouvoir participer aux diverses rencontres sportives culturelles proposées.	NON	Ville/GBM non sollicités
RB Entertainment	Initiation à la vidéo, Court métrage Flanoise	8	R	Culture et Expression artistique	Ateliers vidéos, techniques et cinématographiques avec 10 jeunes du collège Voltaire ; début en janvier 2024	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	

Racing Besançon (RB)	École de la vie - Le sport après l'école	11	R	Sport	Interventions CE2 à CM2 Fourrier et Ile de France et pratique en gymnase du collège Voltaire. Tous les lundis hors vacances scolaires de 16 h 45 à 17 h 45. Permettre à des jeunes filles et jeunes garçons issus de quatre quartiers prioritaires d'assister aux rencontres de l'équipe National 2 au stade Léa Lagrange. 60 invitations sont données à chaque rencontre à domicile (13 pour la saison 2023/2024), par l'intermédiaire des maisons de quartiers Nelson Mandela, MC Palente, Martin Luther King et Grette.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projets
La Française de Besançon	Promotion de l'haltérophilie éducative au travers des gestes et postures à destination des jeunes pratiquants et non pratiquants	14	R	Sport	Mise en place des ateliers éducatifs ; augmenter la pratique chez les jeunes ; sensibiliser les jeunes, adolescents et les adultes aux bénéfices que peut procurer l'haltérophilie ; se doter de matériel notamment pour actions avec Bouge +, réaliser un guide santé, soutien scolaire, cours de français aide à l'accès au sport, la culture, accompagnement numérique.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
At rech spectacles intention scolaires (ARSIS)	Pop the Opera - Travail préparatoire	15	N	Culture et Expression artistique	Faire travailler des collégiens (15 enseignants et 600) jeunes avec des musiciens professionnels, dans une salle équipée. Travailler avec un vocabulaire abstrait. - Projet ouvert à TOUS les élèves volontaires des établissements participants.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projets
Secours Populaire Français	Aide aux plus démunis	45	N	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Intervention et accompagnement de personnes et de familles en prise avec la pauvreté et la précarité : aide alimentaire et/ou accompagnement social. - Travail d'hygiène santé, soutien scolaire, cours de français aide à l'accès au sport, la culture, accompagnement numérique.	NON	Projet non abouti et à examiner, le cas échéant, en programmation complémentaire
Planoise Karaté Academy Besançon (PKA Besançon)	Sport Citoyen, Sport Santé	47	R	Sport	Cycle de 3 séances d'une heure avec les enfants pour aiguïser leur sens de la discipline et les rendre apte à participer sur travail au stade de l'été, en présence de leur famille. - Objectif : créer une dynamique éducative, culturelle et sportive par la participation des parents.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Planoise Karaté Academy Besançon (PKA Besançon)	Jeune ceinture noire Républicain	48	R	Sport	Donner le goût à chaque jeune au respect par la mise en place d'un tremplin sportif républicain : - Préparation à la ceinture noire - Sensibilisation au civisme avec la gendarmerie - Accès à l'attestation fédérale d'assistant (AFA) - Accès à la formation et au concours national des jeunes arbitres (Formules DSJ)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Planoise Karaté Academy Besançon (PKA Besançon)	Stop la violence "Sport de combat pour femmes"	49	R	Sport	- Séances conduisant à la prise de conscience de ses propres limites et à l'auto défense. - Soutien de l'inscription des équipes féminines lors des compétitions ou formation des cadres. - Rencontres entre les forces de sécurité et les jeunes femmes des quartiers populaires.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Les Francas du Doubs	Parents solo accompagnement parentalité "Pour elle, pour lui avec eux"	51	R	Education, Parentalité, Jeunesse	- Rencontres toutes les 6 semaines avant chaque période de vacances scolaires autour de thématiques diversifiées en concertation avec les familles et en lien avec les partenaires du territoire (bien-être, hygiène-santé, culture, sport, éducation, participation) - Aménagement de pièces d'accueil au sein de nos locaux d'accueil aux familles permettant une entrée « non stigmatisant » pour les familles - Lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement sur la parentalité (le mode de garde, le rôle, l'alimentation, le loisir des enfants, mais également la séparation, les risques d'internet et des écrans...) et l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap	NON	Projet non abouti et à examiner, le cas échéant, en programmation complémentaire
Les Francas du Doubs	Favoriser l'accès aux ALSH sur le quartier de Planoise	52	R	Contrat, enfance, jeunesse	Aide financière pour l'inscription d'un enfant à l'ALSH pour les familles issues du QPV.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
Réussite Emploi	Groupe Solidarité Emploi de Besançon Planoise	69	N	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	NON	Ville/GBM non sollicités
Club d'échecs de Besançon "Tour, prends garde l'	Promotion du jeu d'échecs en relation avec les maisons de quartier et les écoles de la ville	81	R	Education, Parentalité, Jeunesse	- Intervention en milieu scolaire dans les écoles Champagne, Dulire (2 classes), Édouard Herriot, Arène, Paul Bert, Tristan Bernard, Chazelle, Notre Dame, Saint Jean et Sainte Colette - Diffusion de la pratique du jeu dans les MQJ : Montrorand, Grette, Saint-Ferjeux, Planoise - Organisation du grand tour d'échecs à travers des manifestations - Vital été, échecs au parc à la Gare d'eau, Ludinam, animation au centre ville - Animation autour des mobiliers urbains réalisés par la ville - Échiquier ébène dans les fêtes de quartier	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projets
Société sportive Le Saint Claude	Développement de la pratique gymnique masculine accessible à tous	88	N	Sport	- Création d'une antenne du club au collège Voltaire afin de permettre à des jeunes du quartier de découvrir la discipline. - Découverte de la discipline au collège Voltaire puis accueil au sein du Club (salle spécialisée) avec mise en place d'un mini bus qui ira les chercher sur le quartier - Aide à la cotisation - 300€ -> 235€ (dont pass sport)	NON	Projet non abouti et à examiner, le cas échéant, en programmation complémentaire
Ligue de l'Enseignement - Fédération du Doubs	Aide au fonctionnement de l'école de la deuxième chance du Doubs	90	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Accueil entre 100 et 120 jeunes par an. Statut de stagiaire de la formation professionnelle pour les jeunes. - Recours individuels et groupés aux jeunes en besoins : professionnalisation, connaissance du monde contemporain, remédiation en enseignement général et projets évalués dans le cadre de l'approche par compétences, gestion des freins à l'emploi.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active de Bourgogne Franche-Comté (CEMA BFC)	Un terrain d'aventure dans un quartier en renouvellement urbain étape 2	96	R	Participation des habitants et lien social	- Village de jeux et d'expérimentation permanent qui évolue avec le temps, en fonction des besoins, des désirs, des nécessités - Ouverture comme en 2023 : « réal » en avril, tous les mercredis d'avril à juillet, 3 semaines en juillet et 1 semaine en août - Renforcement du travail avec l'éducation nationale pour leur permettre de faire école dehors et être ressource auprès des enseignants - Investissement du TA par différentes classes de différentes écoles.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
La Passerelle de Planoise	Journal de quartier	98	N	Participation des habitants et lien social	Journal de quartier qui informe les Planoisiers des différentes manifestations culturelles, festives et de tout ce qui favorise le lien social. Production d'un journal trimestriel à raison de 9000 exemplaires rédigé et distribué par des bénévoles dans toutes les boîtes aux lettres du quartier	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Réseau Citoyenneté Développement (RCDDev)	Mise en place du dispositif "Tables citoyennes"	99	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	- Printemps été - Lieu d'échange et de débats sur l'espace public 1 samedi après-midi par mois sur la Place Casin invitant les habitants à participer à un travail de réflexion pour trouver de nouvelles possibilités d'action visant à agir sur les comportements (incivilités, délinquance, gaspillage alimentaire, pollution, insécurité, etc.) - Automne-hiver : Tables de quartier deviennent le Samedi Casierier d'histoire qui se déroulent 2 samedi par mois dans le local de Récidive puis dans le Café du Monde. Ateliers de lecture par appartenance (lecture collective) autour des thématiques : vivre ensemble, thématiques en lien avec les idéologies, lutte contre la radicalisation, laïcité, éducation aux médias - Organisation d'une conférence-débat d'un auteur d'un livre étudié lors d'un Samedi Casierier (ex : Kamel Daoud)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Besançon Football (BF)	Actions éducatives et sportives	103	R	Sport	Le club intervient sur le temps scolaire et périscolaire à l'école Ste Famille/Ste Ursule pour faire découvrir le football à des élèves allant de Grande Section à la 6ème, la population est issue à 3/4 de Planoise, du quartier de la Biette et environnements du quartier des 400. Interventions auprès de l'ensemble de nos catégories pour les sensibiliser à la lutte contre le racisme proposer un soutien scolaire aux enfants en difficultés en mobilisant également les parents dans cette démarche. Proposer des stages de football pendant les vacances scolaires.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projets
Sporting Futsal Besançon (SFB)	futsal pour toutes et tous	105	R	Sport	Démocratisation et encadrement de la pratique du futsal : réseaux d'entraînement réguliers et encadré, parcours de formation pour les jeunes (arbitrage), aide à la prise de licence, tournois pour mixer les différents milieux.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Collège Diderot	Internat éducatif au sein de la cité éducative du quartier de Planoise Besançon (complément)	106	R	Cité éducative	Créer une structure, un lieu de vie pour éloigner ces élèves du quartier, de les placer dans un contexte éducatif continu plus favorable que celui de leur famille : marque d'autorité parentale, abandonnement, de surcroît, l'éloignement d'un des enfants permet parfois de restaurer la sérénité pour le reste de la famille.	NON	Ville/GBM non sollicités
Collège Diderot	Fonds de la Cité éducative	107	R	Cité éducative	- Le « Fonds de la cité éducative » permet de développer des actions éducatives partenariales aux bénéfices des élèves, enfants et jeunes scolarisés et/ou résidant dans la cité éducative de Planoise. - Les projets mis en oeuvre visent particulièrement : La découverte de la ville et de l'espace de vie locale (activités hors du quartier) / Le développement des compétences psychosociales des élèves (séjours d'intégration) / Le développement des compétences parentales / Le développement des savoirs être et savoir vivre des enfants comme des parents	NON	Ville/GBM non sollicités
Collège Diderot	Fonds de la Cité éducative destiné aux transports	110	R	Cité éducative	- Le « Fonds de la cité éducative » permet de développer des actions éducatives partenariales aux bénéfices des élèves, enfants et jeunes scolarisés et/ou résidant dans la cité éducative de Planoise. - Les projets mis en oeuvre visent particulièrement : La découverte de la ville et de l'espace de vie locale (activités hors du quartier) / Le développement des compétences psychosociales des élèves (séjours d'intégration) / Le développement des compétences parentales / Le développement des savoirs être et savoir vivre des enfants comme des parents	NON	Ville/GBM non sollicités
Collège Diderot	Cordées de la réussite	113	R	Education, Parentalité, Jeunesse	- Ouverture culturelle (théâtre, cinéma, visite de musées...) - Découverte des différents lycées professionnels proches de Besançon et de l'enseignement supérieur (Université et Ecole d'Ingenieurs) - Visites d'entreprises et le cadre des cours d'histoire-géographie et Forum des métiers - Rencontres avec des anciens élèves qui ont entrepris des parcours ambitieux - Projets tutorés par des étudiants	NON	Ville/GBM non sollicités
Collège Diderot	Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants	115	R	Education, Parentalité, Jeunesse	- Ateliers de prise de parole, travail sur l'estime de soi et accompagnement aux devoirs - Mise en place de animation de modules de formation sociolinguistique pour des parents peu ou pas francophones dont les enfants fréquentent les établissements scolaires du réseau REP+ - Acquisition et maîtrise de la langue française, connaissance de l'école et de son fonctionnement et implication des parents dans la scolarité de leurs enfants, sensibilisation aux valeurs de la République, insertion professionnelle, passage du DELF	NON	Ville/GBM non sollicités
Collège Diderot	Demande de subvention de l'opération "Café des parents"	116	R	Education, Parentalité, Jeunesse	- Lieu d'échanges, de partage et d'information afin de favoriser le lien avec les familles une fois par mois - Thématique décidée par les parents et les partenaires	NON	Ville/GBM non sollicités
Carrefour d'animation et d'expression musicales (CAEM)	Idemité 2024	119	R	Culture et Expression artistique	Accompagnement d'une vingtaine de jeunes à la pratique musicale en groupe tout au long de l'année (1 séance par semaine + 3 stages durant les vacances) en vue de temps forts de restitution en public.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Collège Diderot	Opération petits-déjeuners en REP+	121	N	Education, Parentalité, Jeunesse	- Avant le temps scolaire (7h45-8h10), les enseignants proposent aux élèves de venir petit-déjeuner au collège (peut-être également les familles afin de déboucher sur un temps collectif : parents-enseignants) - Travail avec les professeurs de SVT, la diététicienne du département et l'infirmière scolaire sur le thème de la nutrition + élargissement de l'opération petits-déjeuners ciblé lors du DNB depuis 3 ans	NON	Ville/GBM non sollicités
Club sauvegarde Karaté	Combat de Dignité	125	R	Sport	Stages de paroles et de thérapie à travers la pratique du karaté en lien avec le présidente de l'association (Psychologue), les 2 adultes relais de l'association et l'association Solidarité Femmes.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Club sauvegarde Karaté	Arbre à palabres	127	N	Participation des habitants et lien social	Ateliers intergénérationnels d'écoute, d'expression, d'information, de rassemblement et d'échange sur l'actualité, la vie en société, les problèmes et les conflits rencontrés. L'arbre à palabres est donc un creuset d'idées mise en commun pour sortir une œuvre fédératrice pour la société.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
Club sauvegarde Karaté	Les femmes d'abord	128	R	Sport	- Rencontres entre les adhérentes planoisiennes et celles des sections de Damperierre et Lavernay, à les confronter à des populations d'origines étrangères - Accueil par le club de singames karatékas étrangères (français, égyptiens) - Travail avec les femmes karatéka du club sur la famille et plus explicitement sur les relations parents / enfants (attention particulière portée aux femmes isolées)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active de Bourgogne Franche-Comté (CEMA BFC)	Paroles Nomades la suite...	129	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Semaine d'occupation de l'espace public à raconter, dire, transmettre et partager visant à restaurer le statut de la parole citoyenne. Ateliers : yoga, maquillage, arbre à lire, soupe collective, atelier d'écriture, cirque, atelier d'échange. Événements : concerts, pièces de théâtre, représentation de cirque, chorales... Objectif : permettre aux habitants de se saisir de différents moyens d'expression	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Ligue de l'Enseignement - Fédération du Doubs	Ateliers sportifs à vivre en famille	130	R	Education, Parentalité, Jeunesse	- 8 soirées ateliers sur les périodes suivantes : février, mai, octobre, décembre ; avec entre 40 à 60 enfants et leurs parents. - Mobilisation par l'intermédiaire des enseignants et des médiateurs scolaires - Accompagnement de la sortie d'école vers l'activité sportive par les médiateurs scolaire ou un enseignant référent de Bouge+.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Club Pugilistique Binontin (CPB)	Actions santé et citoyenneté	138	N	Santé, accès aux soins	- Ateliers animés par des animateurs de la ligue ou d'autres structures (clubs sportifs, associations, etc.) : 3 ou 4 activités sont proposées à chaque fois avec une station théâtrale. - 6 actions santé et citoyenneté sous la forme d'interventions de spécialistes venant échanger soit directement avec les jeunes soit avec leur parents - Thématiques : santé (alimentation), bienfaits de la pratique sportive, lutte contre le dopage et les pratiques à risque, addictions, violences sexuelles et sexistes) et citoyenneté (laïcité, écologie, sextisme, racisme, homophobie, fake news)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
M'Talents	Ma communication violente (non violente) dans la parentalité spectacle d'1h30	140	N	Participation des habitants et lien social	- Formation des salariés et bénévoles à ces thématiques - Interventions : bénévoles de l'association formés et compétentes pour agir sur ces thèmes (Formateur VRL, Dooxax, Kiné, infirmière spécialisée, psychologue)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Besançon Université Club Escrime (BUIC)	Escrime Planoise	144	R	Sport	- Théâtre forum le 26 avril à la MOP avec 4 comédienne sur la communication non-violente dans la parentalité - Ateliers 1 fois par mois en amont du spectacle (Janvier, février, mars + répétition générale en avril) avec des jeunes de 15-16 ans et des parents (partenaires pour capter des publics : Paris, Miroirs du Monde)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Radio Campus Besançon	Radio Diderot Saison 4	145	R	Education, Parentalité, Jeunesse	- Accueil à la suite du théâtre forum (juillet) avec les parents qui le souhaitent sur les notions de base en termes de parentalité et de relation parentale	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
Association fondation étudiante pour la Ville (AFEV)	Intervention de bénévoles et volontaires (SC) dans la Cité Éducative de Planoise	154	R	Cité éducative	1 entraînement une fois par semaine ouvert à un public de 6 à 12 ans afin d'installer du foot pérenne l'écriture sur le quartier. Accompagnement à l'intégration dans le club des enfants de Planoise. Ensemble d'interventions (au collège Diderot) sous formes d'ateliers radio (conférence de rédaction avec choix des sujets, répétition des sujets et des formats, recherche et écriture des interventions, réalisation des différentes chroniques et interventions dans le cadre d'une émission pilote) avec les élèves de la classe SEGA du collège Diderot donnant lieu à une émission mensuelle en direct dans les locaux de Radio Campus Besançon	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville

Association des autistes de Besançon (AAB)	Acteurs et citoyens	156	R	Education, Parentalité, Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de céramiques et de bijoux par nos adhérents autistes dans le but de proposer un stand au Village du Monde - Ateliers céramiques 5 samedi de septembre à décembre : 25 personnes - Ateliers bijoux 1 mercredi sur 2 (10 séances) : une 10aine de jeune - Rencontre lors d'un atelier entre des jeunes de l'AAB et des jeunes de l'ADOSEA (3-4 fois par an) - Accompagnement à la scolarité pour 3 enfants/jeunes autistes 2 fois par mois - Ateliers danse pour préparer un spectacle Place Clot Palme - Installation de pictogrammes d'accessibilité dans les commerces afin de faciliter la compréhension par les personnes SIA de citoyens des boutiques 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Improvisation'Alles	Pratique de l'improvisation théâtrale au collège Diderot	157	R	Culture et Expression artistique	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers extra-scolaires hebdomadaires d'improvisation théâtrale au collège Diderot tout au long de l'année scolaire - Valorisation de la participation des élèves sous forme de match d'improvisation théâtrale intercollège - Participation pour 3 jeunes au collège à la grande semaine Bourgogne Franche-Comté à Chevigny - Sortie scolaire pour tous les participants de l'atelier à la finale régionale - Organisation d'une demi-journée de sensibilisation autour du handicap au printemps 2024 avec des adultes de l'APF de Planoise 	NON	Ville/SBM non sollicités
Aux Arts Etc	CONTRAT DE VILLE 2024 - SPECTACLE FLEUR DE MADE ET ATELIERS - MAISON DE QUARTIER PLANOISE - Collège Diderot	163	R	Culture et Expression artistique	<ul style="list-style-type: none"> - 12 ateliers théâtre sur 12 semaines avec des jeunes du collège Diderot sur les thématiques de l'identité, de la place et du rôle pour amener les jeunes à se questionner sur leur propre identité. Un des ateliers serait le visionnage du spectacle Fleur de Jade qui reprend ces thématiques. - Activités collectives régulières avec des jeunes de 12/17 ans accompagnés par la PS pour prévenir les risques de marginalisation des adolescents les plus en difficulté (11-17 ans) par l'apprentissage de nouvelles expériences collectives accompagnées (ateliers mensuels, actions partenariales culturelles, activités permettant de découvrir la ville de Besançon, expérimenter les différents modes de transport, ouverture à la mobilité internationale...) 	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projets
Association départementale Doubs sauvegarde enfant à l'Adulte (ADSESA)	Explorez les possibles	171	R	Education, Parentalité, Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Suite de Faction "JOUONS" que le CEAS de Besançon a mené durant plusieurs mois. - "Jouons à domicile" : 10 séances d'activités de jeu de société tous les 15 jours au domicile de personnes âgées afin de contribuer à la pratique, de faciliter les relations sociales, la discussion et le maintien des fonctions cognitives. - "Jouons Ensemble" : actions collectives régulières 1 à 2 après-midi par mois au local des CEMEA, dans les résidences autonomie. - Association ATLAS ou dans les Maisons de quartiers afin d'encourager et accompagner les personnes âgées à sortir de chez eux de façon régulière. Il est la continuité de "Jouons à domicile" - Ces activités pourront être complétées par des sorties culturelles, promenades, accompagnement à la vie quotidienne... 	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
Les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active de Bourgogne Franche-Comté (CEMEA BFC)	4 Et si on jouait... pour garder sa place au sein de la cité et/ou du collectif	174	N	Participation des habitants et lien social	<ul style="list-style-type: none"> - "Jouons Ensemble" : actions collectives régulières 1 à 2 après-midi par mois au local des CEMEA, dans les résidences autonomie. - Association ATLAS ou dans les Maisons de quartiers afin d'encourager et accompagner les personnes âgées à sortir de chez eux de façon régulière. Il est la continuité de "Jouons à domicile" - Ces activités pourront être complétées par des sorties culturelles, promenades, accompagnement à la vie quotidienne... 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Association Juste ici	Les Ateliers Juste Ici à Planoise	177	R	Culture et Expression artistique	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et animation (groupe compost) autour de la sculpture aromatique compost Maman la plus belle - Cycle d'ateliers (2-4 par mois) de pratique artistique liés aux espaces publics alentours et aux événements organisés - 3ème édition de Bol Bol Bol 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Association départementale Doubs sauvegarde enfant à l'Adulte (ADSESA)	Lutte contre le décrochage scolaire Planoise	178	R	Education, Parentalité, Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Interventions à l'intérieur des trois établissements scolaires de Planoise : ateliers thématiques (Blablaba, atelier de remobilisation Qui suis-je, Porte-voix sur les discriminations, atelier d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, interventions dans les classes de 5e/6e, dans le dispositif PPS et accompagnement individuel dans le cadre de lutte de la mission du décrochage scolaire, ateliers stages de 3ème, porte-voix) - Interventions à l'extérieur des établissements scolaires : Permanence et rendez-vous individuels ou collectifs dans les deux lycées éducatifs (LIEF et PRAC) - Divers ateliers le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires dans les locaux ou des salles réservées (ateliers cuisine, ateliers manuels et créatifs, après-midi ou soirée jeux de société et jeux éducatifs) - Sorties pédagogiques / culturelles / sportives les mercredis après-midi, en soirée et durant les vacances scolaires et ouverture à la mobilité internationale. 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Sporting Futsal Besançon (SFB)	Futsal en pied d'Immeuble	183	N	Sport	<ul style="list-style-type: none"> - Animer des pieds d'immeubles pendant les différentes périodes de vacances scolaires - Les amener à s'inscrire par la suite au club - Stages de 2 ou 3 jours pendant les vacances scolaires 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Association Tralalère	"Le Monstrueux Cabaret", stage de création musicale sur le thème d'Halloween	185	N	Culture et Expression artistique	<ul style="list-style-type: none"> - Stage de création musicale autour de l'univers d'Halloween à destination d'enfants sans pré-requis musical - Stage à moitié à Rosa Parks et à moitié au Bastion - Partenariat avec les Francas Rosa Park et le Bastion - Initiation au chant, à la pratique musicale, à la mise en scène et à la création lumière/son/décor 	NON	Projet non abouti et à examiner, le cas échéant, en programmation complémentaire
Association miroirs du monde	Voyage du monde au Café asso	188	N	Participation des habitants et lien social	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur des différents associations culturelles (associations représentant des cultures d'autres pays) par une présentation mensuelle au sein du Café du Monde - Décoration de la vitrine en accord avec le pays représenté - Ateliers, soirées thématiques, rencontres au sein du Café organisé par l'association culturelle afin de présenter le pays et sa culture - Pétit restaurant du pays représenté -> Café du Monde : jeu d'expression et vitrine pour les petites associations afin de représenter et de partager la culture de leur pays avec autres de tous les habitants de Planoise et de Besançon. 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Association miroirs du monde	VILLAGE DU MONDE en accord avec la musique	189	R	Participation des habitants et lien social	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du Village du Monde en collaboration avec 23 structures partenariales et plusieurs écoles : semaine d'échanges et de rencontres interculturelles et intergénérationnelles au Centre Nelson Mandela à Planoise (conférences, rencontres, expositions, propositions scéniques (chant et danse)...) - Thème 2024 : la musique - Création d'une comédie musicale en lien avec AMUSO qui sera jouée à la MQP et aux 2 Scènes - Participation des écoles : découverte de la musique et des instruments du monde par les élèves. Les parents seront invités à faire partager des éventuels savoirs (instruments, chants) - Création de danses avec différents partenaires du quartier 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Groupe PSL	ALSH - Espace Sportif de Planoise	190	R	Contrat, enfance, jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires et mercredis (programmation d'activités sportives de découvertes, jeux et grands-jeux, sorties culturelles, loisirs, nature) - Organisation de 2 mini-camps de 5 jours en juillet et août - Organisation de stages sportifs thématiques en lien avec les clubs sportifs de la ville de Besançon 	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
Groupe PSL	Espace Sportif de Planoise	191	R	Sport	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une offre de services socio-sportifs mutualisés (intégrant les compétences de chaque entité prenant part au projet), à destination du grand public - Accueil de 3 clubs sportifs implantés sur le quartier (CPB, PSB Judo, et section Boxe du PKA) et d'établissements scolaires - Organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires et mercredis après-midi - Organisation de cycles de découverte dans les écoles maternelles et primaires du quartier sur le temps péri-scolaire - Organisation d'ateliers de découverte auprès de partenaires (Francas, Maison de Quartier de Planoise) - Organisation de stages sportifs (vacances) basés sur la découverte d'activités sportives - Organisation d'un projet jeunesse autour d'un accueil de loisirs - Organisation d'ateliers de découverte et de pratique sportive à destination d'un public féminin (jeunes filles et femmes) en partenariat avec le centre Nelson Mandela - Développement d'une offre de loisirs de pleine nature à destination des habitants de Planoise (Base de loisirs d'Assise-Aveney) 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Centre Régional d'information jeunesse (CRIJ BFC)	Info Jeunes Planoise	196	R	Education, Parentalité, Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Permanence d'une animatrice qualifiée au PIJ du Centre Nelson Mandela pendant les horaires d'ouverture au public (mardi et vendredi de 16h00 à 19h00 ; mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; samedi de 14h00 à 18h00) et/ou sur rendez-vous. - Espace d'information où les jeunes reçoivent des conseils en fonction de leurs besoins et de leurs projets - Animations sur différents thèmes à destination des jeunes pour les sensibiliser à la prévention, à l'acquisition de connaissances, à la découverte des métiers, tout en proposant un parcours structurant, un accompagnement personnalisé pour développer, consolider un projet de formation ou d'insertion professionnelle. - 2023 : 1824 jeunes accompagnés issus de différents QPV et des communes avoisinantes / 80 cartes Avantages Jeunes vendues aux jeunes du quartier / 150 souscriptions au Pass Culture 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Association du conseil citoyen de Besançon Planoise (ACCBP)	Aide à projets 2024: Forum des associations et concours photos et fonctionnement global	208	R	Participation des habitants et lien social	<ul style="list-style-type: none"> - Concours photos sur le thème "Valoriser l'image du quartier de planoise" (3 catégories : habitants, associations du quartier, scolaires) - Forum des associations - Permanences d'aide et d'orientation le 3ème jeudi de chaque mois - Programme d'aide à l'insertion professionnelle à destination des résidents du quartier de Planoise en utilisant le sport comme source de motivation et de compétence 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Club sauvegarde Karaté	Du sport à l'emploi	213	R	Cité de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - 3 axes : 1. Détecter et créer un lien de confiance avec les participants, 2. Créer un réseau autour de l'insertion sociale et professionnelle sur le quartier (clubs, institutions, associations...), 3. Développement personnel des compétences psycho-sociales - 2 axes : 1. Pratiques sportives, 2. Coaching professionnel venant l'emboîter - Ateliers facilitant l'intégration des demandeurs d'emploi et leur offrir un tremplin pour un emploi personnel et professionnel - Ateliers hebdomadaires : découverte de la ville, de la culture et de la vie pratique, carnets des infos utiles, utilisation des outils informatiques... - Cours de français si besoin 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Association miroirs du monde	"Construire son devenir"	215	R	Cité de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Interventions auprès des collégiens pour susciter chez eux de la curiosité pour le secteur Numérique et pour créer un intérêt chez eux, les préparant ainsi à envisager un parcours scolaire et professionnel dans ce secteur - Interventions auprès des lycéens pour les informer sur les possibilités offertes par le secteur numérique et leur permettre d'envisager une orientation dans ce domaine - Intervention en classe accompagnée par la participation d'un professionnel de la branche du secteur numérique. - Réimpression : Collèges Diderot et Voltaire / Lycées Victor Hugo et Tristan Bernard 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Association sportive Besançon patinage (ASBP)	Glisse pour tous	223	R	Sport	<ul style="list-style-type: none"> - Démocratisation de la pratique du patinage au public planoisier : intégration à Bouge et aux activités clubs de la MQP - Séances de patinage auprès des femmes battues hébergées au CHRS Le Roseau : intégration progressive aux créneaux du club - Séances adaptées aux jeunes et adultes en situation de handicap intellectuel (partenariat avec l'association Droits Devant 25) - Participation aux parcours sportifs mis en place par la ville de Besançon 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
P.A.R.I. Accompagnement scolaire	Contrat de ville	224	R	Education, Parentalité, Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des enfants et jeunes, encadrés par des salariés médiateurs, des bénévoles et des volontaires en Sd dans le cadre du CLAS : accompagnement scolaire, ouverture culturelle, ouverture au monde, activité en famille - Perspectives : <ul style="list-style-type: none"> - A - Accompagnement à la scolarité : AXE 1 Penser logique de parcours entre les différentes associations / AXE 2 Accompagner les politiques de désinstitutionnalisation / AXE 3 Decliner une offre EDD - B - Accompagnement des familles : AXE 1 Renforcer le partenariat avec le médico-social et le judiciaire / AXE 2 Développer une offre pour les aidants familiaux / AXE 3 Organiser une participation active des résidents 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
VDB - Maison de Quartier Planoise	Espace jeunesse Planoise	226	R	Education, Parentalité, Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil en accès libre ouvert au 12/17 ans sur période scolaire et de vacances au sein de l'Accueil Jeunes sous convention DSDEN - Projet de réorganisation et d'appropriation des jeunes de l'espace jeunesse suite aux travaux intérieurs du bâtiment - Projet de fresque extérieur sur le bâtiment jeunesse - Différents projets avec des partenaires du territoire / ville : avec l'association d'autres formes, Raid terre de jeux... - 4 mini séjours sur chaque période de vacances scolaires permettant d'écouter, des rencontres et des expériences en dehors de la vie du quartier 	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
VDB	RAID Terre de jeux	227	N	Participation des habitants et lien social	<ul style="list-style-type: none"> - Journée d'activités sportives olympiques et paralympiques pour les jeunes de 12 à 17 ans habitant à Planoise ou fréquentant les structures du quartier (associations, structures d'animations...) : samedi 13 avril 2024 sur l'esplanade Diderot - 20 équipes de 5 membres constituées par les associations et acteurs jeunesse du quartier 	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
VDB - Maison de Quartier Planoise	Contrat local d'accompagnement à la scolarité - Planoise	228	R	Education, Parentalité, Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à la scolarité CLAS conventionné CAF pour les élémentaires du CP au CM2 le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 et le mercredi matin de 9h à 12h pour les sorties extérieures, activités culturelles... - Gestion des services aux utilisateurs - Coordination des actions et valorisation des actions des partenaires - Animation et co-animation proposées au sein du CAF : événements, ateliers... - Proposition d'un accueil et de services de qualité au sein du Centre d'Affaires de quartier (accueil physique et téléphonique, gestion et la maintenance des équipements, coordination d'animations diverses...) 	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
BGE Franche-Comté	Animation du centre d'Affaires des Fabriques	230	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Animation et co-animation proposées au sein du CAF : événements, ateliers... - Proposition d'un accueil et de services de qualité au sein du Centre d'Affaires de quartier (accueil physique et téléphonique, gestion et la maintenance des équipements, coordination d'animations diverses...) 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Besançon Club Planoise Lutte	Ramènes ton pote	246	N	Sport	<ul style="list-style-type: none"> - 4 sorties durant l'année avec un groupe de jeunes lutteurs du club et un de leurs amis en (sortie théâtre ou musée, sortie artistique et culturelle, sortie piscine ou patinoire, sortie randonnée kayak) - Inviter le jeune à venir avec un de ses amis pour comprendre les relations qu'il entretient avec lui (travail de médiation et de prévention primaire) - Inviter en amont de la sortie son ami à un cours de lutte 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets

Radio Sud Besançon	Projet Radio Cité 25	250	R	Participation des habitants et lien social	- Couverture de 10 manifestations estivales en pied d'immeuble dans l'ensemble des quartiers QPV de la ville de Besançon grâce à son Studio Mobile et équipement d'un agent spécifique à chaque fois (lutte contre les discriminations, égalité femmes-homme, écologie, sport pour tous, santé et sport) - 10 ateliers radio avec les collèges DIDEROT et VOLTAIRE pour permettre à des groupes d'élève de bénéficier d'une éducation aux médias, à la prise de parole, la réalisation et le montage de reportage radiophonique	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Radio Sud Besançon	Projet Vidéo Cité 25	251	N	Participation des habitants et lien social	- Création d'un studio vidéo mobile pour la réalisation d'un travail de médiation et de sensibilisation sur la thématique de tranquillité publique en direction des jeunes du quartier de Planoise âgés de 12 à 16 ans - Outil pédagogique et éducatif qui accueillera des jeunes de Planoise orientés par la Cité Éducative, la PAI, les collèges Diderot et Voltaire, l'association PAR - Fermeture à la caméra, grâce à une démarche pédagogique, de participer à la création de reportages vidéo portant sur la thématique précitée (sélection des sujets, écriture, interview des intervenants, prises de vues, montage, diffusion sur les réseaux sociaux).	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projets
Planoise Valley	Mise en place du dispositif "Gilets roses" à Planoise	252	N	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	- S'inspirant du collectif "Gilets roses" de la banlieue parisienne, qui existe depuis 2017, Planoise Valley mettra en place, dans le quartier de Planoise, des actions similaires à celles menées par ce collectif - Collectif de femmes, dont des mamans, avec l'objectif d'amener la calme et la sérénité dans les quartiers par le biais de rencontres avec la population, notamment les familles les plus isolées (familles monoparentales, mamans allophones, etc.) - Installation d'un dialogue direct ou par le biais des parents et proches, avec des jeunes, notamment ceux sur le point de basculer dans la délinquance - Rencontre avec les Gilets Roses à Paris afin d'échanger sur leurs pratiques et leur expérience	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Antenne Petite Enfance (APE)	Ateliers Parentalité Socialisation 2-3 ans	253	R	Éducation, Parentalité, Jeunesse	- Ateliers animés par un psychologue, en présence de l'enseignant, consistant à accueillir les parents avec les enfants au sein de la classe des écoles maternelles de Planoise (toute Petite Section ou Petite Section) - Objectif : faciliter la relation entre le parent d'élève et l'enseignant, et au-delà entre le parent et l'institution scolaire - 9 ateliers par classe au cours de l'année scolaire pour 12 classes	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Radio Sud Besançon	Semaine d'Éducation contre le Racisme et l'Antisémitisme	255	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	- Lecture en public par des élèves des collèges Diderot et Voltaire sur l'Éplanade des Droits de l'Homme, dans le cadre de la Semaine d'éducation contre le racisme, de textes de leur production ayant pour base Victor HUGO et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (transmission en direct sur Radio Sud des lectures et interviews) - Diffusion de 4 émissions (10h-14h) spécialement conçues à l'occasion de la SELCA. A qui profite le racisme ? / Présentation de la Semaine d'Éducation contre le Racisme et l'Antisémitisme 2024 / Comment être citoyen en France en 2023 / Interdit aux chiens et aux Italiens - le racisme anti Italiens de la première moitié du XXe siècle	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Planoise Valley	Femmes à l'honneur	256	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Planoise Valley proposera dans le cadre d'un événement un défilé de mode, des stands artisanaux (alimentaires, arts et métiers, etc.) et un temps festif autour de la musique et de la danse pour valoriser la diversité interculturelle et les savoirs-faire artisanaux des femmes de Planoise	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Pôle emploi Bourgogne Franche-Comté	Orientation et insertion professionnelle des collégiens et lycéens	259	N	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Mise à disposition d'un agent Pôle Emploi dans la cité éducative de planoise pour accompagner l'orientation et l'insertion professionnelle des collégiens et lycéens.	NON	Ville/GBM non sollicités
Planoise Valley	Tous ensemble pour Planoise	260	R	Participation des habitants et lien social	- Animation globale autour du sport et d'animations diverses pour la jeunesse, les familles, les enfants sur 1 journée en 2024 (septembre) - Tournoi de football interquartiers et intergénérationnels sur 1 journée. Atelier maquillage esthétique. - Participation des associations du quartier qui proposent différentes activités aux habitants de Planoise	NON	Report des subvention d'un projet de 2022
Union des RRDMs de l'ex Yougoslavie de Doubs	Rencontres multiculturelles RRDMs	261	N	Culture et Expression artistique	Organisation de 3 événements multiculturels pour valoriser la culture roms : - 08 avril 2024 : célébration de la culture RRDM - 13 juin 2024 : journée de commémoration et de partage autour des victimes et témoins de la guerre du Kosovo - 05 novembre 2024 : journée internationale de la langue Romani	NON	Financement par le FPH
Ligue de l'Enseignement - Fédération du Doubs	Soutien aux enseignants des écoles primaires de la Cité éducative de Planoise	263	R	Cité éducative	5 médiateurs scolaires venant en appui des directeurs dans la gestion des élèves et de la relation avec les familles (accueil des élèves et des familles, gestion des absences, contact avec les familles...). Ils peuvent intervenir auprès des enseignants dans un objectif de prévention et de médiation. Ils créent des liens avec les autres acteurs du quartier (associations, maisons de quartier, etc...) pour favoriser la persévérance scolaire. Ils accompagnent d'autres actions hors temps scolaire, pour assurer le continuum éducatif.	NON	Ville/GBM non sollicités
Club Pugilistique Bisontin (CPB)	Démocratisation de la pratique sportive	264	N	Sport	5 entraînements hebdomadaires pour les jeunes de 5 à 16 ans du quartier de Planoise dans le quartier et sur les autres site du club sans surcoût. Prise en charge de l'intégralité des engagements en compétition, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement/restauration pour les compétiteurs à l'extérieur de la région ou des stages clubs ou régionaux. Accès gratuit aux activités du centre de loisirs de l'ESP les mercredis.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Planoise Grette St-Jeroux	Dojo Franc Comtois	184	R	Sport	- 1 (ou 2) cours hebdomadaire de 1 heure chacun - 2 cours supplémentaires hebdomadaires proposés gratuitement au dojo central, rue des Chalets - Initiation à la culture et à la langue japonaise lors des cours - Stages annuels pendant les vacances scolaires, gratuit pour les enfants concernés - 4 à 5 tournois amicaux de Judo mobilisant 60 bénévoles dont les parents des enfants concernés - Participation aux compétitions officielles - Réception annuelle des lycéens japonais de la ville de MATSUMAE pendant une semaine	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Planoise Hauts de Saint-Claude	Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, section de Besançon (LUCRA BESA)	187	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	- Rencontre des collégiens et lycéens ainsi que des jeunes footballeurs de centre de formation pour les informer et échanger sur les discriminations, les racismes, l'antisémitisme et sur les notions de citoyenneté et de laïcité. - Animer et organiser des conférences sur ces sujets et célébrer certaines dates importantes : journée de mémoire de l'Holocauste - journée de la Laïcité - la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Planoise Montrapon	Promo Sport Besançon Judo (PSB JUDO)	100	R	Sport	- Démocratisation de l'accès à la pratique du judo sur les quartiers prioritaire Planoise, Montrapon et St-Claude - aide à la licence, aide à l'achat de matériel/équipement, séances découverte de judo dans les écoles, animation d'initiation judo à la Maison du Quartier de Planoise, stage - Investissement matériel pour le dojo de l'ESP - Financement des formations CQP des jeunes entraîneurs - Rencontres parentaux/judokas avec des cours mates - Intervention d'une nutritionniste (alimentation) et d'une sophrologue (timidité, trouble du comportement)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Association Croqui/livre	Pré aux histoires	112	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Lecture d'albums et de comptines par une professionnelle, à des parents et leurs enfants suivi d'un atelier créatif à chaque vacances scolaires dans les quartiers (Planoise, Montrapon, Grette/Jules Ferry), une semaine durant les vacances scolaires et trois semaines l'été	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Association Croqui/livre	Des livres au service d'actions de soutien à la parentalité	117	R	Éducation, Parentalité, Jeunesse	Temps de contes et d'ateliers parents/enfants. Echange sur des thématiques liées à la parentalité avec les familles avec le soutien des livres et des histoires. Intervention toutes les semaines, en alternance, d'une animatrice et formation lecture de Croqui/livre dans des espaces/parents enfants, dans des CLAE et dans des écoles de quartiers prioritaires. MD Planoise et MD Montrapon (espace parents enfants et CLAE) - MQ Grette	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
Porte-avions	Breakdance à Besançon	155	N	Culture et Expression artistique	- En lien avec les 2 maisons de quartier (Planoise et Montrapon), proposition d'initiation et stages pendant les vacances scolaires : une 2aine d'heures sur 2 semaines et cela dans chaque quartier. - stages proposés dans un second temps - Battle à Montrapon - Week-end rencontre à Planoise : Besançon invitera le danseur .euse.s de Lyon à venir échanger lors d'un week-end qui se déroulera en plusieurs temps, en commençant avec un entraînement partagé le samedi après-midi (non ouvert au public) / battle exhibition pendant lequel le danseur .euse.s de deux villes s'affronteront aux du public. / Pour fest, le dimanche des ateliers seront lieu toute la journée avec des propositions différentes : beatboxing, breakdance, new style	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
L'échiquier Bisontin	Projet Contrat de Ville - Jeu d'échecs et valeurs républicaines	207	N	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	- Cours d'initiation et confirmés, le samedi matin à la Maison de Quartier Nelson Mandela. - Stage d'initiation pendant les vacances scolaires : 3 (ou 4) après-midis de 2 à 3 heures - Découverte de la compétition (tournois amicaux jeunes 1 fois par mois dans les MDG de Planoise et Montrapon en alternance, rencontre interquartier, championnat amical par équipes, tournois avec les autres clubs franc-comtois) - Animation de l'espace public (tables d'échec sur l'Éplanade Jean Charbonnier et animations avec un échiquier géant dans divers lieux en fonction des événements du quartier) - Animations éducatives ponctuelles (médiateurs, écoles, Sauvageurs, club de boxe de Planoise, clubs sportifs, Café du monde, CU, EJC) - Animations/Interventions dans le cadre périscolaire (avec la MDG, l'association Bouge+ et PARI) et scolaire à l'école Duret et Chamassange	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
VDB - Direction Vie des Quartiers	Quartier d'été - Animations familiales	239	R	Participation des habitants et lien social	En 2024, le dispositif Quartier d'été sera déployé sur les espaces publics (parcs aménagés, places, squares) et en pieds d'immeuble du lundi au samedi pendant les vacances scolaires. Il fera l'objet d'une journée de lancement au FC de Brégille. En 2024, ceux-ci seront orientés sur les Jeux Olympiques, dans le cadre du label à Terre de Jeux.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
VDB - Direction Vie des Quartiers	Ludothèques et EPE des MQ Municipales	240	R	Éducation, Parentalité, Jeunesse	- Espaces d'accueil, de découverte, d'éveil et de socialisation, ils proposent des espaces de jeux, de paroles, de rencontres et d'échange - Des rencontres thématiques et divers ateliers sont proposés tout au long de l'année - Ateliers animés par un ou plusieurs musiciens de l'Orchestre autour des contes musicaux pour découvrir l'orchestre autrement - Invitation d'enfants fréquentant les accueils périscolaires de leur quartier et de leur famille à une représentation de l'OVH	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
Planoise Montrapon Battant	Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté (OVRVC)	179	R	Culture et Expression artistique	- Participation des jeunes qui montent sur scène auprès des musiciens de l'Orchestre - Invitation d'enfants fréquentant les accueils périscolaires de leur quartier et de leur famille à une représentation de l'OVH	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
VDB - Maison de Quartier planoise	Ateliers linguistiques	234	R	Accès aux droits sociaux	- Cours collectifs de 2h 2 jours par semaine (750 séances par an = 9 000 heures) pour favoriser l'accès à la langue française dans le cadre d'une intégration citoyenne, d'un accès à l'autonomie dans la vie quotidienne et les actes de la vie courante, des démarches administratives et d'accès aux droits - Perspectives 2024 : Développer le réseau partenarial en particulier avec les structures EVS / Proposer une action commune entre les différentes maisons de quartier municipales	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
Planoise Montrapon Clair-Soleils	Antenne Petite Enfance (APE)	167	R	Éducation, Parentalité, Jeunesse	Proposer un soutien individuel à la parentalité dans 3 quartiers prioritaires (Planoise, Clair-Soleils, Montrapon) s'adressant aux parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans ainsi qu'aux professionnels de la petite enfance.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Planoise Montrapon Hauts de Saint-Claude	Doubs Sud Athlétisme	159	R	Sport	Atmosphère peu connue/jurique dans ces quartiers (quartiers prioritaires). Du 18 au 24 août 2024 Mini stadium urbain avec 3 activités dans 2 ou 3 quartiers en proposant 2 jours d'animation athlétique dans la semaine. Afin de préparer ce temps fort, organisation sur les temps de vacances de la Toussaint d'avril et juillet de rencontre sur le stade d'athlétisme via les accueils de loisirs et organismes d'accueil de jeunes et se déplacer dans les quartiers cible pour une animation athlétique. Coupon de réduction et licence gratuite pour prendre une licence au club pour la saison à venir.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Planoise Montrapon St-Jeroux	Association sportive des PTI (ASPTI)	175	R	Sport	- Planoise : 4 créneaux de badminton par semaine, 1 créneau de KidSport (gymnase Diderot), 2 créneaux Chateau Farine Badminton - Montrapon : 2 créneaux d'activité au sein de la Maison de Quartier en KidSport et KidSport / (besoin d'identité par la MDG et mis en place par notre club pour y répondre), athlétisme (5 créneaux stade Leo Lagrange). - Sireuil/Amilly/Pelouse/Schlumberger/Peisy/Rossmont : secteurs géographiques d'affluence des enfants adhérents dans nos activités, en périphérie de ces lieux géographiques	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Planoise Palente-Orchamps	Les Francs du Doubs	50	R	Contrat, enfance, jeunesse	Renforcement de la capacité d'accueil des enfants et jeunes atteints de troubles de la santé ou de handicaps. - Recrutement d'animateurs (étudiants APA ou éducateurs spécialisés) - Formation des animateurs : passer de 2 à 4 animateurs formés par site et envisager des formations plus spécifiques selon le type de handicap - Aménagement de lieu permettant aux enfants à besoin particulier de se recueillir, retour au calme (espaces Soocession...) - Augmentation de la capacité d'accueil de la Ludothèque	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
Planoise Palente-Orchamps	Association Julienne Javel	165	R	Logement, habitat et cadre de vie	Atelier de quartier à Planoise et Palente-Orchamps depuis lequel des habitants orientés par les bailleurs et les travailleurs sociaux pourront : apprendre des techniques d'embellissement de leur logement, constituer des groupes d'entraide et être accompagnés pour mettre en oeuvre des travaux à leur domicile, emprunter des outils, participer à des actions collectives, faire du lien social	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Planoise Palente-Orchamps Montrapon Clair-Soleils	VDB - Direction Action Culturelle	153	R	Culture et Expression artistique	- 4 à 5 étapes, réparties sur une saison (automne, octobre à décembre, hiver-janvier à mars, printemps_ avril à juin). - 1ère étape : formation permettant aux enseignants et aux acteurs culturels de traverser le parcours en accéléré et notamment de réaliser les ateliers de pratique artistiques qui seront proposés aux élèves. - 2ème étape : ateliers réalisés par les enseignants et les animateurs "non" par parcours individuels ou les élèves sont invités à la médiathèque pour s'initier à la thématique du parcours via la lecture. Une mallette documentaire thématique est mise à disposition de la classe sur la saison du parcours - 2 ou 3 autres étapes assurées par la structure culturelle avec un spectacle, une visite d'exposition, un concert, puis un ou deux ateliers	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville

Planoise Palente-Orchamps Montjozeu Hauts de St-Cloude									
Besançon Académie Futsal	"Futsal Académie", "Passerelle Académie Futsal", "Collège Académie Futsal" et "Lycee Académie Futsal"	160	R	Sport	Pour 2023/2024, l'objectif est d'officialiser la fonction d'arbitre pour un des jeunes issus de l'action Futsal Académie et amener de nouveaux jeunes sur la formation fédérale d'arbitre notamment avec des actions de sensibilisation-formation en partenariat avec la ligue. Favoriser l'installation d'une "passerelle" entre les jeunes scolaires en CM2 et ceux scolaires en 6ème, en coordonnant les établissements scolaires et la maison de quartier ; "Collège Académie Futsal" : l'objectif de cette action est de renforcer les valeurs républicaines et les partenariats au cœur du tissu social de la cité éducative Planoise ; "Lycee Académie Futsal" : dans la continuité de l'action "Collège Académie Futsal", cette action basée le lycée Saint Jean offre une possibilité aux jeunes du quartier de Planoise de continuer leurs études, à travers la pratique du futsal au lycée Saint Jean. Elle a également pour objectif de s'implanter au cœur des quartiers Palente et Saint Cloude au service d'un public adolescents.	NON	Projet non abouti et à examiner, le cas échéant, en programmation complémentaire		
St-Ferjeux	Comité de Quartier de Rosemont Saint Ferjeux	Animation Groupe Solidarité Emploi (GSE)	31	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Grette / Butte, Rosemont / St-Ferjeux.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville	
	Comité de Quartier de Rosemont Saint Ferjeux	Accueil de Loisirs sans hébergement	39	R	Contrat, enfance, jeunesse	Enfants de 3 à 12 ans, binomins ou non ; mixité géographique et sociale ; mercredi, les congés des petites et grands vacances scolaires	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville	
	Comité de Quartier de Rosemont Saint Ferjeux	Accès aux droits	53	R	Accès aux droits sociaux	Chaque mardi matin sur rendez-vous ; 3 personnes bénévoles écrivains publics ; 59 bénéficiaires en 2022 dont 50 % des quartiers en veille ou en observation du quartier	NON	Ville/GBM non sollicités	
	Comité de Quartier de Rosemont Saint Ferjeux	Ingenieur Contrat de Ville - Référent de quartier	55	R	Pilotage, ingénierie, ressources, évaluation	- Rencontrer de façon régulière les associations et écoles implantées sur le quartier. - Monter des projets communs avec ces associations et écoles dans le cadre d'objectifs communs. - Mettre les locaux et matériels de la Maison de quartier à disposition pour la mise en oeuvre de leurs projets. - Articuler ces actions avec celles menées dans le cadre du centre social. - Animer des temps de réflexion dans le cadre du centre social, réflexions portant sur le besoin de connaissance et reconnaissance réciproques, sur la vie dans le quartier, sur le « être ensemble » au service des habitants. - S'impliquer dans les Instances de quartier (CCJ, conseil citoyens...), dans les divers groupes de travail ou actions proposés par les instances Ville, GBM	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projets	
	Comité de Quartier de Rosemont Saint Ferjeux	Réveil solidaire	78	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Temps festif et convivial le 31 décembre afin d'initier des rencontres et des échanges entre les personnes les plus démunies, les personnes âgées et les familles isolées résidentes dans le quartier. 31 décembre afin d'initier des rencontres et des échanges entre les personnes les plus démunies, les personnes âgées et les familles isolées résidentes dans le quartier	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projets	
Tous quartiers	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Accès au droit - Permanences juridiques - QPV Besançon	2	R	Accès aux droits sociaux	Permanences juridiques de proximité dans les QPV ; lieu de ressources pour les partenaires associatifs et institutionnels ; accompagnement renforcé pour les femmes victimes de violences	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Egalité filles garçons Besançon quartiers Politiques de la ville	3	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	63 interventions à destination des établissements scolaires QPV ; échanges autour d'une exposition thématique	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Lutte contre les violences et promouvoir l'égalité filles/garçons	5	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	3 expositions accompagnées de temps d'échanges	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
	Blanchisserie textiles services (BTS)	Insertion par l'activité économique de personnes en difficulté sur le bassin de Besançon	6	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Retour à l'emploi des publics fragilisés, plus particulièrement les femmes, les résidents des QPV surtout Planoise ; Emplois : blanchisserie ; couture ; livraison ; accueil	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Centre de harcèlement de rue à Besançon - Demandes Angela	9	N	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	Créer des lieux refuges auprès de commerçants identifiés afin qu'une personne harcelée ou victime de violences sexistes/sexuelles puisse y trouver de l'aide, être mise en sécurité et réorientée vers les associations ou les lieux de confiance ; Continuer en 2024 les actions de sensibilisation à destination des commerçants, bars, restaurants, structures associatives	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
	Sineo - Avil25	Insertion par l'activité économique	10	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Nettoyage écologique de véhicules chez les concessionnaires ou flottes d'entreprises	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
	Besançon tout travaux (BTT)	Accès à l'emploi - Insertion - Accès à la formation	12	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	IAE Bâtiment - tri - mécanique ; accompagnement global des salariés en insertion ; 155 bénéficiaires	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
	VDB-Direction actions culturelles	Parcours culturels élémentaires	13	R	Culture et Expression artistique	Elèves écoles élémentaires de la ville ; en 2023 : 3567 élèves de 165 classes (dont 58 % QPV)	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville	
	Centre Omnisports Pierre Croppet (COPC)	Atelier Chantier d'insertion "Le Pied à l'Etrier"	16	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Accompagner des personnes en difficulté socioprofessionnelle et/ou en situation de handicap vers des acquisitions de compétences et un accès à une formation ou un emploi en s'appuyant notamment sur le cheval de trait comme outil de socialisation.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
	Etoile Saint Ferjeux - Centres de vacances	Séjours de vacances enfants et adolescents	19	R	Contrat, enfance, jeunesse	Proposition de séjours de vacances en Février, en Avril, en été, à l'automne, à toutes les périodes de vacances.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville	
	Comité de Quartier de Rosemont Saint Ferjeux	Coordination des permanences emploi	28	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Piloter et coordonner les permanences emploi, Professionnaliser et maintenir la dynamique des permanences emploi ; Continuer au réajustement des orientations de la politique de l'emploi pour 2024 expérimentation : participer au café solidaire de la M. Claire Soleil (4x) + permanence emploi au CMS.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
	Comité de Quartier de Rosemont Saint Ferjeux	Atelier de mobilisation vers l'emploi	30	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Outil complémentaire aux permanences emploi : depuis 2024 chaque vendredi matin à la Maison de quartier de St Ferjeux - + MJC Palente depuis 2016.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
	Comité de Quartier de Rosemont Saint Ferjeux	Atelier Chantier d'insertion	32	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Secteur du bâtiment, second oeuvre et les espaces verts ; Au nombre de 10 à 12 pour une moyenne de 6 à 6,5 ETP par an) répartis en équipes de 3 à 5 personnes, ils sont embauchés en contrat CDI à raison de 24 heures par semaine + suivi socio professionnel.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
	Comité de Quartier de Rosemont Saint Ferjeux	Accompagnement de publics sortant de parcours d'insertion	36	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	S'inscrit dans le cadre des permanences emploi. Repérer les personnes en fin de parcours d'insertion sans solution, en capacité de travailler et résidant prioritairement un quartier de la politique de la Ville.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
	Comité de Quartier de Rosemont Saint Ferjeux	Atelier de lutte contre l'illectronisme	40	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Public en insertion repéré dans les différents dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion ; Public en difficulté d'inclusion venant des Erriants publics, des ateliers sociolinguistiques ; 6 places ; séances 1h30 ; internet, appli, etc. (bilan 27 bénéficiaires en 2022)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets	
La compagnie du Colibri	Spectacle "torsion les poules avaient des dents"/Prévention bucco-dentaire	43	R	Santé, accès aux soins	21 représentations avant lieu dans le cadre de la prévention bucco-dentaire dans classes de CP des écoles primaires des QPVs de la ville de Besançon en partenariat avec le service hygiène et santé.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
Association Tri	Accompagner, à travers l'organisation d'activités au sein d'ACI et d'EL, les personnes en situation de grande difficulté résidant dans les QPV, vers le retour à l'emploi	54	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Soutenir l'accompagnement des publics en insertion en combinant accompagnement individuel et remise au travail des personnes sur des postes répartis dans trois domaines : activité de collecte, de tri, de valorisation d'objets réemployables et enfin de vente des objets. En parallèle, d'autres activités relevant du Service blanchisserie sont proposées et comprennent : lavage, pliage, livraison aux clients	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
Comité de Quartier de Rosemont Saint Ferjeux	Accompagnement vers l'acquisition des savoirs de base	56	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Action pour les salariés des IAE : 1 atelier de 3h hebdomadaire sur 44 semaines + accompagnement pédagogique + évaluation 36 bénéficiaires en 2022	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
VDB-Direction Hygiène Santé	Atelier Santé Ville	63	R	Santé, accès aux soins	Des interventions éducatives sont menées dans le cadre scolaire, périscolaire et accueil de loisirs (Bucco dentaire, nutrition, tabac) Quartier de planoise : dépistage par un dentiste libéral pour tous les CP Ateliers parents animés par un psychologue (EPF, l'ouïloutique Francis, Maternelle) Projet d'imprimer des livrets santé qui sont en cours de création par la DiES en partenariat avec les acteurs de terrain Formations sur diverses thématiques santé permettant d'outiller les structures dans leurs réponses à apporter au public Renouvellement du financement du poste de coordinateur du volet santé du Pacte	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville		
VDB-Direction Hygiène Santé	De la fourche à la fourchette, la Santé en cuisinant	64	R	Santé, accès aux soins	7 modules : de la présentation à l'évaluation (production et connaissance des saisons, atelier du goût, atelier cuisine, équilibre alimentaire, découverte du monde, lutte contre le gaspillage alimentaire) prioritairement aux classes de CM1 et CM2 et d'un groupe d'étudiants demandeurs d'emploi des 4 QPV de Besançon.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville		
OHU Novillars-Maison de l'adolescent	Paroles en tête	65	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	Paroles en tête d'adresse aux adolescents âgés de 13 à 20 ans, plus particulièrement à la tranche 13/15 ans, de Besançon et sa grande couronne.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
Les Francs du Doubs	Animation espace Pithouins Ludothèque hors les murs	66	N	Education, Parentalité, Jeunesse	Proposer dans le cadre de Vital'été des temps d'animation aux familles avec enfants de 0 à 6 ans. Mettre en place des ateliers de création, activités favorisant le développement moteur, jeu d'eau et de sable, des animations parents enfants et créatives (jeux de construction), parcours mortche, lecture de conte, relaxation, yoga bébé...	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville		
AC Besançon	Accès aux droits sociaux	68	R	Accès aux droits sociaux	Aider les personnes précaires et au RSA dans leurs démarches avec Pôle emploi et d'autres services publics afin de lever les freins à l'emploi et l'insertion	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
Réussite Emploi	Accompagnement individualisé dans les quartiers	70	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Accompagnement individuel vers l'emploi de 40 demandeurs d'emploi	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
Réussite Emploi	Ateliers de préparation mobilisation vers l'emploi	71	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Organisation de rencontres concrètes entre les demandeurs d'emploi et des entreprises qui ont des besoins en recrutement dans les secteurs sous tension	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
Blanchisserie du refuge - Association Jean Eudes	Chantier d'insertion "Blanchisserie du Refuge"	77	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	- Accompagnement de public en insertion essentiellement féminin compte tenu de l'activité proposée et issues du QPV - Encadrement social, professionnel et technique (soutien par un contrat de travail signé avec le Chantier d'insertion + outil pédagogique de réinsertion)	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
Réussite Emploi	Cap vers l'emploi	79	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	- Mise à disposition pour les demandeurs d'emploi des QPV d'offres d'emploi récoltées directement auprès des employeurs/entreprises ou structures qui recrutent - Recrutement sous forme de "job speed dating" - Ateliers de préparation en amont du salon (CV, techniques de recherches, confiance en soi...) par le SPEL et Réussite Emploi	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
Chantiers départementaux pour l'emploi d'insertion (CDEI)	Accompagnement avec mise en situation de travail de personnes des quartiers prioritaires de la ville de Besançon-victologie commissariat de police	80	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Avec comme support de travail des chantiers de les domaines des espaces verts, du bâtiment, et un accompagnement socioprofessionnel, l'association CDEI a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi et à l'autonomie socioprofessionnelle de personnes en grande difficulté. L'objectif quantitatif est l'accompagnement de 95 personnes QPV. Au sens large, son objectif est de favoriser l'inclusion sociale de personnes éloignées de l'emploi et en grandes difficultés pour des raisons diverses.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
Intermed	Accompagnement vers et dans l'emploi	84	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Soutien à l'accompagnement des publics en insertion.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
France Victimes 25 Besançon (FV25 BESANCON)	Actions en direction des populations victimes d'actes de délinquance (quartiers prioritaires et en ville ville de Besançon-victologie commissariat de police)	85	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	- Actions de prévention et d'accompagnement des victimes d'actes de délinquance avec une priorité sur les violences de couple et de maltraitance. - Actions de protection et de suivi des personnes en situation de vulnérabilité. - Actions de médiations et d'alternatives aux poursuites - Actions de soutien à la parentalité	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
Union Dep des Associations Familiales (UDAF)	Stage de responsabilité parentale	87	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Les stages de responsabilité parentale sont des mesures alternatives aux poursuites, proposés par le parquet aux parents, dans le cadre des infractions suivantes : Absentéisme scolaire (contrevenance) et décrochage scolaire (délit) ; Violences légères sur mineurs (délit) ; Abandon de famille et non-représentation d'enfant (délit). L'objectif du stage de responsabilité parentale est de « responsabiliser les parents sur leur mission d'éducation et leur apporter un soutien éducatif sur un temps limité et dans un cadre légal bien défini qui s'inspire sur les missions du juge des enfants en assistance éducative et vise à lutter contre la délinquance des mineurs, dès lors qu'elle apparaît comme une conséquence de carences familiales graves ».	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
Association d'aide aux détenus	Prévention de la récidive - Actions citoyennes et culturelles en détention	91	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	Deux types de stages (1 journée collective et 1 entretien individuel) / Un stage parentalité, en lien avec l'abandon de famille, la non-représentation d'enfant et les violences légères sur mineur et en lien avec l'absentéisme et le décrochage scolaire	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
Comité Départemental UFOLEP 25	UFOSTREET League Besançon	92	R	Sport	- Intervenir auprès des détenus afin de prévenir la récidive en s'appuyant sur un ensemble d'actions sociopédagogiques (formations PSCL, code de la route et sensibilisation aux dangers routiers, ateliers d'écriture, ateliers-conseils parents enfants contre le rattachement) - Maintien des liens familiaux en faisant intervenir les familles au parloir une fois par semaine	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
Solidarité Femmes	Action de soutien à la parentalité	93	N	Education, Parentalité, Jeunesse	36 édition - la finale régionale aura lieu en 2024 à Besançon. En 2023, l'UFOSTREET League a permis à 92 jeunes de s'initier aux sports urbains mobilisés lors des pieds d'immeubles, + par les maisons de quartier, + avec le CCJ. Pour 2024 - proposition d'activités sportives en lien avec les 30 dans le cadre des pieds d'immeubles est de proposition d'un événement à la Toussaint qualifié pour l'événement régional 2025.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
Solidarité Femmes	Respect dans les relations filles/garçons - prévention des comportements sexistes	94	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Accompagner les mères victimes de violences conjugales dans leur capacité à construire et entretenir un lien mère/enfant sécurisé et de confiance autour de 3 axes : les "cafés parentalité", les groupes de parole à destination des mères victimes de violences conjugales et les ateliers mères/enfants.	NON	Ville/GBM non sollicités		
LIMPID	Accompagnement vers et dans l'emploi	95	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Action de prévention des comportements sexistes dans différents établissements scolaires (collèges Didierot, Voltairin, Camus, Chirac-solèils et lycée Pergaud) afin de sensibiliser les jeunes au respect mutuel et lutter contre les stéréotypes.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
Solidarité Femmes	Stages d'auto-défense à destination des femmes hébergées et accompagnées	97	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	Soutien à l'accompagnement des publics en insertion en proposant un accompagnement individualisé comprenant : la définition du projet, des actions collectives, des formations, des évaluations de compétences, la délivrance de badges numériques valorisant les compétences...	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
Solidarité Femmes	Actions collectives d'accès aux loisirs et à la culture, ateliers artistiques	101	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	2 fois dans l'année sont proposés par Solidarité Femmes des stages d'auto-défense, action s'adressant aux femmes hébergées par l'association et donc domiciliées sur le quartier de Palente-Orchamps, ainsi qu'aux femmes accompagnées par Solidarité Femmes et vivants dans les quartiers prioritaires.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		
					* Permettre aux femmes victimes de violences d'accéder à la culture, de découvrir leur environnement sous un autre jour, leur montrer qu'elles ont droit à cette ouverture * Rompre l'isolement et recréer du lien social, favoriser les échanges, renouveler l'estime de soi	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets		

France Victimes 25 Besançon (V25 BESANCON)	Action : Accès au Droit et à la Citoyenneté - égalité des chances	108	R	Accès aux droits sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Consultations gratuites de proximité dans les quartiers (information sur les problèmes juridiques ou administratifs, questions liées à la discrimination et au droit des étrangers, situations de non recours à la justice) - Procédures de médiations dans des conflits de proximité (violences, voisinage, scolaires, etc.) - Actions de sensibilisation et de formation des acteurs sociaux - Actions de prévention de la violence, de participation aux stages de citoyenneté ou de responsabilisation aux violences sexistes organisés par les autorités judiciaires, ainsi que dans le cadre de stages de responsabilité parentale, de stages de réparation pénale - Animation et coordination de l'association de la FJI « 1378 : questions de Justice » 	NON	GEM non sollicité
Association Maison, Architecture Franche-Comté	Habiter la Ville	109	R	Participation des habitants et lien social	<ul style="list-style-type: none"> - Mini-festival de cinéma consacré à la ville, à l'urbanisme et à l'architecture dans les QPV (Planoise, Montrapon, Bataint, Palente-Orchamps et Clair Soleil) : cinq projections, une soirée dans chaque quartier prioritaire. Chaque projection sera préparée avec les habitants lors de rencontres, d'ateliers, d'actions en partenariat avec les associations, les acteurs de chaque quartier. - Objectif : sensibiliser à une architecture frugale qui réponde aux défis écologiques, démocratiques et sociaux 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Escape Game sur l'égalité Femme Homme	114	N	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le collectif d'associations, composé notamment du CIDFF, propose un Escape Game sur des notions telles que l'égalité Femme/Homme, le consentement, la prostitution, les violences conjugales 	NON	Ville/GEM non sollicités
Club sauvegarde Karaté	Caravane des pieds d'immeuble : Jeux Olympiques 2024 (Février, Avril, 4è)	122	R	Participation des habitants et lien social	<ul style="list-style-type: none"> - 5ème édition de la caravane des pieds d'immeuble en février, avril et été 2024 - Thème : "Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024" - + sensibilisation autour de l'écologie (escape game) - + raid aventure (lien police / population) 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Panorama Etudes Formations Conseils	Ateliers découverte métiers restauration - Cuisine mode d'emploi (à Besançon)	123	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de découverte des métiers de la restauration sur 5 journées destinées à des publics ne possédant pas les savoirs fondamentaux nécessaires et souhaitant découvrir le domaine d'activité 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Panorama Etudes Formations Conseils	Cuisine Mode d'emploi(s) Besançon	124	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Formation cuisine et service en restauration - Formations itinérantes dans les territoires ruraux - Faire accéder à un emploi à travers une formation innovante pour des publics fragiles et éloignés de l'emploi notamment résidant les QPV 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Panorama Etudes Formations Conseils	POPUP STORY by Cuisine Mode d'Emploi(s) à Besançon	126	N	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - POPUP STORY by Cuisine Mode d'Emploi(s) propose à des jeunes et adultes motivés par les métiers de la restauration de relever un défi : créer en 2 semaines un CONCEPT DE RESTAURATION éphémère et accueillir ses premiers clients. - Au programme, 10 journées de mise en situation professionnelle pour s'initier et découvrir en situation réelle 	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'Appel à projets
Association Julienne Javel	Jardins de Cocagne	134	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement social visant à repérer et à réduire les freins personnels à l'emploi (santé, comportement, logement, etc.) et à favoriser un parcours d'insertion - Activités supports : ateliers de bricolage et d'arboriculture fruitière. 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active de Bourgogne Franche-Comté (CEMAE BFC)	Itinéraires numériques et clé d'accès aux droits	136	R	Accès aux droits sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un point itinérant pour : - Permettre à chacun d'acquies une autonomie numérique nécessaire à ses besoins - Créer sur les territoires une dynamique autour des questions d'éducation numérique 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Leo Lagrange Centre Est	Contrat de Ville Besançon - Volet Discriminations - 2024	146	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des interventions dans les collèges et quelques écoles élémentaires des quartiers prioritaires pour sensibiliser le public et lutter contre toutes les formes de discrimination mais aussi promouvoir l'égalité Femmes/Hommes, la citoyenneté, les valeurs de la République et la laïcité 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Leo Lagrange Centre Est	Contrat de Ville Besançon - Volet Violences - 2024	147	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des interventions dans des établissements scolaires (collèges) pour sensibiliser les élèves aux phénomènes de harcèlement et cyberharcèlement. - Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance dans les QPV de Besançon. 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Leo Lagrange Centre Est	Contrat de Ville Besançon - Volet Carcéral - 2024	148	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et responsabiliser les personnes détenues sur les différents types de violences, la gestion de conflits et les différents types de discrimination - Lutter contre toutes les formes de discrimination et promouvoir l'égalité Femmes/Hommes. - Responsabiliser et lutter contre la récidive en travaillant sur le rapport à l'autre. 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Leo Lagrange Centre Est	Contrat de Ville Besançon - Volet Périscolaire - 2024	149	R	Education, Parentalité, Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et responsabiliser les enfants fréquentant les accueils périscolaires municipaux sur les différents types de violences et la gestion de conflits - Former les professionnel·le·s de la Ville (notamment animateur·trices périscolaires) à identifier le mécanisme de la violence en les aidant à mieux appréhender la problématique - Lutter contre toutes les formes de discrimination et promouvoir l'égalité Filles/Garçons et la non-violence 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Radio Campus Besançon	La voix est libre	150	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier hebdomadaire se déroulant en 3 temps dans les studios de Radio Campus avec des jeunes de l'UEA : préparation de l'émission, animation de l'émission et évaluation critique de leur travail à posteriori. 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Association de développement de la Neuropsychologie appliquée (ADNA)	Boussole	161	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - BOUSSOLE est un dispositif qui vise à prévenir dans les quartiers les risques de décrochage de tout type, scolaire, en apprentissage, en formation, en emploi et les risques d'isolement. - Pour ce faire, BOUSSOLE propose une évaluation très complète de ces jeunes personnes, à la fois sur le plan cognitif, environnemental, psychique, et éventuellement médical. 	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'Appel à projets
Ecole de production de Besançon (EPB)	Formation de jeunes décrocheurs	164	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement adapté afin de former et insérer des jeunes rencontrant des difficultés scolaires et personnelles à des métiers en tension du bassin d'emploi de Besançon - Réalisation de commandes aux conditions réelles du marché pour de véritables clients, tels que des entreprises industrielles. - Accompagnement des jeunes vers un Bac Professionnel Technicien d'Usinage précédé par une formation de CAP Conducteur d'Installation de production 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Indibat travail temporaire - Indibat inclusive	Cours d'Orientation "DECOUVERTE DES METIERS DU BTP"	169	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'ensemble des participants, à travers une course d'orientation afin de découvrir les différents corps de métier du BTP, et toutes les notions de sécurité sur un chantier. - Détecter les candidats potentiels et l'employabilité dans le secteur du BTP. - Evaluer les candidats par rapport à une employabilité possible tout en démontrant que la "valeur travail" peut apporter au quotidien 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Association sportive des PTS (ASPTT)	Action de féminisation : intégration par le sport, réduction des inégalités et lutte contre les discriminations	172	R	Sport	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès à la pratique sportive pour les femmes pour leur bien-être et leur santé - Renforcer le lien social dans les quartiers mais aussi développer le public pour lui faire découvrir d'autres horizons sportifs, partenariat avec des clubs sportifs et associations en local. - Permettre la mixité sociale et originaires - Accompagner les femmes pour qu'elles deviennent actrices de leur bien-être et de leur vie - Sorties à la journée (weekends, les petites vacances scolaires et période estivale) d'inscrivant dans la continuité des actions thématiques menées dans les quartiers et permettant de rompre avec le milieu de vie habituel de travail et sur la mobilité, le vivre ensemble, l'ouverture sur l'extérieur, et de cimenter les liens entre les éducateurs et jeunes - Proposer des ateliers de soutien à la parentalité adaptés aux parents déficients intellectuels - Rompre l'isolement - Transmettre des informations adaptées sur les besoins de leurs enfants - Apporter des outils concrets et adaptés pour accompagner leurs enfants 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Association départementale Doubs sauvegarde enfant à l'adulte (ADDSA)	Une porte sur le monde	180	R	Education, Parentalité, Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Continuité des actions thématiques menées dans les quartiers et permettant de rompre avec le milieu de vie habituel de travail et sur la mobilité, le vivre ensemble, l'ouverture sur l'extérieur, et de cimenter les liens entre les éducateurs et jeunes 	NON	Ville/GEM non sollicités
Antenne Petite Enfance (APE)	Atelier de soutien à la parentalité à destination des parents déficients intellectuels	181	R	Education, Parentalité, Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des ateliers de soutien à la parentalité adaptés aux parents déficients intellectuels - Rompre l'isolement - Transmettre des informations adaptées sur les besoins de leurs enfants - Apporter des outils concrets et adaptés pour accompagner leurs enfants 	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'Appel à projets
ARIQ BTP BFC	Cross job BTP AFEEST	194	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs de l'action : Favoriser la recherche d'emploi par la création d'un CV vidéo diffusable aux entreprises du BTP. - Favoriser l'insertion durable des bénéficiaires dans le secteur du BTP en les préparant physiquement et psychologiquement aux périodes d'immersion en entreprise. - Favoriser la mobilité professionnelle et géographique des bénéficiaires pour sécuriser l'insertion dans l'entreprise. - Apporter un premier socle de compétences transversales nécessaire à la tenue d'un poste dans le BTP pour développer l'employabilité des bénéficiaires (portage via un dispositif type DAQ ou prestation Pôle Emploi). - Valider la capacité de l'entreprise notamment du tuteur à accueillir, intégrer et former un nouvel arrivant. - Dans le cas contraire, proposer un module de formation à distance au tuteur. - Identifier et développer ses savoir-être professionnels par l'intermédiaire de l'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST). - Valider un projet métier et finaliser le parcours de professionnalisation en proposant une solution individualisée et durable à chaque bénéficiaire (COD/CDI, CDI/PSE/C, formation qualifiante) 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Franc Comtoise financement solidaire	Lutte contre l'exclusion bancaire et le surendettement des habitants des quartiers prioritaires	195	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l'exclusion bancaire et le surendettement des habitants des quartiers prioritaires - Microcrédits personnels : Accompagnement individualisé, interface entre les services sociaux et les banques, développement des partenariats sur les secteurs de la géographie prioritaire du contrat de Ville. - Surendettement : en amont, éducation budgétaire (depuis 2016), sur les quartiers en direction des jeunes et des familles. En aval, accompagnement pour sortir du surendettement (conseils et suivi personnalisé pendant toute la durée des procédures). - Partenariats sur le terrain : CCAS Besançon, GSE... 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Centre Régional d'information jeunesse (CRU BFC)	Un stage sur mesure	197	R	Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes	<ul style="list-style-type: none"> - En partenariat avec les collèges, aider et accompagner les élèves de 3ème dans la recherche de leur séquence de découverte et d'observation du monde professionnel à travers la mise place d'ateliers permettant d'accéder à des stages de qualité. - En 2024, l'animatrice d'Info Jeunes Planoise reconduira l'atelier baptisé « lever les freins ». Organisé au sein des collèges, un mois avant l'atelier positionnement sur les lieux de stage, il offre aux jeunes un véritable soutien dans leurs démarches personnelles de recherche. - Les ateliers auront lieu en fonction de la programmation « du Parcours 3.0 » aux alentours du mois d'avril 2024. 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Centre Régional d'information jeunesse (CRU BFC)	Un job à la clé	198	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - En 2024, les jeunes accueillis par Info Jeunes Planoise bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour leurs recherches de job saisonnier et/ou d'emploi qui dépassent la simple diffusion d'information assurée au titre de la mission Planoise. L'accompagnement sera réalisé en amont de la suite des feus en plusieurs étapes : évaluation, travail sur le type de job ou d'emploi recherché, diffusion et mise à disposition d'outils... 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
CSAPA SOLEA	Réduction des risques en milieu étudiant et pratiques festives	199	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir et réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux associés à l'alcoolisation massive et à l'usage de substances psycho-actives, lors des rassemblements festifs, soirées étudiants notamment. - Apporter des réponses adaptées à ces situations aux différents acteurs concernés (étudiants, professionnels du champ sanitaire et social, police, cafetiers, municipalité...) et une veille des milieux festifs besançons. - Promouvoir la formation et le soutien logistique des acteurs de terrains organisateurs de soirées étudiantes dans le cadre de la charte de la vie nocturne (Bars signataires, associations étudiantes, CCUSU...) 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
CSAPA SOLEA	Intervention précoce et actions de prévention	200	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	<ul style="list-style-type: none"> - L'intervention précoce est la dénomination de l'ensemble des actions de prévention, dans le secteur de l'addictologie, qui regroupe toutes formes d'action de prévention dans le but de retarder l'entrée dans les consommations de substances psycho-actives, licites ou illicites, et de faciliter le repérage des complications et favoriser l'accès aux soins le plus rapidement possible dans le parcours de consommation. - Stages de formation à destination des professionnels - Actions informatives sur les addictions pour les parents - Interventions en milieu scolaire - Démarche de soin en proposant un temps de permanence dans les établissements ou les lieux ciblés 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
La route de Secours	Plateforme mobilité solidaire GEM	201	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - La plateforme de mobilité solidaire proposée par prescription d'un acteur social, des prestations de conseil en mobilité « un bilan de compétences, mobilité, des formations mobilité, sécurisation parcours permis de conduire », aide à la recherche d'aide financière individuelle, aide administrative 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
La route de Secours	Bourse au permis GEM	202	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et consolider sur notre Territoire une « bourse au permis » d'un montant de 600€ par personne en sécurisant au maximum les parcours des bénéficiaires, en assurant un diagnostic en amont, et un suivi pendant leur parcours 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
La route de Secours	Garage Solidaire GEM	203	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un garage solidaire afin de lever les freins à la mobilité pour des publics en situation précaire et/ou inscrits dans un parcours d'accès à l'emploi : réparation de voitures à moindre coût et vente de voitures à bas prix. 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
La route de Secours	Location solidaire GEM	204	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle en favorisant l'aide à la mobilité et aux déplacements par la mise en place d'un service de location solidaire (scooters, vélos électriques, voitures) en direction des personnes en difficultés. - Détecter l'existence d'initiative et de projets peu formalisés : amorphe 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
BGE Franche-Comté	Service Emergence - Citéslab	205	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre plus lisible l'offre d'accompagnement à la création d'entreprise en donnant accès à l'information et le conseil dans le parcours de la création d'entreprise. - Lever les freins liés à la création d'entreprise en travaillant en amont pour les identifier et avoir recours aux outils adaptés. 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Association Patrimoine Insertion 25 (API 25)	Mise en oeuvre de chantiers d'insertion dans le bassin d'emploi de Besançon	214	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Action consistant à accueillir en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) des publics éloignés de l'emploi dépourvus de découvrir ou d'approfondir un projet dans le domaine du bâtiment et des espaces verts. 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Régie des quartiers de Besançon	Amélioration du cadre de vie dans les quartiers de la Ville de Besançon en favorisant l'insertion	216	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien des espaces publics et habitats réalisés par les habitants dans le cadre d'un parcours d'insertion en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé sur les freins à l'emploi - Formations alphabétisation, numérique, accompagnement au permis et qualifiant pour ceux qui ont un enjeu professionnel 	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets

Mission locale bassin emploi Besançon	Action santé	217	N	Santé, accès aux soins	renforcer l'accès aux droits, l'accès aux soins et à rendre acteurs de leur santé les jeunes des QPV et quartiers fragiles, accompagnés par la Milo du bassin d'emploi de Besançon. 1/2 journée par semaine, la permanence santé « accès aux droits » accueillera à Planoise des jeunes planoisins accompagnés par la Mission locale pour leur permettre de réaliser leurs démarches numériques d'accès aux droits. Cette permanence sera l'occasion d'évoquer la question de la prise en charge de leur santé et de réorienter les jeunes vers la perm' « accès aux soins ». Au siège de la Milo. Permanence 1 journée par semaine de la psychologue de la Mission locale à Planoise Toute l'année, déploiement d'une action sport santé pour permettre à 30 jeunes filles issues des QPV ou quartiers en veille (entrées et sorties permanentes) de reprendre une activité sportive douce encadrée par un éducateur sportif. 2 séances de marche hebdomadaires, découverte d'autres activités sportives en lien avec les associations ou clubs du territoire	NON	Projet non abouti et à examiner, le cas échéant, en programmation complémentaire
Mission locale bassin emploi Besançon	Accompagnement des personnes placées sous main de justice	218	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Cette action vise à accompagner les jeunes sous-mains de justice dans leur insertion sociale et professionnelle en prenant en compte spécifiquement les problématiques liées à leur parcours judiciaire. Il s'agit de conduire une intervention précoce et adaptée auprès de ces publics, y compris lors d'éventuelles périodes d'incarcération, permettant ainsi d'améliorer leurs perspectives d'insertion professionnelle	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Mission locale bassin emploi Besançon	Permanences de proximité dans les quartiers prioritaires de la ville	219	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	5 permanences de quartier Les conseillers en insertion sociale et professionnelle : accompagnement personnalisé des jeunes dans l'emploi et l'insertion très forte demande ; objectif dépassé	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Mission locale bassin emploi Besançon	Être parent et travailler à son insertion socio-professionnelle	220	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Du 1er janvier au 30 novembre 2023, 112 jeunes accompagnés résident en QPV et accompagnés par la Mission locale et/ou des jeunes parents.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Mission locale bassin emploi Besançon	Repérage/Remobilisation 2024	221	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Le KAF-Truck reste l'élément phare de cette action en se déplaçant sur les différents territoires de Besançon et du Grand Besançon Métropole ; pour 2024 développer le nombre de maraudes pédestres ou cyclistes avec l'équipe mobile de l'ADONSA CE jeunes en rupture et avec le CSAPA SOLEA, « maraudes numériques + organisation pour 2024 de ateliers, manifestations, ateliers »	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
BGE Franche-Comté	TALENTS DES CITES 2024 - Edition Locale - Organisation BFC	231	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Edition locale qui permet à de nombreux porteurs de projets bisontins de présenter leur dossier à l'édition régionale et nationale. 2 catégories : Emergence et Création	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
BGE Franche-Comté	Action 'Boot Camp du créateur'	232	N	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	- Entretien sur 2 jours réunissant une quinzaine de porteurs de projets issus afin de travailler sur leur projet seul ou en équipe - De l'idée jusqu'au lancement de l'entreprise - travail sur la base d'un canvas model à présenter, rencontre avec des coachs - Témoignages de 3 entrepreneurs, ateliers de co-développement, organisation d'ateliers (créativité ; communication digitale ; financier) - Atelier « prise de parole et le gain de confiance en soi »	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projets
BGE Franche-Comté	Devenir entrepreneur - Accélérateur émergence	233	N	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	Proposer à 10 créateurs d'entreprises des QPV un parcours complet et certifiant : 13 jours de formation, tutorat individuel, mise en réseau	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projets
BGE Franche-Comté	Action 'LES AUDACIEUSES'	235	R	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	- Donner l'opportunité à des femmes issues des QPV de tester un savoir-faire, une compétence via l'expérience directe de la vente. L'idée est ainsi d'inverser le parcours classique de l'accompagnement et de permettre aux femmes de vendre leurs produits ou services afin de tester en situation réelle leur savoir - Session "Audacieuses" de 3 mois découpée en 6 étapes : Recrutement et intégration / Constitution des groupes et des projets selon 2 orientations (métiers de bouche et autres métiers de prestations) / Période de découverte métier (PMMP individuelles) / Confirmation (formation) / Formation pour booster leurs projets / Bilan	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Réussite Emploi	CHARTRE PAQTE Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises	241	N	Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation	- Visite des entreprises du secteur afin d'augmenter le nombre de signataires de la charte PAQTE - valoriser leurs engagements - Enrichissement et mobilisation d'un réseau d'employeurs autour de la démarche PAQTE afin de favoriser une politique d'emploi inclusive à destination des populations résidant dans les quartiers de la politique de la Ville. - Animation du réseau et temps de réflexion sur les enjeux liés au recrutement, à la formation professionnelle et au management. - Mise à jour des différents indicateurs (annuaires des signataires) - Organisation au cours du second semestre d'une conférence débat à destination des employeurs	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Centre Communautaire d'Action sociale de Besançon (CCAS)	Accompagnement psychologique transitoire habitants QPV	247	R	Santé, accès aux soins	Soutenir l'accès des professionnels de terrain dans l'appréhension des situations psycho-sociales complexes et favoriser l'accès au soin psychique des habitants selon 3 logiques : * Soutien aux équipes par l'organisation de réunions bi-mensuelles * Entretiens individuels avec les habitants et/ou tripartites avec les travailleurs sociaux pour une évaluation du besoin de soin * Interface avec les services de soin psychique * Coopération avec le SAAS	NON	Ville/GBM non sollicités
ASEP Besançon (ASEP)	Hop 1 Besançon danse	249	N	Culture et Expression artistique	Accompagner le développement et l'émergence des acteurs des cultures urbaines de la ville de Besançon. - Inventaire des ateliers et des acteurs des danses urbaines dans la ville - Mise en place d'ateliers de découverte et d'initiation artistiques aux danses urbaines en lien avec les MQ - Mise en réseau des acteurs des danses urbaines - Mise en place d'ateliers de découverte et d'initiation artistiques aux danses urbaines lors des animations en pieds d'immeubles sur les quartiers prioritaires de la ville de Besançon : Palente-Orchamps, Planoise, Montrapon, Clair Soleil et Haut de Saint-Claude. - Coordination d'un pied d'immeuble centré sur la danse sur le quartier Saint-Claude en cours d'été 2023	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Grand Besançon métropole	Pilotage et ingénierie du Contrat de Ville et du NPRU	257	R	Pilotage, ingénierie, ressources, évaluation	Constitution d'une équipe de 8 personnes en charge de l'animation transversale et du suivi du contrat de ville/NPRU et de ses déclinaisons opérationnelles, thématiques et territoriales ainsi que l'écriture du prochain Contrat de Ville.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
Grand Besançon métropole	Cité de l'emploi de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole	258	R	Cité de l'emploi	La Cité de l'emploi est un consortium d'acteurs sur lequel l'Etat s'appuie pour développer des projets à destination de publics divers des QPV. L'expérimentation Cité de l'emploi a été lancée en 2020 pour tenter de répondre à la problématique spécifique et persistante d'un taux de chômage beaucoup plus important dans les QPV. Elle comprend 3 volets : le renforcement des collaborations / l'aller vers + et la mobilisation du droit commun / l'innovation pour répondre aux besoins non couverts.	NON	Ville/GBM non sollicités
Blanchisserie du refuge - Association Jean Eudes	Soutien psychologique à l'insertion professionnelle	262	R	Cité de l'emploi	Dispositif adapté aux SIAE et ayant pour objectif de comprendre les problématiques de comportements sur les postes de travail et de mal-être des salariés en parcours pour les soutenir dans ou vers l'emploi : prévention, accès aux soins, orientation vers des professionnels, accompagnement vers et dans l'emploi, accompagnement du personnel.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
Loge.GBM	Dispositif de Tranquillité Résidentielle et de Médiation sociale	265	R	Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	Ce dispositif vise à permettre aux organismes bailleurs de respecter l'obligation légale d'assurer la jouissance paisible de la chose louée. A cet effet, il prévoit l'intervention de MEDACTION dans le cadre de troubles du voisinage, de rassemblements gênants de personnes dans les parties communes, d'assistance et de relais social sur demandes de locataires en soirée, ainsi qu'une veille résidentielle.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Association fondation étudiante pour la Ville (AFEV)	Intervention d'étudiants bénévoles et de volontaires dans les quartiers prioritaires	269	R	Education, Parentalité, Jeunesse	- Organiser un mentorat, à domicile, en faveur d'enfants et adolescents en difficulté dans leur parcours scolaire, pour redonner du sens aux apprentissages et éviter le décrochage, accompagnement assuré par des étudiants bénévoles. - Placer des jeunes recrutés en service civique ("Volontaires en Résidence") dans les collèges situés dans les quartiers prioritaires pour établir un dialogue avec les élèves sur les grands sujets de société et développer leur citoyenneté, ceci en lien avec les équipes pédagogiques des établissements.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Caisse des écoles	PRE	270	R	Education, Parentalité, Jeunesse	Accompagner les enfants les plus fragiles dans les difficultés rencontrées : - permettre aux enfants de participer à des activités - permettre aux enfants l'accès aux soins - contribuer à la réussite scolaire et personnelle - accompagner les parents dans leurs difficultés éducatives - soutien à domicile : travail sur les copies, les codes éducatifs	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
Viotte							
ASEP Besançon (ASEP)	Création et animation d'un « Terrain d'aventure » au cœur de la cité Viotte	236	N	Participation des habitants et lien social	1 mois complet d'animation 6 jours sur 7 l'installation sur le quartier d'un terrain d'aventures s'appuie sur 3 principes : le libre accès, la gratuité et l'activité libre, village de jeux et de constructions permanent en milieu urbain, qui va évoluer avec le temps et en fonction des besoins, des désirs et des nécessités. Les constructions sont imaginées et construites par et avec les personnes présentes.	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets
ASEP Besançon (ASEP)	ingénierie Contrat de Ville - Référent de quartier	248	R	Pilotage, ingénierie, ressources, évaluation	relancer les cafés de l'info sur le quartier CRAS CHAPKAIS, et relancer les dynamiques partenariale inter associations pour dynamiser la vie sociale du quartier - initier une dynamique d'habitants sur le quartier Viotte autour du projet d'espace associatif partagé (école Viotte) en construction	OUI	Répond aux critères de l'Appel à projets